



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} février 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 157 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	7
C. Coopération au niveau régional	13
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	14
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	15
II. Ressources financières	71
A. Vue d'ensemble	71
B. Contributions non budgétisées	72
C. Gains d'efficacité	72
D. Taux de vacance	72
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	73
F. Formation	74
G. Voyages officiels à des fins autres que la formation	75
H. Activités relatives aux programmes	76
I. Projets à effet rapide	78
III. Analyse des variations	79



IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	85
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 77/292 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée	86
A. Assemblée générale	86
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	88
Annexes	
I. Définitions	90
II. Organigrammes	92
Carte	94

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (exercice 2024/25), dont le montant s'élève à 1 281 235 700 dollars.

Ce budget est en augmentation de 132 399 200 dollars (11,5 %) par rapport aux crédits de 1 148 836 500 dollars ouverts pour 2023/24.

Au cours de l'exercice, la MINUSS continuera de s'acquitter du mandat élargi que le Conseil de sécurité lui a confié dans sa résolution 2677 (2023), qui est de faire avancer la vision stratégique triennale visant à prévenir un retour à la guerre civile au Soudan du Sud, à construire une paix durable aux niveaux local et national, à favoriser une gouvernance inclusive et responsable et à appuyer la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. La Mission fera porter ses efforts sur les activités suivantes : instaurer un environnement propice à la tenue d'élections ; appuyer la réalisation des grands objectifs de la transition figurant dans l'Accord revitalisé ; renforcer les initiatives de protection des civils ; intensifier les initiatives civiles et politiques locales visant à promouvoir la coexistence pacifique, l'espace politique et civique et la participation effective à la consolidation de la paix à tous les niveaux ; soutenir les institutions garantes de l'état de droit et promouvoir l'application du principe de responsabilité et l'accès à la justice ; renforcer les partenariats stratégiques et favoriser une plus grande cohérence entre les partenaires internationaux pour faire avancer le dialogue politique entre les parties.

Ce budget couvre le déploiement de 242 observateurs militaires, 16 758 membres des contingents, 733 membres de la police des Nations Unies, 1 280 membres d'unités de police constituées, 974 membres du personnel recruté sur le plan international [dont 51 occupant des emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 175 administrateurs recrutés sur le plan national [dont 4 occupant des emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 1 304 agents des services généraux recrutés sur le plan national [dont 12 occupant des emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 464 Volontaires des Nations Unies et 88 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2024/25 et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Ces tableaux présentent une analyse pour chacune des composantes ci-après, qui ont été définies conformément au mandat assigné à la MINUSS par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2677 (2023) : a) protection des civils ; b) activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits ; c) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; d) appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix ; e) appui. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2022/23)	Montant alloué ^a (2023/24)	Dépenses prévues (2024/25)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	504 260,1	511 894,1	581 714,1	69 820,0	13,6
Personnel civil	322 418,1	323 013,8	354 041,2	31 027,4	9,6
Dépenses opérationnelles	294 979,6	313 928,6	345 480,4	31 551,8	10,1
Montant brut	1 121 657,8	1 148 836,5	1 281 235,7	132 399,2	11,5
Recettes provenant des contributions du personnel	29 672,2	29 758,4	31 893,9	2 135,5	7,2
Montant net	1 091 985,6	1 119 078,1	1 249 341,8	130 263,7	11,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 121 657,8	1 148 836,5	1 281 235,7	132 399,2	11,5

^a Les ressources approuvées ne comprennent pas les engagements autorisés d'un montant brut de 15 451 500 dollars (montant net de 15 346 500 dollars) pour l'exercice 2023/24.

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires		Police des Nations Unies		Unités de police constituées		Personnel recruté sur le plan international		Administra- teurs recrutés sur le plan national		Agents des services généraux recrutés sur le plan national		Emplois de temporaire ^b		Volontaires des Nations Unies ^c		Personnel fourni par des gouvernements		Total
	Contingents																		
Direction exécutive et administration																			
Effectif approuvé 2023/24	–	–	–	–	–	57	10	14	1	8	–	–	–	–	–	–	–	–	90
Effectif proposé 2024/25	–	–	–	–	–	58	10	14	1	9	–	–	–	–	–	–	–	–	92
Composantes																			
Protection des civils																			
Effectif approuvé 2023/24	242	16 758	733	1 280	113	59	200	–	67	–	–	–	–	–	–	–	–	–	19 452
Effectif proposé 2024/25	242	16 758	733	1 280	113	59	200	–	67	–	–	–	–	–	–	–	–	–	19 452
Activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits																			
Effectif approuvé 2023/24	–	–	–	–	–	64	33	45	–	42	–	–	–	–	–	–	–	–	184
Effectif proposé 2024/25	–	–	–	–	–	64	33	45	–	42	–	–	–	–	–	–	–	–	184
Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire																			
Effectif approuvé 2023/24	–	–	–	–	–	18	5	21	–	12	–	–	–	–	–	–	–	–	56
Effectif proposé 2024/25	–	–	–	–	–	18	5	21	–	12	–	–	–	–	–	–	–	–	56

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Administra- teurs recrutés sur le plan national	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Emplois de temporaire ^b	Volontaires des Nations Unies ^c	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix											
Effectif approuvé 2023/24	–	–	–	–	42	13	6	11	13	88	173
Effectif proposé 2024/25	–	–	–	–	42	13	6	57	23	88	229
Appui											
Effectif approuvé 2023/24	–	–	–	–	623	51	998	8	308	–	1 988
Effectif proposé 2024/25	–	–	–	–	628	51	1 006	9	311	–	2 005
Total											
Effectif approuvé 2023/24	242	16 758	733	1 280	917	171	1 284	20	450	88	21 943
Effectif proposé 2024/25	242	16 758	733	1 280	923	171	1 292	67	464	88	22 018
Variation nette	–	–	–	–	6	–	8	47	14	–	75

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international et sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans sa résolution [1996 \(2011\)](#) et a autorisé la dernière prorogation en date, jusqu'au 15 mars 2024, dans sa résolution [2677 \(2023\)](#).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à faire avancer une vision stratégique triennale visant à prévenir un retour à la guerre civile au Soudan du Sud, à construire une paix durable aux niveaux local et national, à favoriser une gouvernance inclusive et responsable et à appuyer la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et à l'accord ultérieur sur la feuille de route pour une fin pacifique et démocratique de la période de transition signé par les parties à l'Accord revitalisé le 4 août 2022.

3. Dans le cadre de cet objectif général, et par suite de l'élargissement de son mandat en matière de protection des civils et d'appui électoral, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (protection des civils ; activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits ; instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix ; appui).

4. En application de la résolution [2677 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission continuera de mettre en œuvre les quatre piliers de son mandat, ce dernier étant élargi dans les domaines de la protection des civils et de l'appui électoral. Premièrement, le Conseil de sécurité a demandé à la Mission de recourir à tous les moyens nécessaires pour assurer, au moyen d'une approche globale et intégrée, une protection efficace, rapide, dynamique et intégrée des civils se trouvant sous la menace de violences physiques, non seulement « dans les limites de ses moyens et de ses zones de déploiement », comme cela était le cas dans la résolution précédente, mais « quels qu'en soient la source ou le lieu ». Deuxièmement, le Conseil, soulignant qu'il fallait procéder par étapes concernant le processus électoral, a demandé à la Mission de se concentrer à court terme sur les conditions essentielles, notamment la prévention d'une nouvelle escalade de la violence politique ; la création de conditions propices à un processus inclusif d'élaboration et de révision de la Constitution ; l'instauration de l'espace civique inclusif, condition préalable à la tenue d'élections libres et régulières, en particulier au moyen d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités, afin d'appuyer les mécanismes de l'Accord revitalisé.

5. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2023/24 est analysée pour chaque composante.

6. La Mission a son quartier général à Djouba, en trois endroits : à la Maison des Nations Unies et dans les complexes de Tomping et de Durupi. Elle dispose de 10 bureaux locaux, dont celui de Djouba, qui se trouve dans son quartier général, et compte neuf bases opérationnelles sur le terrain ou bases opérationnelles de

compagnie et deux bases opérationnelles temporaires. Au cours de l'exercice 2024/25, conformément aux besoins opérationnels, en particulier compte tenu de l'élargissement de son mandat en matière de protection des civils, la Mission étendra de nouveau sa présence pour inclure six nouveaux sites.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

7. En vertu de l'accord sur la feuille de route pour une fin pacifique et démocratique de la période de transition prévue par l'Accord revitalisé, la période de transition est prolongée jusqu'au 22 février 2025, et des élections se dérouleront en décembre 2024. Bien qu'elle ait dans l'ensemble été accueillie favorablement par les parties et les parties prenantes à l'Accord revitalisé, la feuille de route n'a pas encore répondu aux attentes qu'elle avait dans un premier temps créées, en raison de l'exécution partielle et, dans certains cas, de la non-exécution de certaines tâches clés prévues dans l'Accord revitalisé.

8. Peu de progrès ont été faits en ce qui concerne les textes législatifs essentiels relatifs à l'élaboration de la constitution et aux partis politiques. La loi de 2023 portant modification de la loi de 2012 sur les élections nationales a été promulguée le 25 septembre 2023. Le 3 novembre 2023, le Conseil des partis politiques, la Commission électorale nationale et la Commission nationale de révision de la Constitution ont été reconstitués. Les membres du Conseil des partis politiques ont pris leurs fonctions en novembre 2023, tandis que 43 des 58 membres de la Commission nationale de révision de la Constitution ont pris leurs fonctions en décembre 2023. Les membres de la Commission électorale nationale ont prêté serment en janvier 2024. Les projets de loi relatifs à la sécurité, qui sont également essentiels pour la tenue d'élections inclusives et crédibles à la fin de la période de transition, sont en cours d'examen par l'appareil législatif.

9. L'application des dispositions transitoires de sécurité est achevée en partie ; il reste à déployer le premier contingent d'éléments diplômés des Forces unifiées nécessaires et à assurer la formation et la promotion des autres membres avant leur intégration dans les Forces sud-soudanaises unifiées de défense du peuple et la Police nationale unifiée, ainsi que dans le Service national de sécurité unifié, l'administration pénitentiaire nationale, le Service national de protection des espèces sauvages et le Service national de protection civile. La fin de la formation du premier contingent a marqué une avancée importante dans le cadre d'un processus plus large relatif aux dispositions transitoires de sécurité, après des désaccords récurrents entre les parties, mais un renforcement de la volonté politique et des ressources adéquates et durables sont nécessaires au déploiement et à l'intégration de ce contingent, qui serviront ainsi de base à la réalisation d'autres objectifs de référence clés fixés dans l'Accord revitalisé et permettront de réduire encore la violence infranationale.

10. Au cours de l'exercice 2024/25, la MINUSS et les partenaires régionaux et internationaux fourniront une assistance politique, technique, opérationnelle et logistique, ainsi qu'une assistance en matière de sécurité, en vue de la réalisation des grands objectifs de la transition qui figurent dans l'Accord revitalisé qu'il reste à réaliser, notamment l'appui électoral, dans l'hypothèse d'un maintien du calendrier électoral actuel. Pour répondre à ces attentes, la Mission appuiera les opérations électorales par phases. Au cours de la phase I, elle continuera de fournir un appui à l'instauration d'un environnement propice à la tenue d'élections, notamment en soutenant le processus de révision constitutionnelle, l'élargissement de l'espace civique et politique et l'achèvement du cadre juridique et institutionnel nécessaire, ainsi qu'en renforçant les capacités des institutions nationales. Les ressources demandées au titre de la phase I de l'appui électoral tiennent compte des difficultés

multidimensionnelles auxquelles le Soudan du Sud fait face dans cet effort, y compris le manque de connaissances institutionnelles et d'expérience en matière de gestion des élections. La mise en œuvre de la phase I a été consolidée au cours de l'exercice 2023/24, après que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a donné son assentiment à des engagements de dépenses devant permettre à la Mission de fournir un appui électoral, notamment de recruter du personnel pour pourvoir 15 emplois de temporaire (autre que pour les réunions). Le projet de budget pour l'exercice 2024/25 comprend un montant total de 13,2 millions de dollars destinés à l'appui aux opérations électorales comme suit :

<i>Description</i>	<i>Effectif approuvé (2023/24)</i>	<i>Effectif proposé (2024/25)</i>	<i>Augmentation</i>
Personnel civil			
Volontaires des Nations Unies (10 VNU recrutés sur le plan international)	–	372,7	372,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (36 membres du personnel recrutés sur le plan international et 10 recrutés sur le plan national)	1 608,0	7 672,6	6 064,6
Total partiel	1 608,0	8 045,3	6 437,3
Dépenses opérationnelles			
Consultants et services de consultants (10 consultants pour 90 jours)	268,6	715,2	446,6
Voyages officiels	69,1	340,1	271,0
Installations et infrastructures (bureaux et hébergement pour le personnel)	–	1 191,4	1 191,4
Transports terrestres (25 véhicules légers de transport de passagers)	–	739,3	739,3
Opérations maritimes ou fluviales (conteneurs)	–	86,4	86,4
Communications et informatique (matériel et services informatiques)	–	642,9	642,9
Fournitures, services et matériel divers [activités relatives aux programmes (605 800 dollars), fret (372 600 dollars), vacataires (181 700 dollars) et supports promotionnels (300 000 dollars)]	360,0	1 460,1	1 100,1
Total partiel	697,7	5 175,4	4 477,7
Total	2 305,7	13 220,7	10 915,0

11. La Mission renforcera l'appui électoral au cours de la phase II, de sorte à inclure une assistance technique, ainsi qu'un appui opérationnel et logistique et un appui en matière de sécurité afin de faciliter la préparation et la tenue d'élections par la Commission électorale nationale en décembre 2024. Ce renforcement dépendra des progrès réalisés concernant, entre autres : le déploiement de forces unifiées correctement formées et équipées ; l'adoption d'un cadre constitutionnel permanent ; la mise en place d'institutions et de mécanismes électoraux, notamment de la Commission électorale nationale, du Conseil des partis politiques et de la Commission nationale de révision de la Constitution ; l'instauration d'un cadre électoral clair, notamment de modalités d'inscription sur les listes électorales et de mécanismes de règlement des contentieux électoraux.

12. Les ressources nécessaires en vue de la phase II seront demandées en temps voulu, en fonction des progrès réalisés dans l'instauration des conditions nécessaires à la tenue d'élections pendant l'exercice 2024/25.

13. À l'heure où le pays se lance dans les préparatifs et la tenue d'élections et dans des réformes du secteur de la sécurité, les tensions politiques existantes, notamment avec les groupes armés qui n'ont pas pris part au processus de paix, resteront un paramètre important des hypothèses budgétaires de la Mission pour l'exercice 2024/25.

L'appui de la Mission aux principales parties prenantes demeurera essentiel pour ce qui est de veiller à ce que le processus politique soit inclusif et d'élargir l'espace politique et civique, un élément crucial non seulement dans le cadre des élections, mais aussi pour la stabilité et la consolidation de la paix au Soudan du Sud à long terme. L'assistance électorale fournie par l'ONU sera essentielle pour ce qui est de surmonter les obstacles qui apparaîtront forcément au cours du processus et de mettre en place des organismes crédibles de gestion des élections.

14. L'environnement opérationnel continuera d'être caractérisé par la violence infranationale et intercommunautaire, en particulier les vols de bétail, les meurtres par vengeance et les enlèvements, les pressions économiques et les obstacles persistants à la mise en œuvre des priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Même si le processus d'unification des forces nécessaires devrait avancer, la mesure dans laquelle le déploiement de ces forces influera sur les conditions de sécurité au Soudan du Sud reste incertaine. À l'approche des élections, il risque d'y avoir une augmentation des conflits et des violences liés à des luttes politiques pour le pouvoir et le contrôle de ressources qui s'amenuisent, aux divisions ethniques, aux différends fonciers et territoriaux et à la criminalité engendrée par la détérioration de la situation économique et les pertes dues aux conditions météorologiques défavorables. Il faudra redoubler d'efforts pour faciliter un dialogue global, renforcer les mécanismes de l'état de droit, promouvoir la paix à l'échelle locale et créer des conditions propices à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

15. Dans la région du Haut Nil, les causes profondes de la violence infranationale le long des couloirs reliant Tonga à Malakal n'ont pas été réglées, et la situation risque de contribuer à l'accroissement de la polarisation entre les Nuer et les Shilluk, notamment dans le site de protection des civils de Malakal et aux alentours ainsi que dans la ville de Malakal. Dans l'État de Jongleï, compte tenu de l'intervention limitée du Gouvernement, les vols de bétail supposément commis par les Murle risquent de se poursuivre et, de s'intensifier pendant la saison sèche en raison de l'augmentation de la mobilité.

16. Dans l'Équatoria, les opérations menées par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple contre le Front de salut national continueront vraisemblablement, exposant ainsi les civils au risque d'être pris dans les affrontements et d'être accusés par chaque camp de collaborer avec l'autre. Pendant ce temps, les campagnes de désarmement des civils, qu'il est prévu de mener dans tout le Soudan du Sud pour créer un environnement propice aux élections, pourraient également créer des tensions si elles sont considérées comme injustes ou déséquilibrées. Il est probable que les tensions intercommunautaires et l'insécurité liées aux causes des conflits ayant trait à la propriété foncière et à l'utilisation des terres persisteront et aggraveront les problèmes de protection dans plusieurs zones de la région, notamment autour de Mangala (Équatoria-Central) et dans certaines zones de Moundri-Ouest (Équatoria-Occidental). À Tamboura (Équatoria-Occidental), les griefs intercommunautaires demeurent non résolus causant toujours des tensions.

17. Dans le Bahr el-Ghazal, le statut de la Zone administrative d'Abyei n'étant pas réglé, les violences intercommunautaires devraient persister entre les Dinka Twic et les Dinka Ngok, tous deux revendiquant la propriété des terres et le contrôle des centres économiques et cherchant à renforcer de leur influence politique. Pendant ce temps, le dialogue, le renforcement de la confiance et l'appui aux mécanismes de justice continueront de jouer un rôle déterminant s'agissant de remédier aux difficultés économiques, à la prolifération des armes légères et de petit calibre ainsi qu'à la concurrence pour la propriété des terres et l'influence politique, qui constituent des facteurs sous-jacents des violences cycliques liées aux vols du bétail entre les communautés dans les États de Ouarrap, des Lacs et de l'Unité.

18. À la suite de l'adoption de la résolution 2677 (2023), une étude indépendante des capacités militaires et de police a été réalisée par le Siège pour déterminer si la Mission disposait des moyens et des capacités de protéger les civils dans l'ensemble du pays comme prévu dans le nouveau mandat. Dans cette étude, il a été pris acte des profonds bouleversements de la situation en matière de sécurité enregistrés dans la zone d'opération de la mission. L'étude a également fait ressortir que la capacité de réaction du bataillon de réserve actuel était limitée en cas de crise du fait qu'il était divisé en deux composantes, ce qui entravait la flexibilité de la Mission et risquait de l'empêcher de faire ce qui était prévu dans le nouveau mandat. Dans ce contexte, et compte tenu de la probabilité que des violences éclatent avant et après les élections, l'étude était assortie de recommandations relatives au renforcement des effectifs et des capacités des forces et de la police aux fins d'une meilleure protection des civils. Il était également recommandé de renforcer les capacités de mobilité terrestre et fluviale afin d'assurer une projection énergique de forces visant à permettre la protection des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire en toute sécurité. Il a été pris note du projet de la Mission visant à établir 11 bases opérationnelles temporaires afin de soutenir le nouveau mandat en matière de protection des civils et d'appui électoral.

19. La Mission appliquera, l'une après l'autre, les recommandations formulées dans l'étude en fonction des besoins opérationnels auxquels la priorité aura été donnée. L'autorisation de contracter des engagements de dépenses accordée par le Comité consultatif pour l'exercice 2023/24 comprenait des ressources supplémentaires visant à financer le déploiement d'un bataillon d'infanterie et de deux pelotons d'unités de police constituées. Il est prévu de déployer, au cours du dernier trimestre de l'exercice 2023/24, un bataillon sur les bases de Bor et de Djouba, qui servira de renfort aux forces de la Mission, ainsi que des deux pelotons d'unités de police constituées à Malakal. Durant l'exercice 2024/25, la Mission déploiera une unité de défense de base supplémentaire à Malakal, une unité de police constituée à Wau et un peloton d'unités de police constituées à Djouba. En ce qui concerne l'amélioration de la mobilité, elle déploiera 55 véhicules tout-terrain supplémentaires en tant que matériel appartenant aux contingents ainsi qu'un bâtiment de débarquement de chars pour accroître la mobilité des forces sur le Nil. La Mission continuera d'appréhender la question de la protection des civils selon une approche en trois volets, comprenant le dialogue et la concertation, la fourniture d'une protection physique et l'instauration d'un environnement protecteur.

20. La situation des droits humains devra être suivie de près, car les femmes et les enfants restent particulièrement vulnérables aux violations graves de ces droits, telles que les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves des droits des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés. La persistance des causes profondes de conflit et les intérêts politiques demeurent un obstacle majeur au règlement durable des conflits intercommunautaires. La Mission renforcera les fonctions d'appui et de conseil en vue d'aider le Gouvernement à s'acquitter de son obligation première, qui est de protéger les civils et leurs droits humains fondamentaux, et à accomplir des tâches qui contribuent à promouvoir le processus de paix et à mener des activités visant à répondre aux besoins de protection des populations vulnérables.

21. Au cours de l'année écoulée, la situation humanitaire s'est encore détériorée au Soudan du Sud, où 9,4 millions de personnes avaient besoin d'une aide et 2,0 millions de personnes étaient déplacées en décembre 2023. L'insécurité alimentaire, les violences infranationales et intercommunautaires, les conflits, les engins explosifs et les épidémies continueront de déterminer les besoins humanitaires de la population durant l'exercice 2024/25. Les déplacements induits par les violences sporadiques et les chocs climatiques demeurent un phénomène cyclique complexe au Soudan du Sud

et devraient continuer d'influer sur la situation humanitaire. Des centaines de milliers de civils restent déplacés à l'intérieur des États de l'Unité, de Jongleï, de l'Équatoria-Central, de Ouarrap, du Haut-Nil et de l'Équatoria-Occidental, entre autres. Les phénomènes climatiques, tels que les inondations et les sécheresses, devraient persister, voire devenir plus intenses, plus longs et plus fréquents, exacerbant la concurrence entre les communautés pour des ressources déjà rares. Dans le même temps, la saison sèche prolongée et la sécheresse dans les États de l'Équatoria-Oriental, de l'Équatoria-Central, de l'Unité, de Jongleï et des Lacs ont eu des effets négatifs sur les systèmes alimentaires. Le phénomène El Niño prolongé qui se produit actuellement devrait aggraver la situation en 2024 et jusqu'en 2025, entraînant une augmentation de la demande d'aide alimentaire humanitaire. En outre, l'afflux vers le Soudan du Sud de réfugiés et de Sud-Soudanais vivant au Soudan, soit 531 800 personnes au total en janvier 2024, devrait se poursuivre tant que les perspectives d'une cessation des violences au Soudan resteront faibles. Les rapatriés continuent de faire face à de nombreux obstacles, parmi lesquels les problèmes fonciers et les problèmes relatifs au logement et à la propriété non résolus. Dans ce contexte, les opérations humanitaires resteront donc soutenues, en dépit de divers freins logistiques et opérationnels et difficultés de financement. La Mission continuera d'apporter son concours, sur demande et dans les limites de ses moyens, pour créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire.

22. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus lancée par le Secrétaire général et au plan d'action visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, la MINUSS continuera de s'employer résolument à promouvoir sa stratégie politique, à rendre des comptes au personnel de maintien de la paix et à veiller à ce que celui-ci lui rende également des comptes, à améliorer la communication stratégique sur toutes les plateformes pertinentes et à renforcer l'intégration stratégique et opérationnelle des plans et processus à l'échelle de la Mission. En outre, elle continuera de faciliter la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les processus politiques et à tous les processus de paix, ainsi que d'associer les jeunes à ces processus, et de s'efforcer de produire des résultats et d'exécuter son mandat de manière efficace et responsable.

23. S'agissant de la question du refus d'accès, en violation de l'accord sur le statut des forces, les réunions mensuelles tenues dans le cadre du forum de coordination de haut niveau entre la MINUSS et le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé devraient continuer de contribuer à une communication et une coordination globales de qualité entre la Mission et les responsables de l'administration et des forces de sécurité sud-soudanaises, ce qui facilitera les opérations de la Mission. Si le nombre de refus d'accès a considérablement diminué depuis 2020, on observe une augmentation notable de ce nombre depuis le début de l'année 2022 dans certaines régions du pays. La Mission continuera de traiter cette question à la fois dans le cadre du forum de coordination de haut niveau et avec les autorités au niveau de l'État.

Activités d'appui

24. Durant l'exercice 2024/25 et afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat élargi en matière de protection des civils, la Division de l'appui à la mission donnera la priorité à la construction de logements pour les membres du personnel en tenue qui seront venus s'ajouter aux effectifs existants et à la construction de six bases d'opérations afin de renforcer sa présence dans les zones sensibles au conflit et pouvoir ainsi réagir aux problèmes de sécurité imminents. Compte tenu de son mandat élargi en matière électorale, la Mission s'emploiera en priorité à recruter rapidement de nouveaux membres du personnel électoral civil, après que l'Assemblée générale aura donné son approbation, ainsi qu'à construire et à remettre en état des bureaux et logements destinés à ce personnel supplémentaire.

25. Compte tenu de la hausse des coûts de location et d'exploitation des hélicoptères, la Mission a remplacé quatre hélicoptères pour lesquels les contrats ont expiré au cours de l'exercice 2023/24 par des avions, ce qui a permis de faire des économies de quelque 7,0 millions de dollars, lesquelles sont prises en compte dans le projet de budget.

26. La Mission renforcera son Groupe du soutien psychosocial à l'aide des services contractuels afin de fournir de services de consultation et de soutien psychosocial à son personnel, compte tenu de l'environnement de travail difficile et de conditions de sécurité instables, qui devraient encore se détériorer au cours de la période précédant et suivant les élections.

27. Durant l'exercice 2024/25, la Mission, consciente de l'étendue des priorités relevant de son mandat, s'en tiendra à la mise en œuvre des projets pluriannuels en cours et de deux nouveaux projets nécessaires au renforcement de la sécurité de son personnel et de ses moyens. À cet égard, sept des neuf projets inclus dans le projet de budget ont été lancés au cours des exercices précédents, et deux d'entre eux ont un coût estimé à 1 million de dollars ou plus : a) la construction d'abris enterrés renforcés pour les bureaux locaux, l'objectif étant d'améliorer les installations de façon à ce qu'elles répondent aux normes recommandées par le Département de la sûreté et de la sécurité ; b) la poursuite de la construction d'un hélicoptère en béton à Renk et Leer, qui permettrait de sécuriser les opérations aériennes. Les nouveaux projets proposés portent sur la remise en état des sites de stockage de munitions afin de remédier à de graves problèmes de sécurité et sur la construction de réserves d'eau surélevées sur les terrains d'aviation, les aéroports et les principales zones d'atterrissage afin d'assurer l'approvisionnement en eau à une pression adéquate en cas d'incendie.

28. Conformément à la politique de l'environnement du Secrétariat de l'ONU, la Mission continuera d'appliquer des mesures visant à atténuer l'incidence de ses activités sur l'environnement et à réduire son empreinte écologique globale. À cet égard, elle continuera d'apporter des améliorations à la gestion de ses eaux usées et de ses déchets solides, notamment en installant des déchetteries sur l'ensemble de ses sites afin de faciliter la séparation des déchets recyclables. S'agissant des énergies renouvelables, elle intensifiera sa collaboration avec la société de distribution d'électricité de Djouba afin de fournir de l'électricité issue de sources renouvelables à certaines parties du camp de Tomping. En outre, la Mission prévoit d'étendre l'utilisation d'énergies renouvelables provenant de fournisseurs externes à de nouveaux sites prioritaires. Elle poursuivra le regroupement des générateurs dans des installations électriques centralisées et raccordera les contingents aux générateurs appartenant à l'ONU, ce qui lui permettra de réduire sa consommation de carburant et son empreinte carbone. Elle continuera également à réduire la consommation d'eau en la surveillant de près et en mettant en place un recyclage de l'eau provenant des effluents traités, ce qui entraînera une baisse des coûts énergétiques liés au pompage et au traitement. Elle poursuivra par ailleurs la mise en œuvre du système de surveillance à distance des infrastructures de terrain afin d'assurer le suivi des efforts qu'elle fait pour réduire la consommation de carburant et économiser l'eau.

29. Le projet de budget pour l'exercice 2024/25 fait apparaître la création de 75 nouveaux postes et emplois et la transformation d'un emploi de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international en un emploi soumis à recrutement national. Il est proposé de créer : 6 postes de fonctionnaire international(e) (1 D-1, 1 P-3 et 4 SM) ; 8 postes d'agent(e) des services généraux soumis à recrutement national ; 36 emplois soumis à recrutement international financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2 P-5, 25 P-4, 8 P-3 et 1 SM) ; 11 emplois d'agent(e) des services généraux soumis à recrutement national financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; 13 emplois de

Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement international ; 1 emploi de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement national. Ces postes et emplois permettront à la Mission de s'acquitter de son mandat élargi en matière de protection des civils et d'appui électoral, en plus de fournir au Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) les ressources nécessaires au renforcement de ses capacités de gestion.

30. Les ressources demandées au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2024/25 s'élèvent à 1 281 235 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 132 399 200 dollars (11,5 %) par rapport au budget approuvé pour 2023/24 (1 148 836 500 dollars). Elles tiennent compte : a) de l'augmentation des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police, due principalement au déploiement de militaires et de personnel de police supplémentaires, à la provision en vue des frais de mise en route du nouveau contrat relatif aux rations et à la hausse des indemnités de subsistance (missions) ; b) de la hausse des ressources demandées au titre du personnel civil, qui s'explique principalement par la création proposée de 75 nouveaux postes et emplois à l'appui du mandat élargi de la Mission en matière de protection des civils et d'appui électoral ; c) de l'augmentation prévue des dépenses opérationnelles, qui s'explique principalement par les achats auxquels il est proposé de procéder pour appuyer le déploiement de personnel en tenue et de personnel civil supplémentaire, notamment la construction de logements, la fourniture de matériel informatique et de matériel de communication et la création de six bases d'opérations afin de renforcer la présence de la Mission dans les zones de tension, dans le droit fil de son mandat élargi en matière de protection des civils.

C. Coopération au niveau régional

31. Durant l'exercice 2024/25, la MINUSS continuera de travailler en étroite collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine et la communauté diplomatique afin de soutenir la mise en œuvre coordonnée, stratégique et participative de l'Accord revitalisé et du processus de paix, notamment en renforçant la mobilisation internationale. Elle continuera de se coordonner étroitement avec le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, basés à Addis-Abeba, afin que les entités des Nations Unies agissent de manière concertée au Soudan du Sud.

32. La Mission continuera de se coordonner avec d'autres partenaires régionaux, notamment la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) dans le cadre de l'exécution de son mandat, qui consiste, entre autres, à appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, y compris sous la forme de groupes de travail consacrés à des questions portant sur la logistique, la sécurité, les opérations et les communications. Par ailleurs, elle continuera de fournir un appui aux opérations aériennes de la FISNUA, en affrétant spécialement des vols de passagers, en fonction des besoins et sur demande, dans les limites de ses moyens. Elle continuera également d'apporter son concours au bureau de liaison de la FISNUA à Djouba, selon que de besoin.

33. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera de fournir des services à la MINUSS dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestations et voyages officiels, traitement des demandes de prestation (relatives, entre autres, aux indemnités pour frais d'études et aux demandes de remboursement de frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, et

transports et contrôle des mouvements. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo continuera de fournir des services à la MINUSS selon le principe du recouvrement des coûts, par l'intermédiaire de la Base d'appui d'Entebbe.

34. La Mission continuera de faire appel à la Section de l'appui centralisé aux achats d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et en Afrique de l'Est par les moyens suivants : établissement de plans conjoints d'achats régionaux, élaboration d'une stratégie régionale d'achats, gestion régionale des fournisseurs et regroupement des achats au titre des contrats-cadres régionaux.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

35. Pour l'exercice 2024/25, la MINUSS continuera de placer la coordination à l'échelle du système ainsi que la planification et la programmation intégrées parmi ses principales priorités, de manière à renforcer la cohérence et l'effet des actions menées dans l'ensemble du système des Nations Unies en favorisant la complémentarité des activités prescrites et la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2025. Un comité directeur mixte continuera de guider et superviser la mise en œuvre du Plan-cadre.

36. La Mission continuera également de collaborer avec des partenaires clés, notamment les intervenants humanitaires et les acteurs du développement, afin de : a) renforcer les efforts visant à répondre efficacement aux besoins des personnes, à atténuer les risques et les vulnérabilités et à créer un environnement sûr pour permettre le retour librement consenti des personnes déplacées, en toute sécurité et dans la dignité ; b) protéger les civils, et plus particulièrement les femmes et les enfants ; c) promouvoir l'égalité des genres, l'accès des femmes à des postes de direction et leur participation à la prise de décisions ; d) appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. À cette fin, et pour renforcer la coopération et l'intégration des activités dans l'ensemble du pays, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire) continuera de faciliter la coordination entre la MINUSS, l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et d'autres partenaires.

37. Le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience au Soudan du Sud continuera de contribuer à la mobilisation stratégique et à l'harmonisation des efforts de consolidation de la paix menés à l'échelle du système des Nations Unies de manière cohérente et concertée. Il continuera d'utiliser une approche par zone qui consiste à concentrer les ressources et à associer les diverses capacités des partenaires de l'action humanitaire, du développement et de la paix pour mettre en place des mesures de sécurité et de stabilité à court terme qui visent à briser le cycle de la violence. Alors que la nécessité d'une mobilisation politique est de plus en plus mise en avant, les partenaires du fonds d'affectation spéciale continueront de tirer parti des bons offices de la Mission pour s'assurer les soutiens politiques nécessaires parmi les élites locales et nationales, à la stabilisation des zones instables. Au cours de l'exercice 2024/25, la MINUSS poursuivra l'exécution de deux programmes en cours financés par le fonds d'affectation spéciale visant à renforcer l'état de droit dans l'État de Jonglei et la Zone administrative du Grand Pibor.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

38. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans la section A de l'annexe I au présent rapport.

Direction exécutive et administration

39. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national			VNU			Total	
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général													
Postes approuvés 2023/24	1	1	3	2	2	9	–	3	3	–	–	–	12
Postes proposés 2024/25	1	1	3	2	2	9	–	3	3	–	–	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Conseillers spéciaux													
Postes approuvés 2023/24	–	–	1	–	2	3	1	1	2	1	–	1	6
Postes proposés 2024/25	–	–	1	–	2	3	1	1	2	1	–	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de cabinet													
Postes approuvés 2023/24	–	1	2	2	3	8	2	2	4	1	–	1	13
Postes proposés 2024/25	–	1	2	2	3	8	2	2	4	1	–	1	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'appui opérationnel													
Postes approuvés 2023/24	–	–	1	1	1	3	–	1	1	1	–	1	5
Postes proposés 2024/25	–	–	1	1	1	3	–	1	1	1	–	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national				VNU			Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Groupe de la planification stratégique													
Postes approuvés 2023/24	-	-	2	1	-	3	-	-	-	1	-	1	4
Postes proposés 2024/25	-	-	2	1	-	3	-	-	-	1	-	1	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe des pratiques optimales													
Postes approuvés 2023/24	-	-	-	1	-	1	1	-	1	-	-	-	2
Postes proposés 2024/25	-	-	-	1	-	1	1	-	1	-	-	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe des affaires juridiques													
Postes approuvés 2023/24	-	-	3	2	1	6	3	1	4	2	-	2	12
Postes proposés 2024/25	-	-	3	2	1	6	3	1	4	2	-	2	12
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Équipe déontologie et discipline													
Postes approuvés 2023/24	-	1	3	1	2	7	3	1	4	1	1	2	13
Postes proposés 2024/25	-	1	3	1	2	7	3	1	4	-	2	2	13
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	1	-	-
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Affaires politiques)													
Postes approuvés 2023/24	1	-	3	2	2	8	-	3	3	-	-	-	11
Postes proposés 2024/25	1	-	3	2	2	8	-	3	3	-	-	-	11
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)													
Postes approuvés 2023/24	1	-	4	2	2	9	-	2	2	-	-	-	11
Postes proposés 2024/25	1	1	4	2	2	10	-	2	2	-	1	1	13
Variation nette	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1	2
Emplois de temporaire approuvés ^a 2023/24	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national				VNU			Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés	Volontaires recrutés	Total partiel	
										sur le plan international	sur le plan national		
Emplois de temporaire proposés ^a 2024/25	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel [Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)]													
Effectif approuvé 2023/24	1	-	5	2	2	10	-	2	2	-	-	-	12
Effectif proposé 2024/25	1	1	5	2	2	11	-	2	2	-	1	1	14
Variation nette	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1	2
Total partiel													
Postes approuvés 2023/24	3	3	22	14	15	57	10	14	24	7	1	8	89
Postes proposés 2024/25	3	4	22	14	15	58	10	14	24	6	3	9	91
Variation nette		1				1				(1)	2	1	2
Emplois de temporaire approuvés ^a 2023/24	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Emplois de temporaire proposés ^a 2024/25	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total													
Effectif approuvé 2023/24	3	3	23	14	15	58	10	14	24	7	1	8	90
Effectif proposé 2024/25	3	4	23	14	15	59	10	14	24	6	3	9	92
Variation nette	-	1	-	-	-	1	-	-	-	(1)	2	1	2

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

40. Le tableau 2 récapitule les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la direction exécutive et de l'administration de la Mission.

Tableau 2
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Nombre/variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire)				
Poste	+1	D-1	Coordonnateur(trice) principal(e)	Création
Emploi	+1	VNU recruté(e) sur le plan national	Spécialiste des droits des victimes	Création
Total partiel	+2			
Programme de lutte antimines				
Emploi	1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	Reconduction
Équipe déontologie et discipline				
Emplois	-1	VNU recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) (information et sensibilisation)	Transformation
	+1	VNU recruté(e) sur le plan national	Assistant(e) (information et sensibilisation)	Transformation
Total partiel	-			
Total (création)	+2			

Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire)

Coordonnateur(trice) principal(e)

41. Le Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) est chargé d'assurer une coordination adéquate des activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Bureau est chargé notamment de diriger la coordination des activités humanitaires, des activités de développement et des activités de redressement au Soudan du Sud et de veiller à ce que les préoccupations et les contributions des acteurs du développement et de l'aide humanitaire opérant dans le pays soient portées à l'attention du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, en tant que responsable des opérations des Nations Unies au Soudan du Sud et coordonnateur de l'aide internationale à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Dans le cadre de la planification de la transition et dans l'esprit de la résolution [2677 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) est chargée de veiller à ce que la Mission, l'ensemble des organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés ainsi que les autres parties prenantes participent activement à la planification et à la coordination intégrées des interventions au Soudan du Sud.

42. Compte tenu du rôle important joué par le Bureau dans une mission multidimensionnelle intégrée et des mesures prises pour lui permettre d'assurer ses fonctions dans le cadre du mandat défini et conformément la résolution [2594 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, le Secrétariat continue de renforcer la cohérence et la collaboration entre les composantes de la mission. Il est nécessaire que celle-ci soit dotée d'une équipe bien dimensionnée pour aider le Bureau à remplir sa fonction

transversale et à coordonner les activités des différentes unités administratives qu'il chapeaute. Pour garantir la prévisibilité et la stabilité des moyens alloués à cette équipe, le Secrétariat a mené, sur la base d'un premier examen, une étude approfondie portant sur 11 missions, en vue de formuler une approche commune d'évaluation objective de l'augmentation des besoins du Bureau en matière d'appui à la gestion et à la coordination dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Il est ressorti de cette étude que le Bureau nécessitait l'appui d'une personne chevronnée et que le niveau de ce poste dépendait de deux facteurs : a) le nombre d'unités administratives placées sous la responsabilité la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) ; b) le nombre de points du mandat assignés au Bureau. La MINUSS présentant un nombre plus important de points du mandat et un nombre comparable d'unités administratives, le Bureau nécessite par conséquent l'appui d'un(e) coordonnateur(trice) principal(e) de classe D-1.

43. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste de coordonnateur(trice) principal(e) (D-1), dont le (la) titulaire apporterait son concours à la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) pour, entre autres, établir des liens stratégiques entre les trois piliers, collaborer efficacement, en ce qui concerne la stratégie et la planification intégrées, avec les responsables des composantes de la Mission, ainsi qu'avec les responsables des institutions spécialisées, des fonds et des programmes des Nations Unies qui constituent l'équipe de pays et l'équipe chargée de l'action humanitaire, et donner des conseils sur l'intégration des programmes et l'interaction avec les donateurs, les missions diplomatiques et les organisations régionales dans le pays.

Spécialiste des droits des victimes

44. Le Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) est également chargé de mettre en œuvre la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté, en renforçant son action pour que des mesures de réparation soient prises à l'égard des victimes. Il œuvre en coordination avec les acteurs du système des Nations Unies, les organisations de la société civile et les réseaux d'assistance juridique afin que les victimes reçoivent l'accompagnement dont elles ont besoin.

45. Dans son projet de budget pour l'exercice 2023/24, la Mission a proposé la création d'un emploi de spécialiste des droits des victimes (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international). Le Comité consultatif a recommandé de ne pas créer cet emploi et compté que la Mission chercherait à resserrer la collaboration pour tirer parti des ressources internes disponibles, notamment de celles de l'équipe de pays des Nations Unies, l'objectif étant de répondre aux besoins des victimes de manière plus efficace et plus globale. Le (la) spécialiste hors classe des droits des victimes travaille déjà avec d'autres entités de la Mission et des Nations Unies afin d'apporter aux victimes une aide coordonnée. Dans le cadre de ses responsabilités stratégiques et opérationnelles, la Mission a besoin de ressources supplémentaires pour assurer la coordination de l'aide apportée aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le (la) spécialiste hors classe des droits des victimes est, parmi les membres du personnel du Bureau, la seule personne chargée de la fonction décrite ci-dessus. Il (elle) reste en contact avec toutes les victimes, les informe de l'état d'avancement de leur dossier et examine et suit l'aide qui leur est dispensée de manière coordonnée avec toutes les entités des Nations Unies, les groupes de travail et les groupes thématiques, ainsi qu'avec les prestataires de services.

46. La Mission a examiné les recommandations du Comité consultatif en faveur d'une intensification de la transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national, et conclu que la fonction mentionnée plus haut pouvait être assurée par un(e) Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national. Pour tenir l'engagement que le Secrétaire général a pris de faire des droits et de la dignité des victimes une priorité dans l'action menée par l'Organisation pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Mission cherche à renforcer sa capacité à défendre les droits des victimes. Cela est une nécessité si l'on veut optimiser les interactions avec les victimes et les partenaires. En fournissant un appui fonctionnel, technique et spécialisé au (à la) spécialiste hors classe des droits des victimes, le personnel désigné permettra d'améliorer toutes les facettes des initiatives d'assistance aux victimes. En outre, il sera essentiel de renforcer les partenariats avec les États Membres, la société civile ainsi que les acteurs nationaux œuvrant en faveur des droits humains et de l'état de droit, tout en promouvant une approche cohérente et efficace, pour traiter et régler les multiples problèmes auxquels les victimes doivent faire face.

47. Il est donc proposé de créer un poste de spécialiste des droits des victimes (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national) qui serait chargé(e) de prêter main forte au (à la) spécialiste hors classe des droits des victimes, notamment pour ce qui est de mettre en place la nouvelle formation et de veiller à ce que toutes les victimes reçoivent l'assistance voulue tout au long de l'année et soient tenues informées en temps utile.

Assistant(e) (information et sensibilisation)

48. L'Équipe déontologie et discipline est chargée d'œuvrer à la prévention et à la détection des comportements répréhensibles et de veiller au respect et à l'application du Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, au moyen d'une stratégie en trois volets portant sur la prévention, la répression et la réparation. Elle veille à ce que tous les membres du personnel, les Volontaires et les prestataires de services contractuels des Nations Unies respectent les normes les plus strictes en matière de conduite professionnelle et personnelle. En outre, elle met en place des activités d'information et de sensibilisation à l'intention de la population du pays d'accueil.

49. Parmi les effectifs approuvés pour l'Équipe déontologie et discipline, il y a un emploi d'assistant(e) (information et sensibilisation) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international). Le (la) titulaire aurait pour principales fonctions de mener des activités de sensibilisation auprès des populations locales afin d'aider la Mission à mettre en œuvre la nouvelle stratégie du Secrétaire général concernant les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818). La stratégie prévoit des interactions approfondies avec les populations, en particulier les groupes de femmes et de jeunes, notamment parmi les personnes victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Pour pouvoir mener ces interactions avec les populations, il faut connaître les coutumes et les langues locales. En outre, la Mission a constaté que, compte tenu du caractère sensible des questions abordées, des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles étaient peu enclines à interagir avec les membres du personnel venant d'autres pays.

50. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de transformer un emploi d'assistant(e) (information et sensibilisation) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) en emploi d'assistant(e) (information et sensibilisation) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national). La transformation proposée permettra à la Mission de communiquer plus efficacement avec la population et d'améliorer les mécanismes d'enregistrement des plaintes au niveau local. En outre, elle est conforme à la recommandation faite par le Comité consultatif

de proposer ce type de transformation dans les projets de budget, et contribuera à valoriser et à promouvoir le personnel recruté localement.

Spécialiste hors classe de la gestion de programme (Chef du Programme de lutte antimines)

51. Un emploi de spécialiste hors classe de la gestion de programme (Chef du Programme de lutte antimines) (P-5), financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), a été créé le 1^{er} juillet 2022. Le (la) titulaire est chargée(e) de diriger la mise en œuvre du programme de lutte antimines de la Mission. Dans la perspective de la poursuite du programme durant l'exercice 2024/25, il est proposé de conserver l'emploi de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5). Le (la) titulaire continuera, entre autres, de mettre en œuvre la stratégie relative au programme de lutte antimines de la Mission, d'assurer la planification stratégique et opérationnelle, l'élaboration des programmes et l'exécution des mesures à prendre face aux menaces, de conseiller les responsables de la Mission et de communiquer avec les autorités locales associées à la lutte antimines. En outre, il (elle) supervisera les prestations et les performances des partenaires opérationnels.

Composante 1 : protection des civils

52. Conformément à la résolution 2677 (2023), dans laquelle le Conseil de sécurité lui a donné pour mandat de recourir à tous les moyens nécessaires pour assurer, au moyen d'une approche globale et intégrée, une protection efficace, rapide, dynamique et intégrée des civils se trouvant sous la menace de violences physiques, la Mission renforcera ses effectifs militaire et policier dans les limites maximales fixées. Elle maintiendra une présence flexible et robuste et donnera, dans son ensemble, la priorité aux activités relatives à la protection des civils.

53. La Mission s'emploiera à faire progresser encore la réalisation de la vision stratégique triennale définie par le Conseil de sécurité. Dans cette optique, elle continuera de mettre en œuvre de manière intégrée sa stratégie de protection des civils pour renforcer les capacités et la responsabilité de l'État en matière de protection des civils, en promouvant la coexistence pacifique entre les communautés, en encourageant une culture de la responsabilité, en protégeant les civils et en garantissant la participation de tous et toutes au processus de paix et aux élections. La protection des civils et l'analyse des questions de genre seront intégrées dans toutes les activités qu'elle mène dans le cadre des trois volets suivants : la protection par la voie du dialogue et la concertation (premier volet) ; la protection physique (deuxième volet) ; l'instauration d'un environnement protecteur (troisième volet).

54. Dans le cadre du premier volet, la Mission continuera de concentrer son action sur les missions de bons offices et les engagements politiques pris aux niveaux national et infranational, afin d'amener les principaux acteurs de l'État et du secteur de la sécurité à protéger les civils, d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, de garantir la participation pleine, égale et effective de toutes les parties prenantes au processus de paix et de trouver des solutions durables aux problèmes de protection. Elle continuera de recommander que des dispositions relatives à la protection et à la responsabilité figurent dans les accords, afin de garantir que les violations des droits humains, notamment les violences sexuelles liées au conflit, soient traitées de manière adéquate. Elle intensifiera ses efforts en ce qui concerne les activités favorisant et facilitant la réconciliation entre communautés et l'atténuation ou la prévention de la violence par l'évaluation et le dialogue ainsi que d'autres initiatives de prévention des conflits et d'instauration de la confiance.

55. La Mission appuiera des initiatives stratégiques visant à instaurer un climat de confiance. Pour cela, elle organisera des missions de bons offices dans ses 10 bureaux

locaux et aidera les institutions infranationales à promouvoir la coexistence pacifique et la réconciliation afin de renforcer la cohésion sociale parmi les populations et de reconstruire les structures sociales. Faisant fond sur les progrès accomplis dans le cadre du forum des gouverneurs, des forums locaux et des forums des commissaires de comté au chapitre de la mise en œuvre du processus de paix, elle continuera de renforcer les structures de paix locales, pour remédier aux causes profondes de la violence infranationale, ainsi que les interactions entre les parties prenantes nationales et infranationales, pour faire avancer les processus politiques. Ce faisant, elle continuera d'aider les organisations de la société civile dirigées par des femmes à renforcer la participation pleine, équitable et véritable des femmes aux processus de paix et de gouvernance, et de collaborer avec elles.

56. La Mission aidera les collectivités territoriales à s'attaquer aux causes profondes des conflits communautaires, notamment par des projets de lutte contre la violence de proximité visant à pérenniser la paix et à promouvoir la coexistence pacifique en faisant participer les jeunes et les femmes vulnérables à des activités productives. Les populations cibles seront sélectionnées en fonction de leur vulnérabilité face à l'insécurité, aux conflits intercommunautaires et aux déplacements de population. Le renforcement des compétences professionnelles des jeunes et l'apport d'un soutien aux petites entreprises contribueront à diversifier les moyens de subsistance des jeunes et à empêcher qu'ils ne se livrent à des activités criminelles.

57. L'absence persistante de progrès notables concernant certains éléments des dispositions transitoires de sécurité pourrait mettre en péril la viabilité de l'Accord revitalisé et compromettre les préparatifs des élections. La Mission continuera de favoriser la transformation du secteur de la sécurité sous l'impulsion des acteurs nationaux, afin de garantir le contrôle civil et de rétablir la confiance entre la population et les institutions chargées de la sécurité. En outre, elle fournira une assistance technique et assurera la coordination pour la mise au point d'un modèle intégré en matière de sécurité des élections et l'élaboration de stratégies innovantes de lutte contre la violence de proximité afin d'ouvrir la voie à un processus inclusif de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Elle aidera les parties prenantes nationales à parvenir à un consensus sur les principales questions en suspens et continuera d'appuyer l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour professionnaliser les institutions et forces du secteur de la sécurité, en menant des activités d'appui technique et de renforcement des capacités dans les domaines transversaux que sont les droits humains, les questions de genre, l'état de droit et l'application du principe de responsabilité, et de promouvoir une approche intégrée par l'entremise du Groupe de travail des Nations Unies sur la réforme du secteur de la sécurité.

58. Les activités du deuxième volet visent à prévenir, enrayer et faire cesser les violences contre les civils, notamment dans le dernier site de protection des civils, à Malakal, et dans les sites reconvertis pour accueillir les personnes déplacées à l'intérieur du pays. La Mission renforcera sa présence militaire et policière dans les potentielles zones de tension et les endroits instables de tout le pays. Il est prévu de déployer 11 bases opérationnelles temporaires autonomes. Celles-ci contribueront directement au bon déroulement des activités des trois volets, en créant un environnement sûr pour les opérations civiles, tout en assurant une protection physique grâce à la présence soutenue de la Mission dans les zones à haut risque. La Mission s'emploiera à renforcer 6 des 11 bases pour en faire des bases d'opérations pour le personnel civil, les forces de police hors unités constituées et le personnel fourni par le pays, qui compléteront et poursuivront le travail accompli par le personnel militaire afin d'assurer une protection à plus long terme, dans le cadre du premier volet, en poursuivant le dialogue et la concertation. La nature intégrée de ces bases d'opérations renforcera d'autres aspects du mandat de la Mission, par exemple

s'agissant de surveiller et signaler d'éventuelles violations des droits humains et de mener des activités de sensibilisation ayant trait au processus de paix, tout en veillant à ce que les conditions de sécurité permettent de fournir une assistance vitale dans les zones reculées et les zones de retour et d'organiser les élections à venir. La Mission travaillera de manière intégrée avec les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies selon le cadre défini pour le retour, la réintégration et la réinstallation des personnes déplacées, qui a pour objet la mise en place de solutions durables au Soudan du Sud.

59. Dans le cadre du troisième volet, la Mission continuera de donner la priorité au renforcement de l'état de droit et du secteur de la justice afin d'améliorer la protection des civils au Soudan du Sud en créant des conditions plus favorables à la prévention de la criminalité et à la répression des infractions. Il s'agira notamment de la conduite d'enquêtes sur les violations graves des droits humains, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violences sexuelles liées au conflit, et de l'engagement de poursuites contre leurs auteurs. La Mission fournira des conseils techniques et un appui aux institutions de justice transitionnelle, aux acteurs œuvrant au renforcement de l'état de droit, aux institutions du secteur de la sécurité et à d'autres institutions aux niveaux national et infranational. Ce faisant, elle veillera à ce que le renforcement de l'inclusion des femmes et de leur représentation professionnelle dans ces secteurs soit dûment pris en compte. Elle promouvra une culture de la responsabilité afin de créer des conditions de sécurité plus propices au retour, à la réinstallation et à l'intégration librement consentis des déplacés, des réfugiés et des rapatriés dans les communautés d'accueil. Cette approche vise à sensibiliser davantage les parties au conflit à leurs obligations en matière de protection des civils contre les violences sexuelles liées aux conflits, à les inciter à respecter ces obligations, notamment en intervenant dans les cas où de tels actes sont commis, et, à terme, à réduire le nombre de ces cas. Elle vise également à renforcer la capacité des organisations de la société civile, des personnes rescapées et des victimes, ainsi que de leurs communautés, à défendre leurs droits. L'appui fourni aux institutions œuvrant au renforcement de l'état de droit permettra d'instaurer des conditions propices à la conduite de consultations transparentes, inclusives et authentiques sur la justice transitionnelle, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre la violence de proximité, l'élaboration de la constitution, le processus électoral et la transition politique.

60. La Mission continuera d'aider les comités de liaison entre la police nationale et les populations locales à offrir un espace de discussion sur les préoccupations en matière de sécurité publique et à rétablir ainsi la confiance entre policiers et habitants afin qu'ils s'emploient ensemble à trouver des solutions d'atténuation des conflits entre les communautés.

61. La Mission continuera également de fournir un appui technique aux comités de haut niveau et aux comités techniques pour la mise en œuvre complète du Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants au Soudan du Sud. En outre, elle continuera de contribuer au rétablissement de la confiance entre les parties au conflit en fournissant un appui technique aux comités mixtes de vérification chargés de la protection des enfants et dans le cadre de la formation conjointe au renforcement des capacités.

62. La police des Nations Unies mettra en place une formation et d'autres activités de renforcement des capacités de la police nationale en ce qui concerne les opérations électorales et les implications potentielles en matière de sécurité, en élaborant des manuels sur la sécurité des élections, en menant des initiatives de sensibilisation sur le sujet ainsi que sur les lois électorales nationales, et en dispensant une formation sur la gestion de l'ordre public.

63. La Mission appuiera le renforcement des capacités des institutions étatiques afin d'améliorer la prestation de services favorisant des moyens de subsistance durables et pacifiques. Pour cela, elle fournira des conseils techniques et un appui à la Commission de secours et de relèvement et aux groupes de travail sur les solutions à apporter au niveau de l'État afin de remplir les critères inscrits au chapitre III de l'Accord revitalisé qui concernent la mise en place de solutions durables pour les déplacés, les réfugiés et les rapatriés. Elle continuera d'encourager les efforts des parties prenantes en leur fournissant un appui technique pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des plans de retour et de réintégration par zone qui favorisent la consolidation de la paix, le développement, la reconstruction et le relèvement pour les déplacés et les rapatriés, ainsi que la participation pleine et véritable de ces derniers aux processus menant aux élections.

64. Au cours de l'exercice 2024/25, les activités de lutte antimines se concentreront sur le déploiement d'équipes d'opération équipées au mieux pour répondre aux demandes de la Mission pour ce qui est d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix et d'instaurer des conditions de sécurité plus propices pour les civils et pour le retour volontaire et la réinstallation des déplacés et des réfugiés.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.1 Renforcement de la protection des civils par l'action et la mobilisation politiques

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises par les autorités du pays, des États et des comtés ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils (2022/23 : 124 ; 2023/24 : 170 ; 2024/25 : 175)

1.1.2 Communication avec les autorités du pays et des États, les populations locales et la société civile en vue de régler les problèmes touchant la protection des civils (2022/23 : 1 530 réunions ; 2023/24 : 770 réunions ; 2024/25 : 780 réunions)

Produits

- 12 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, destinées à mieux faire connaître le mandat et les activités de la Mission en ce qui concerne la protection des civils et le retour de plein gré et en toute sécurité des déplacés
- 600 réunions au niveau infranational, visant à mieux faire connaître le mandat et les activités de la Mission en ce qui concerne la protection des civils et le retour de plein gré et en toute sécurité des déplacés
- 22 rencontres avec les autorités des États, les populations déplacées, la société civile et les dirigeants communautaires, ainsi qu'avec les potentiels auteurs de troubles, visant à faciliter l'élaboration de stratégies locales de protection des civils axées sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale, notamment dans les régions en proie aux conflits
- 12 sessions de renforcement des capacités, ayant pour objectif de sensibiliser les intervenants locaux, notamment les autorités gouvernementales, les dirigeants communautaires, les jeunes, les groupes de femmes, les acteurs de la société civile et les autorités coutumières à l'importance de l'environnement social et naturel en matière de paix et de sécurité
- 10 sessions de formation visant à sensibiliser les acteurs étatiques et non étatiques, au niveau du pays et des États, et à renforcer leurs capacités afin que les dimensions du climat et de la sécurité soient intégrées dans les opérations de consolidation de la paix
- Formation de formateurs par 15 acteurs étatiques et non étatiques, l'objectif étant d'étendre la formation sur la sécurité climatique et la médiation environnementale aux décideurs politiques, aux partenaires de

développement, aux organisations non gouvernementales, aux spécialistes travaillant sur le terrain, aux organisations de femmes et de jeunes ainsi qu'aux parlementaires

- 4 sessions de formation destinées aux comités de gestion des inondations, ainsi qu'à d'autres comités spécialisés, au niveau des États
- 12 collaborations trilatérales (avec l'IGAD, l'Union africaine et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée) visant à coordonner la participation des partenaires régionaux et internationaux aux campagnes stratégiques de sensibilisation et à recommander aux institutions nationales et aux parties prenantes des mesures adaptées en matière de protection des civils
- 8 réunions techniques avec la police nationale et les forces armées et 8 réunions de haut niveau sur la mise en œuvre des deux plans d'action contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud
- 2 réunions ministérielles, 6 réunions de comités techniques nationaux et 10 réunions de comités techniques des États, visant à la mise en œuvre du Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants au Soudan du Sud
- 1 conférence nationale sur les enfants touchés par un conflit armé, visant à trouver des solutions durables et communes avec un grand nombre de parties prenantes pour mieux protéger les enfants
- 10 sessions infranationales de renforcement des capacités d'ex-combattantes et de femmes associées à des groupes armés, visant à favoriser leur intégration dans la société et à empêcher leur retour dans les groupes armés, et 1 conférence nationale des donateurs sur les activités de lutte contre la violence de proximité qui tiennent compte des questions de genre
- Mise en place auprès de 300 habitants, dont des jeunes et des femmes, d'une formation axée sur les compétences et d'activités conjointes menées à petite échelle pour renforcer les moyens de subsistance, l'objectif étant de lutter contre la violence de proximité
- 3 missions visant à aider les parties prenantes nationales à promouvoir une sécurité apolitique, professionnelle, efficace et responsable au Soudan du Sud, dans le respect de l'état de droit, des droits humains, de la bonne gouvernance et de l'équité femmes-hommes
- production de 250 supports multimédias (bulletins d'information numériques, reportages audiovisuels, albums photos, interventions dans les médias sociaux), tenue de 5 conférences de presse par la Mission et diffusion de 52 initiatives ayant trait à la paix, notamment des programmes « The Peace Makers » et « Crime Watch » sur Radio Miraya, visant à promouvoir les objectifs et les activités de la Mission en matière de protection des civils

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.2 Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier des femmes et des enfants

1.2.1 Nombre de victimes civiles au Soudan du Sud (2022/23 : 5 800 ; 2023/24 : 4 000 ; 2024/25 : 4 000)

1.2.2 Nombre de mécanismes de protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée à des conflits et la violence fondée sur le genre (2022/23 : 3 ; 2023/24 : 4 ; 2024/25 : 4)

1.2.3 Pourcentage de cas recensés de personnes victimes ou rescapées de violences sexuelles liées à un conflit qui bénéficient d'un accompagnement psychosocial, médical et juridique (2022/23 : s.o. ; 2023/24 : s.o. ; 2024/25 : 70)

Produits

- 200 missions menées conjointement avec des partenaires nationaux et internationaux dans les zones touchées par le conflit et dans les sites de retour, afin de répertorier les risques et menaces et d'améliorer

ainsi les dispositifs d'alerte et d'intervention rapides et d'appréciation de la situation, l'objectif étant de protéger les populations civiles, notamment les femmes et les enfants

- 10 ateliers destinés aux civils dans les zones exposées aux conflits ou les zones de retour et aux déplacés dans les sites d'accueil jouxtant les bases de la MINUSS, les centres d'accueil et d'autres sites, visant à favoriser le règlement des conflits intercommunautaires, en mettant l'accent sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix
- 8 424 jours-personnes de patrouilles d'unités destinées à protéger les civils vivant dans les zones concernées en prévenant toute forme de violence, afin d'instaurer des conditions propices au retour et à la réinstallation de plein gré et sans risque des populations (13 bataillons enregistrant 54 jours de patrouille motorisée par mois pendant 12 mois)
- 840 jours de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation des conditions de sécurité, ayant pour objet de protéger les civils, dans toute la zone de la Mission (70 jours de patrouille aérienne par mois pendant 12 mois)
- 3 960 jours-personnes de patrouilles d'observateurs militaires opérant en équipes intégrées (pour chacun des 10 bureaux locaux, 33 jours de patrouille par mois pendant 12 mois) pour prévenir toute forme de violence contre les civils en nouant des contacts avec la population locale et en recueillant des informations permettant une alerte précoce
- 360 jours-personnes de patrouilles effectuées par l'unité fluviale pour renforcer la protection des civils le long du Nil Blanc (30 patrouilles ordinaires par mois pendant 12 mois)
- 25 projets à effet rapide destinés à créer des conditions plus propices à la protection dans les zones fortement touchées par les violences intercommunautaires et les déplacements, en soutenant les entités garantes de la sécurité, de la justice et des droits humains, de manière à améliorer l'accès aux mécanismes de protection et de responsabilisation, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, dans le cadre de l'appui au processus de paix au Soudan du Sud
- 35 séances de dialogue organisées en coordination avec les acteurs humanitaires pour fournir des conseils techniques aux collectivités, notamment aux groupes de femmes, aux groupes de jeunes et aux autorités locales, afin d'atténuer les problèmes de protection, notamment en s'appuyant sur des évaluations des besoins en la matière, et de renforcer leur capacité à protéger les civils
- 25 sessions visant à renforcer les capacités de l'État en ce qui concerne l'administration des camps de déplacés pour répondre aux problèmes de protection en coordination avec les acteurs humanitaires et les autorités locales
- 20 missions effectuées avec le Comité de vérification conjoint, consistant à vérifier et contrôler des casernes, des centres de formation et des établissements militaires dans l'ensemble du pays afin de repérer les enfants associés aux forces et groupes armés, d'examiner leur situation, de les enregistrer et de les libérer
- 1 000 zones dangereuses, ou présumées comme telles, inspectées et débarrassées des risques liés aux explosifs
- 20 000 engins explosifs enlevés ou détruits dans les zones où ces pièces constituent une menace pour les civils
- Sensibilisation de 250 000 civils au risque des engins explosifs, l'objectif étant de promouvoir la prise de conscience et la sécurité en apprenant aux populations à détecter et à signaler les engins explosifs, et organisation de campagnes d'information sur le modèle de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines
- 262 800 jours-personnes de patrouilles d'unités de police constituées (10 policiers par patrouille, 3 patrouilles par section, 4 sections par unité de police constituée, 6 unités de police constituées, pendant 365 jours) visant à renforcer la confiance et à mener des patrouilles coordonnées avec la Police nationale

- 94 900 jours-personnes de patrouilles de policiers hors unités constituées (2 policiers par patrouille, 13 patrouilles par jour, dans 10 bureaux locaux, pendant 365 jours) visant à renforcer la confiance et à mener des patrouilles coordonnées dans les zones à forte concentration de personnes déplacées
- 4 380 jours-agents pénitentiaires (4 agents par service, 3 services par jour, dans 1 centre de détention, pendant 365 jours), l'objectif étant de fournir des services liés à la sécurité ainsi que des services administratifs et opérationnels dans le centre de détention de la Mission adjacent au site de protection des civils de Malakal
- Déploiement de 3 tribunaux itinérants (tribunaux de circuit et tribunaux spéciaux destinés à remédier à la surpopulation carcérale) avec mise à disposition sur place de personnel spécialisé permettant de juger des infractions graves
- Consultations de parties prenantes (10 au niveau infranational et 2 au niveau national) visant à créer et à rendre opérationnelles des équipes spéciales chargées de rationaliser la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre ainsi que l'action menée auprès des victimes
- Réalisation de 500 dépliants, de 2 panneaux d'affichage, de 1 clip vidéo et de 1 émission d'entretiens sur Radio Miraya, visant à présenter le rôle joué par les réseaux nationaux et institutionnels de « femmes opérant dans le domaine de la sécurité » pour ce qui est de promouvoir une réforme du secteur de la sécurité qui tient compte de la dimension de genre, notamment en ce qui concerne la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et l'action menée pour y remédier
- Formation de 1 100 personnes, notamment des dirigeants communautaires, des femmes et des jeunes à risque ainsi que des ex-combattantes et des femmes associées aux forces armées, destinée à prévenir la criminalité et à réduire la violence de proximité tout en faisant progresser la sécurité des populations et les mécanismes de règlement des litiges

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.3 Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration, de plein gré et en toute sécurité, des déplacés et des réfugiés

1.3.1 Nombre de déplacés et de réfugiés (2022/23 : 4,6 millions ; 2023/24 : 4,6 millions ; 2024/25 : 4,3 millions)

1.3.2 Augmentation du nombre estimé de personnes rapatriées au Soudan du Sud, selon la Commission nationale de secours et de relèvement et d'autres entités des Nations Unies (2022/23 : 514 093 ; 2023/24 : 600 000 ; 2024/25 : 648 000)

1.3.3 Nombre de mécanismes destinés à faciliter le règlement pacifique des litiges concernant le logement, les terres et la propriété afin d'encourager les retours volontaires et sûrs, l'accent étant mis sur la promotion des droits des femmes à la terre et à la propriété (2022/23 : 2 ; 2023/24 : 3 ; 2024/25 : 3)

Produits

- 150 missions conjointes d'évaluation des situations de conflit dans les zones de retour envisagées et 10 ateliers sur la gestion des conflits, la sensibilisation et le renforcement de la confiance à l'intention des populations présentes dans les zones de retour, visant à favoriser le règlement des conflits entre communautés d'accueil et personnes de retour, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition
- 40 séances de travail avec les autorités des États (en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement provisoire revitalisé et les autres partenaires concernés) visant à les aider à mettre au point, au niveau des États, 10 plans de retour et de relèvement pour les populations déplacées, notamment les femmes et les jeunes vulnérables vivant dans les zones de retour

- 25 séances organisées en coordination avec les autorités des États (groupes de travail sur les solutions à apporter au niveau de l'État) et d'autres partenaires concernés, visant à faciliter le retour ou la réinstallation volontaire, en toute sécurité, en connaissance de cause et dans la dignité des personnes déplacées
- 10 réunions de consultation des autorités locales, des communautés d'accueil, des populations de retour et des organisations de femmes, tenant compte de la dimension de genre et visant à remédier aux difficultés du processus de retour et de réintégration et à mettre en place des visites de reconnaissance, des réunions-débats et des discussions de groupe
- 45 projets à effet rapide visant à aider les autorités locales à promouvoir efficacement le retour et la réintégration des populations en assurant des services publics administratifs et sociaux essentiels qui permettent de promouvoir des moyens de subsistance durables et pacifiques et de renforcer la résilience des communautés, compte dûment tenu des besoins particuliers des femmes et des jeunes
- 6,0 millions de mètres carrés de terres déminés et remis à la disposition des populations
- 75 ateliers, séminaires et programmes de sensibilisation visant à renforcer la confiance entre la Police nationale et les populations locales
- 8 000 membres du personnel de la Police nationale et d'autres forces de l'ordre formés dans le cadre d'ateliers visant à accroître les capacités de maintien de l'ordre et à renforcer la maîtrise des techniques élémentaires et spécialisées en matière d'application des lois, en ce qui concerne notamment la protection des civils et la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre
- 100 femmes, parmi les membres de réseaux d'institutions chargées de la sécurité, formées à la communication et à la gestion de l'information
- 1 stratégie nationale relative au système judiciaire mise en place pour aider les institutions nationales chargées de l'état de droit, de la justice et de l'administration pénitentiaire à renforcer progressivement leur présence et leurs capacités dans les zones de retour et les zones à forte concentration de personnes déplacées, afin de favoriser l'instauration d'un environnement protecteur pour les civils et de faciliter le retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, des personnes déplacées, notamment des femmes et des filles

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.4 Amélioration de la coexistence pacifique, de la réconciliation et de la cohésion sociale au niveau local

1.4.1 Diminution du nombre de conflits intracommunautaires et intercommunautaires signalés (2022/23 : 568 ; 2023/24 : 120 ; 2024/25 : 110)

1.4.2 Augmentation du nombre d'initiatives de réconciliation prises au niveau infranational (2022/23 : 78 ; 2023/24 : 55 ; 2024/25 : 60)

1.4.3 Augmentation du nombre d'accords de paix conclus localement (2022/23 : 66 ; 2023/24 : 55 ; 2024/25 : 60)

Produits

- 150 missions d'évaluation conjointes effectuées dans tout le Soudan du Sud, l'objectif étant d'entretenir des échanges réguliers avec les parties prenantes au niveau local en vue de mieux comprendre la dynamique locale des conflits (notamment la dimension de genre) et de contribuer à l'apport d'une assistance et à l'exercice de bons offices au bénéfice des initiatives de paix menées localement, notamment celles pilotées par des femmes
- 15 ateliers sur la gestion des conflits, visant à appuyer les initiatives locales axées sur la concertation et la réconciliation intercommunautaires et à encourager les populations locales, notamment les femmes et les jeunes, et les autorités à apaiser les tensions intercommunautaires et les violences liées à la classe d'âge et à prévenir les vols de bétail et les actes de représailles meurtriers

-
- 10 conférences visant à aider les pouvoirs publics, les populations locales, les comités frontaliers conjoints et les autres principaux acteurs à établir ensemble des résolutions d'apaisement des tensions liées aux migrations du bétail par la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits entre éleveurs et communautés d'accueil
 - 10 ateliers de renforcement des capacités en matière de gestion des conflits et de médiation, visant à faire mieux comprendre aux intervenants locaux les rôles et responsabilités respectifs du Gouvernement provisoire revitalisé et des populations locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux, ainsi qu'à améliorer les relations entre civils et militaires
 - 15 activités axées sur la gestion des conflits, les bons offices et la navette diplomatique, visant à aider les dirigeants du Gouvernement provisoire revitalisé, les mécanismes traditionnels de gestion des conflits, les jeunes, les femmes et les populations locales, notamment les acteurs de la société civile, à gérer les conflits communautaires et les initiatives de réconciliation locales dans les zones accueillant des personnes déplacées
 - 10 sessions de renforcement des capacités, visant à appuyer les structures de paix, dont les réseaux de paix, les groupes interconfessionnels, les réseaux de femmes et les associations de femmes et de jeunes au niveau des *boma*, des comtés et des États, dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation ainsi que de la gestion durable de l'environnement
 - 20 débats organisés, dans le cadre de dialogues communautaires, concernant les implications potentielles des changements climatiques en matière de sécurité et l'élaboration de cadres conjoints de coopération sur les facteurs de risques liés à l'insécurité climatique
 - 3 projets relatifs à la sécurité climatique mis en œuvre dans le cadre des accords de paix intercommunaux, en particulier en ce qui concerne les effets des inondations et de la sécheresse (projets prévoyant notamment le réaménagement des terres et des sources d'approvisionnement en eau pour favoriser la coexistence pacifique)
 - 3 sessions de renforcement des capacités pour 20 médiateurs de conflits, visant à aboutir à des solutions durables en matière de sécurité climatique et à des mesures d'atténuation des conflits, en particulier ceux opposant agriculteurs et éleveurs, communautés déplacées et communautés d'accueil
 - 10 ateliers de renforcement des capacités, visant à renforcer les capacités des autorités locales, des chefs traditionnels et des dirigeants communautaires en vue de la mise en œuvre des mécanismes traditionnels locaux de gestion des conflits, notamment des mécanismes de dialogue et de réconciliation associant toutes les parties et tenant compte de la dimension de genre
 - 8 études visant à déterminer les répercussions-types (ventilées par genre) des changements climatiques sur la paix et la sécurité, ce qui permet de définir de potentielles interventions d'adaptation et d'atténuation des facteurs climatiques qui déclenchent et amplifient les conflits
 - 5 séances de travail avec les autorités gouvernementales visant à intégrer les perspectives de sécurité climatique dans 5 politiques nationales, les stratégies environnementales et le cadre stratégique de consolidation de la paix au Soudan du Sud
 - 10 sessions de dialogue visant à appuyer le processus de paix et à promouvoir l'inclusion, l'identité nationale, de bonnes relations et l'égalité des chances, de manière à enrayer la polarisation ethnique et à réparer le tissu social en facilitant la participation des parties prenantes et en soulignant le rôle joué par les jeunes dans le processus de paix
 - 9 campagnes d'éducation à la paix, 5 visites d'échange entre écoles et communautés associant notamment des ambassadeurs ou des clubs pour la paix, et 16 activités sportives ou culturelles, visant à promouvoir les initiatives de paix locales, l'harmonie sociale et le concept de société pluriethnique cohésive et exempte de laissés-pour-compte, notamment dans les zones contrôlées par l'opposition
-

Facteurs externes

Le Gouvernement assume la responsabilité principale de la protection des civils et crée des conditions de sécurité et de stabilité propres à encourager et à permettre le retour et la réinstallation des déplacés. La liberté de circulation du personnel de la Mission lors de ses patrouilles est garantie. Autres facteurs : persistance des tensions politiques, retards accusés dans le processus de paix, combats, catastrophes naturelles et aggravation de la crise humanitaire, en particulier de l'insécurité alimentaire ; progrès limités pour ce qui est du retour et de la réinstallation des déplacés ; réduction de l'espace opérationnel dans les zones de conflit ouvert.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Protection des civils)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2023/24	242
Effectif proposé 2024/25	242
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2023/24	16 758
Effectif proposé 2024/25	16 758
Variation nette	–
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2023/24	733
Effectif proposé 2024/25	733
Variation nette	–
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2023/24	1 280
Effectif proposé 2024/25	1 280
Variation nette	–

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			VNU			Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Division des affaires politiques													
Postes approuvés 2023/24	–	–	3	2	–	5	1	1	2	–	–	–	7
Postes proposés 2024/25	–	–	3	2	–	5	1	1	2	–	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication													
Postes approuvés 2023/24	–	1	3	3	3	10	3	31	34	8	–	8	52
Postes proposés 2024/25	–	1	3	3	3	10	3	31	34	8	–	8	52
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la protection, de la transition et de la réintégration													
Postes approuvés 2023/24	–	–	5	8	1	14	22	1	23	7	–	7	44
Postes proposés 2024/25	–	–	5	8	1	14	22	1	23	7	–	7	44
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) commandant(e) de la force													
Postes approuvés 2023/24	1	2	–	–	2	5	–	2	2	–	–	–	7
Postes proposés 2024/25	1	2	–	–	2	5	–	2	2	–	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs de bureau local													
Postes approuvés 2023/24	–	3	7	10	10	30	8	153	161	17	–	17	208
Postes proposés 2024/25	–	3	7	10	10	30	8	153	161	17	–	17	208
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires civiles													
Postes approuvés 2023/24	–	1	10	9	1	21	10	10	20	31	–	31	72
Postes proposés 2024/25	–	1	10	9	1	21	10	10	20	31	–	31	72
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) chef de la police													
Postes approuvés 2023/24	–	2	8	2	3	15	–	1	1	–	–	–	16

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			VNU			Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Postes proposés 2024/25	–	2	8	2	3	15	–	1	1	–	–	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'analyse conjointe de la Mission													
Postes approuvés 2023/24	–	–	2	8	–	10	14	–	14	2	–	2	26
Postes proposés 2024/25	–	–	2	8	–	10	14	–	14	2	–	2	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des questions de genre													
Postes approuvés 2023/24	–	–	1	1	–	2	–	1	1	–	–	–	3
Postes proposés 2024/25	–	–	1	1	–	2	–	1	1	–	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance													
Postes approuvés 2023/24	–	–	–	1	–	1	1	–	1	2	–	2	4
Postes proposés 2024/25	–	–	–	1	–	1	1	–	1	2	–	2	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (personnel civil)													
Effectif approuvé 2023/24	1	9	39	44	20	113	59	200	259	67	–	67	439
Effectif proposé 2024/25	1	9	39	44	20	113	59	200	259	67	–	67	439
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total													
Effectif approuvé 2023/24	1	9	39	44	20	113	59	200	259	67	–	67	19 452
Effectif proposé 2024/25	1	9	39	44	20	113	59	200	259	67	–	67	19 452
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 2 : activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits

65. Plus de cinq ans après la signature de l'Accord revitalisé, la situation des droits humains au Soudan du Sud reste préoccupante, même si la violence politique a diminué. Les parties traditionnelles au conflit continuent de commettre des violences

dans différentes régions du pays. Toutefois, les actes localisés de violence armée perpétrés par des milices communautaires, qui ont fait un nombre important de victimes civiles et provoqué des déplacements massifs de populations, constituent encore la première menace pour les populations civiles. La dureté avec laquelle les autorités nationales et locales luttent contre cette vague de violence communautaire et d'autres activités criminelles, notamment en recourant à des exécutions extrajudiciaires, demeure très inquiétante.

66. L'impunité des responsables de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits reste un problème et continue d'alimenter le cycle de la violence au Soudan du Sud. Les auteurs de graves exactions et violations des droits humains continuent de bénéficier d'une impunité généralisée dans le pays ; parallèlement, le Gouvernement n'a fait que peu de progrès à ce jour dans la mise en œuvre des mesures de répression. La Mission poursuivra sa coopération avec les acteurs étatiques et nationaux, en menant des initiatives de sensibilisation auprès de personnalités politiques et en soutenant les mesures licites de répression de la criminalité et des violations des droits humains. En outre, elle intensifiera son appui à l'égard des initiatives infranationales, nationales et régionales visant à lutter contre le discours haineux et l'incitation publique à la violence.

67. L'absence d'espace civique demeurera une grande source de préoccupation et pourrait encore s'accroître à l'approche des élections nationales. La Mission continuera de promouvoir le respect des libertés d'expression et de réunion et d'autres droits essentiels à la création d'un espace civique, et approfondira le dialogue ouvert avec les autorités nationales sur ces questions. L'élargissement de l'espace civique et politique garantira à toutes les parties et à tous les acteurs un environnement démocratique propice à l'élaboration d'une constitution et aux processus électoraux. En prévision d'une aggravation des violations des droits humains dans le contexte électoral, la Mission continuera de renforcer les mécanismes de protection des défenseurs des droits humains et des militants de la société civile.

68. L'élaboration par le Gouvernement, avec l'appui de diverses parties prenantes, notamment la Mission, des projets de loi sur la Commission vérité, réconciliation et apaisement et l'Autorité d'indemnisation et de réparation constitue un progrès notable sur le plan de la justice transitionnelle. L'établissement et l'opérationnalisation de la Commission dépendront grandement du soutien de la Mission et d'autres partenaires internationaux et régionaux. La Mission continuera d'appuyer la mise en œuvre de ces dispositions et de mobiliser le soutien de l'Union africaine pour la mise en place d'un tribunal mixte.

69. La Mission continuera de renforcer les mécanismes de surveillance et de signalement, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits. En outre, elle consolidera le dialogue engagé avec les parties au conflit et les Forces unifiées nécessaires et continuera de leur fournir un appui technique en s'appuyant sur le Plan d'action commun des forces armées sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud et sur le plan d'action de la Police nationale visant à réprimer les violences sexuelles liées au conflit au Soudan du Sud. Par ailleurs, elle élargira ses activités d'appui aux institutions compétentes afin de renforcer leur capacité à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits qui pourraient être commises dans le contexte des élections prévues à la fin de la période de transition. Elle continuera également de favoriser l'instauration d'une approche axée sur les victimes, dans le cadre de l'action qu'elle mène avec les organisations et les réseaux de la société civile sur les questions relatives à la violence sexuelle.

70. Afin d'améliorer la protection de l'espace civique, la Mission intensifiera les signalements de cas dans lesquels des défenseurs des droits humains ou des journalistes sont pris pour cibles. Tout en maintenant ses capacités de surveillance

des droits humains dans l'ensemble du pays, elle s'emploiera à fournir un appui aux institutions garantes de l'état de droit et à promouvoir la justice transitionnelle, l'établissement des responsabilités en cas de violations et l'accès à la justice. Les activités planifiées en la matière auront pour principal objectif de créer des conditions propices à l'organisation d'une consultation transparente, ouverte à tous et véritable sur la justice transitionnelle, l'élaboration d'une constitution et le processus électoral. La plupart des initiatives de la Mission viseront à inciter les partenaires nationaux, régionaux et internationaux à répondre aux préoccupations concernant les droits humains et l'établissement des responsabilités, dans le cadre d'un dialogue constructif, d'activités de sensibilisation, d'une assistance technique, d'un appui au renforcement des capacités et d'une coordination accrue avec le système des Nations Unies et en se fondant sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

71. Le suivi, la vérification et le signalement des six violations graves commises contre des enfants, ainsi que les activités de sensibilisation aux droits des enfants et de renforcement des capacités des partenaires nationaux dans ce domaine, resteront des priorités. À cet égard, la Mission appuiera la mise en œuvre du Plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants au Soudan du Sud. Elle organisera des formations et des ateliers à l'intention des auteurs de violations des droits de l'enfant, notamment ceux issus des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et d'autres groupes armés, pour garantir la mise en œuvre des mesures de responsabilisation et le respect des normes relatives aux droits humains applicables aux enfants touchés par des conflits armés.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions et de violations des droits humains et du droit international humanitaire, quelle que soit la partie au conflit à laquelle ils appartiennent

2.1.1 Diminution du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations des droits humains et du droit international humanitaire, notamment ceux susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2022/23 : 541 ; 2023/24 : 660 ; 2024/25 : 660)

Produits

- Collecte et vérification d'informations sur les violations du droit international des droits humains, les atteintes à celui-ci et les violations du droit international humanitaire, notamment les violences sexuelles liées aux conflits, et détection des signes avant-coureurs de violations des droits humains grâce aux mesures suivantes : a) conduite dans tout le pays de 120 missions d'enquête et de suivi consacrées à ces questions ; b) organisation de 200 visites dans des lieux de détention ; c) établissement de 100 % des profils demandés concernant les principaux acteurs étatiques et non étatiques, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes ; d) publication de 2 rapports publics sur la situation relative aux droits humains au Soudan du Sud, portant sur une situation ou région particulière, de 2 rapports thématiques publics, de 4 rapports trimestriels sur la situation relative aux droits humains, de 4 notes d'information trimestrielles et de 1 rapport annuel sur les victimes civiles
- 33 activités de sensibilisation menées dans tout le pays, dont des émissions de radio, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » et de la Journée internationale des femmes, en concertation avec les ministères et les organisations de la société civile concernés, afin de promouvoir la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et la lutte contre ce phénomène
- 12 réunions de coordination, activités de concertation mensuelles et 4 sessions/ateliers de formation visant à améliorer les connaissances et les compétences des Forces unifiées nécessaires et des autres parties au

conflit en ce qui concerne les normes du droit international des droits humains et du droit international humanitaire qui touchent à la lutte contre la violence sexuelle et aux droits de l'enfant

- 40 sessions de formation à l'intention des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales de défense des droits humains, portant sur la surveillance des droits humains, notamment en période électorale, ainsi que sur la conduite d'enquêtes et le recueil d'informations
- 40 événements médiatiques ou activités d'information sur les droits humains, ainsi que des campagnes de sensibilisation, notamment en ce qui concerne les élections (Journée des droits de l'homme, Journée internationale des personnes handicapées et Journée internationale des défenseurs des droits humains)
- Appui technique fourni aux parties prenantes nationales et infranationales pour l'instauration de conditions propices à l'espace civique et politique, préalable indispensable à des élections crédibles : a) 10 sessions de formation des formateurs sur les droits humains et les élections auprès de l'école de police de Djouba et des centres de formation de la police des États ; b) 10 ateliers destinés à développer les capacités opérationnelles des défenseurs des droits humains et des journalistes afin de renforcer l'espace civique et politique ; c) 10 tables rondes organisées à l'occasion de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes
- Appui technique fourni au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles pour renforcer leurs capacités en matière de droits humains, d'établissement des responsabilités et de lutte contre l'impunité : a) 20 sessions de formation sur la conduite d'enquêtes concernant les violations de droits humains, notamment les actes de violence sexuelle liée aux conflits et de violence fondée sur le genre, à l'intention des institutions chargées de la sécurité (l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, le Service national de sécurité et la Police nationale) ; b) 11 sessions de formation visant à rendre les acteurs de la chaîne judiciaire mieux à même d'enquêter sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et de poursuivre leurs auteurs ; c) réponse à 100 % des demandes d'appui technique concernant les tribunaux itinérants et autres tribunaux ad hoc déployés ou établis dans les États, l'objectif étant de garantir des procès équitables et l'accès à la justice pour les victimes et les témoins ; d) 10 réunions de concertation avec les principales parties prenantes du système judiciaire public, les organisations de la société civile et les chefs coutumiers, sur des questions relatives à la justice pénale
- Appui technique fourni au Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, aux institutions nationales chargées des droits humains et aux organisations de la société civile pour faciliter la mise en place et le fonctionnement de la Commission vérité, réconciliation et apaisement et d'autres mécanismes de justice transitionnelle et d'établissement des responsabilités : a) 3 sessions de formation sur les droits humains, la justice transitionnelle et l'établissement de rapports à l'intention des membres de la Commission ; b) en collaboration avec le Groupe de travail sur la justice transitionnelle, organisation de 20 séances de sensibilisation sur les attributions exercées par la Commission et le rôle joué par les organisations de la société civile dans le cadre des processus de justice transitionnelle et de la lutte contre l'impunité
- 10 séances de formation postérieures au déploiement sur le droit international des droits humains et le droit international humanitaire, à l'intention des Forces unifiées nécessaires, visant à promouvoir l'intégration des droits humains dans la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que 12 réunions de coordination et 10 sessions de formation sur les normes du droit international des droits humains et du droit international humanitaire, à l'intention des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et d'autres parties au conflit
- 2 sessions de concertation et de travail avec le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles et l'Assemblée législative nationale provisoire sur l'intégration de la charte des droits dans la constitution
- 2 sessions de consultation et 2 sessions de travail sur les mécanismes de protection des droits humains, visant à renforcer les capacités des membres du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles chargés d'établir et de valider les rapports du Gouvernement soumis aux organes conventionnels des Nations Unies, à aider à la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel ou émanant des organes conventionnels, et à promouvoir l'accession aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains

- 12 réunions avec la Commission des droits humains du Soudan du Sud, visant à faciliter l'exécution de sa mission de promotion et de protection des droits humains
- 12 événements publics organisés, en collaboration avec des organisations de la société civile, afin d'améliorer la surveillance des violations des libertés fondamentales, notamment des cas de discours haineux et d'incitation à la violence
- 100 % des cas présumés d'emploi d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques constituant une violation de la Convention sur les armes à sous-munitions et d'autres instruments réglementant l'usage d'armes explosives font l'objet d'une enquête, d'une vérification et d'un compte rendu, et des activités de mobilisation sont menées pour aider le Gouvernement à cet effet
- Production de 70 supports multimédias, dont des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux ; diffusion, sur Radio Miraya, d'épisodes d'une heure du programme « Your Rights » consacré aux droits humains ; organisation de 22 activités de sensibilisation et distribution de produits promotionnels, visant à faire connaître la Journée de l'enfant africain et la Journée des droits de l'homme, soit directement auprès de la population locale soit par l'intermédiaire de plateformes digitales ou radiophoniques

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

2.2.1 Nombre de victimes confirmées d'exactions et de violations, notamment de violences sexuelles liées aux conflits, en particulier parmi les femmes et les filles (2022/23 : 259 ; 2023/24 : 180 ; 2024/25 : 180)

2.2.2 Rapports traitant des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre au Soudan du Sud qui sont établis par des acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment des organisations non gouvernementales et de la société civile internationales et nationales (2022/23 : 3 ; 2023/24 : 4 ; 2024/25 : 4)

Produits

- 4 réunions du groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information et 1 atelier de formation à l'intention de ses membres ; établissement de 3 rapports trimestriels et de 1 synthèse annuelle sur les caractéristiques et l'évolution des violences sexuelles liées aux conflits
- 4 réunions du cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits, destinées à améliorer la coordination entre les acteurs participant à des activités de sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et de lutte contre celles-ci
- 5 missions d'évaluation et d'enquête visant à aider les autorités judiciaires civiles ou militaires à préparer les déploiements de tribunaux itinérants
- 5 déploiements de tribunaux itinérants (notamment des tribunaux militaires généraux, des tribunaux de circuit et des tribunaux spéciaux), donnant lieu à la tenue de procès pour des cas présumés de violence sexuelle liée aux conflits ou fondée sur le genre
- 2 activités de consultation des populations, visant à promouvoir l'accès à la justice des personnes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits ou fondées sur le genre, afin de renforcer l'approche centrée sur ces personnes
- 25 ateliers communautaires à l'intention des populations locales, des membres du personnel de la Police nationale, des représentants d'autres forces de l'ordre et des acteurs de la société civile, visant à les sensibiliser aux menaces liées à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la violence contre les

enfants et à renforcer les activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et les violations commises dans tous les États

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.3 Amélioration des mesures de prévention et instauration, par les principaux acteurs concernés, de conditions propices à la protection des enfants touchés par le conflit armé, la violence, la maltraitance et l'exploitation

2.3.1 Nombre confirmé d'enfants victimes de violations graves – enrôlement dans des forces ou des groupes armés, viol ou autres formes de violence sexuelle, meurtre, atteintes à l'intégrité physique ou enlèvement, notamment (2022/23 : 256 ; 2023/24 : 340 ; 2024/25 : 350)

2.3.2 Nombre d'affaires de violation grave des droits de l'enfant ayant fait l'objet d'un jugement (2022/23 : s.o. ; 2023/24 : 2 ; 2024/25 : 2)

2.3.3 Diminution du nombre d'écoles occupées par les parties au conflit (2022/23 : 17 ; 2023/24 : 21 ; 2024/25 : 17)

Produits

- 4 notes horizontales globales et 1 rapport sur l'évolution des violations commises contre des enfants par les forces et groupes armés, présentés au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés
 - 4 réunions de l'équipe spéciale de pays du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé et 6 réunions du groupe de travail technique de ce mécanisme avec des acteurs œuvrant à la protection de l'enfance, coprésidées par la Mission
 - Organisation, au niveau national, de 4 ateliers de renforcement des capacités et, au niveau infranational, de 40 sessions de formation à l'intention des parties au conflit, des autorités des États, des autorités locales et des organisations de la société civile, ainsi que de 5 sessions de formation à l'intention des juristes militaires et des forces de l'ordre, sur la protection des enfants et les violations graves, notamment celles commises en période électorale
-

Facteurs externes

Les parties au conflit s'emploient activement à mettre en œuvre l'Accord revitalisé. Le nouvel ordre politique est accepté par toutes les parties prenantes au processus de paix. Les parties au conflit s'engagent sans réserve à mettre en œuvre un plan d'action global et à autoriser l'accès sans entrave à leurs zones de cantonnement et à leurs casernes au cours du processus d'identification, de vérification, de contrôle et d'enregistrement des enfants associés aux forces et groupes armés.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 2 (Activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<i>VNU</i>		<i>Total</i>	
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>SM</i>	<i>Total partiel</i>	<i>AN</i>	<i>GN</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan international</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>		<i>Total partiel</i>
Division des droits humains													
Postes approuvés 2023/24	–	1	18	22	2	43	14	18	32	29	–	29	104
Postes proposés 2024/25	–	1	18	22	2	43	14	18	32	29	–	29	104
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance													
Postes approuvés 2023/24	–	–	3	6	–	9	11	2	13	7	–	7	29
Postes proposés 2024/25	–	–	3	6	–	9	11	2	13	7	–	7	29
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des questions de genre													
Postes approuvés 2023/24	–	–	2	2	1	5	7	1	8	2	–	2	15
Postes proposés 2024/25	–	–	2	2	1	5	7	1	8	2	–	2	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication													
Postes approuvés 2023/24	–	–	2	2	3	7	1	24	25	4	–	4	36
Postes proposés 2024/25	–	–	2	2	3	7	1	24	25	4	–	4	36
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total													
Postes approuvés 2023/24	–	1	25	32	6	64	33	45	78	42	–	42	184
Postes proposés 2024/25	–	1	25	32	6	64	33	45	78	42	–	42	184
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

72. Pendant l'exercice 2024/25, la MINUSS continuera de soutenir ses partenaires humanitaires, selon les besoins et dans les limites de ses capacités, pour créer un environnement plus propice à l'acheminement de l'aide, en particulier dans les zones

où la population est la plus vulnérable, par exemple dans les zones de déplacement et de retour, et assurer la protection des civils, notamment des travailleurs humanitaires. Au besoin et sur demande dans le cadre des mécanismes établis, elle assurera la protection des convois humanitaires. En application de son mandat, elle continuera de se coordonner étroitement avec les partenaires humanitaires afin de répondre aux besoins de protection immédiats de la population.

73. En coordination avec les partenaires humanitaires, la Mission continuera de collaborer avec les acteurs nationaux concernés pour promouvoir l'accès humanitaire dans les zones de retour ou dans les lieux où les besoins en matière de protection sont les plus urgents. À cette fin, les activités menées au titre de la lutte antimines resteront essentielles, qu'il s'agisse de repérer et de neutraliser des engins explosifs, d'organiser des séances de formation sur les risques qu'ils représentent dans des endroits choisis en priorité pour faciliter l'action humanitaire, ou encore d'aider les civils à accéder à des services d'assistance ou autres.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès humanitaire

3.1.1 Nombre de problèmes liés à l'accès humanitaire (2022/23 : 415 ; 2023/24 : 495 ; 2024/25 : 495)

3.1.2 Portion des itinéraires désignés comme prioritaires par la MINUSS et les acteurs humanitaires sur laquelle ont été menées des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification, ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres ou aux munitions non explosées et de permettre aux intervenants de circuler librement (2022/23 : 6 700 kilomètres ; 2023/24 : 4 000 kilomètres ; 2024/25 : 5 200 kilomètres)

Produits

- 120 activités de collaboration avec les acteurs de l'aide humanitaire et du développement aux niveaux national et infranational visant à ce qu'ils contribuent en temps utile à la compréhension du contexte du conflit et à garantir la concordance des plans et des priorités, le but étant d'améliorer l'accès des intervenants humanitaires et les conditions d'exécution de l'action humanitaire
 - Opérations de repérage et de déminage dans 600 villages situés dans des endroits considérés comme prioritaires par la MINUSS et les intervenants humanitaires
 - Apport d'une réponse à 100 % des demandes de vérification des aires de poser d'hélicoptères et bandes d'atterrissage et des demandes de fourniture d'escorte de convois et de contrôle de la sécurité des routes visant à garantir la liberté de circulation
 - 300 jours de patrouille de l'unité fluviale visant à permettre aux intervenants humanitaires des Nations Unies et aux autres acteurs humanitaires de circuler en toute sécurité le long du Nil Blanc (6 patrouilles aller-retour d'escorte sur barges, 50 jours par patrouille)
 - 4 200 jours de patrouille visant à garantir aux intervenants humanitaires un accès sûr aux aérodromes, aux routes et à d'autres sites (350 jours de patrouille par mois pendant 12 mois)
-

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.2 Amélioration de la sécurité du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des autres

3.2.1 Baisse du nombre d'atteintes à la sécurité impliquant le personnel des Nations Unies ou d'autres parties désignées, ainsi que les biens et les installations des Nations Unies ou d'autres parties

parties désignées et renforcement de la liberté de circulation

désignées situés autour du périmètre des complexes de la MINUSS et des camps de déplacés (2022/23 : 369 ; 2023/24 : 400 ; 2024/25 : 300)

3.2.2 Nombre de violations des dispositions de l'accord sur le statut des forces concernant la MINUSS, son personnel, ses biens et ses installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2022/23 : 138 ; 2023/24 : 109 ; 2024/25 : 138)

3.2.3 Pourcentage du personnel des Nations Unies ou d'organismes désignés sensibilisé au danger que posent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre (2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 % ; 2024/25 : 100 %)

Produits

- Taux de réponse de 100 % aux questions relatives à l'exécution du mandat de la MINUSS et aux privilèges et immunités prévus dans l'accord sur le statut des forces de maintien de la paix, en ce qui concerne le statut juridique des organismes humanitaires des Nations Unies et des fonds et programmes spécialisés des Nations Unies concernés
- Organisation, avec la participation de représentants du Gouvernement, de 10 ateliers ou activités de sensibilisation à l'intention des principales parties prenantes, notamment des fonctionnaires des institutions judiciaires ou des institutions chargées de la sécurité, visant à mieux faire connaître l'ONU et à promouvoir le respect de l'accord sur le statut des forces, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des autres conventions internationales pertinentes
- Taux de réponse de 100 % aux demandes concernant l'organisation de séances de sensibilisation au problème des mines et des restes explosifs de guerre, visant à informer les membres du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires des dangers qu'ils courent et à leur indiquer comment se comporter dans une zone minée
- Activités de sensibilisation menées auprès des autorités nationales compétentes (notamment les agents des services d'immigration et les responsables de la sécurité dans les aéroports) et échanges quotidiens avec elles concernant la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et les violations de l'accord sur le statut des forces

Facteurs externes

L'application de l'Accord revitalisé et le processus de paix progressent ; la situation économique influe sur les conditions de retour et de réintégration des personnes déplacées ; les autorités gouvernementales, les acteurs militaires et les groupes armés s'engagent sans réserve à respecter l'accord sur le statut des forces et la liberté de circulation.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national			VNU			Total	
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel
Division des affaires civiles													
Postes approuvés 2023/24	–	–	2	6	–	8	5	–	5	5	–	5	18
Postes proposés 2024/25	–	–	2	6	–	8	5	–	5	5	–	5	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la protection, de la transition et de la réintégration													
Postes approuvés 2023/24	–	–	2	4	1	7	–	12	12	5	–	5	24
Postes proposés 2024/25	–	–	2	4	1	7	–	12	12	5	–	5	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'information et de la communication													
Postes approuvés 2023/24	–	–	1	1	1	3	–	9	9	2	–	2	14
Postes proposés 2024/25	–	–	1	1	1	3	–	9	9	2	–	2	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total													
Postes approuvés 2023/24	–	–	5	11	2	18	5	21	26	12	–	12	56
Postes proposés 2024/25	–	–	5	11	2	18	5	21	26	12	–	12	56
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 4 : appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix

74. La Mission continuera d'exercer ses bons offices et de dispenser des conseils techniques afin de soutenir efficacement le processus d'élaboration de la Constitution et d'élargir l'espace politique et civique, ainsi que de faire mieux connaître ce processus à un large éventail de parties prenantes, notamment les partis politiques, les organisations de la société civile, les médias et les groupes de femmes et de jeunes, et de les encourager à y participer. D'une manière plus générale, elle continuera d'intensifier sa collaboration avec toutes les parties concernées et de renforcer son soutien aux activités qui peuvent contribuer à consolider la paix et à élargir l'espace politique, l'objectif étant de rendre le processus décisionnel plus participatif et plus responsable. Il s'agira notamment d'organiser des ateliers multipartites et des forums de dialogue avec les partis politiques, les groupes de femmes, les acteurs de la société civile et les groupes confessionnels ainsi que d'organiser sur Radio Miraya des

ateliers et des tables rondes sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Ce faisant, la Mission continuera de promouvoir le dialogue sur les principaux éléments de la révision de la Constitution et des opérations électorales et d'appuyer la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation des besoins électoraux.

75. Par sa résolution 2677 (2023), le Conseil de sécurité a élargi le mandat électoral de la MINUSS et mis l'accent sur une approche progressive axée sur un processus inclusif de révision de la Constitution et l'instauration des conditions propices à l'espace civique et politique en vue de la tenue d'élections crédibles et pacifiques. Cette mesure est conforme aux recommandations formulées dans le rapport de 2021 publié par la mission d'évaluation des besoins électoraux, qui a noté que les opérations électorales étaient extrêmement complexes en raison de la complexité même de la situation, notamment des problèmes de sécurité et d'infrastructure. Dans cette résolution, le Conseil a également prié la MINUSS de fournir une assistance technique, notamment un renforcement des capacités, et un soutien logistique au processus électoral, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires régionaux et internationaux, ainsi qu'une aide à la sécurité afin de faciliter le déroulement du cycle électoral.

76. Le 24 janvier 2023, le Gouvernement a officiellement demandé à la MINUSS de lui fournir une assistance électorale complète afin de l'aider à préparer et à organiser des élections pacifiques, inclusives et crédibles en République du Soudan du Sud.

77. La MINUSS a adopté une approche en deux phases. Dans la première phase, elle continue de s'attacher à instaurer des conditions propices à la tenue d'élections ouvertes à toutes et à tous, crédibles et pacifiques. Il s'agit notamment de soutenir les autorités sud-soudanaises, tant au niveau national que local, dans les efforts qu'ils font pour élaborer une constitution permanente, de reconstituer et de mettre en place des institutions essentielles au niveau national et au niveau infranational, d'atténuer les risques de tensions tout au long de la période électorale, d'assurer la participation pleine, égale et effective, en toute sécurité, de tout le monde, y compris les jeunes, à tous les niveaux et à toutes les phases du processus électoral, et la participation des déplacés et réfugiés sud-soudanais.

78. Lorsque les conditions énoncées au paragraphe 11 seront remplies, la Mission intensifiera son aide à la faveur de la phase II et proposera une assistance technique ainsi qu'un soutien opérationnel et logistique et un appui en matière de sécurité afin de faciliter la préparation et la tenue des élections par la Commission électorale nationale. Un appui sera fourni pour améliorer la planification et l'organisation des élections à tous les stades, ainsi que dans les domaines transversaux. Il s'agira notamment de délimiter les circonscriptions électorales, d'inscrire les électeurs et les électrices sur les listes électorales et d'afficher ces dernières, d'établir les listes de partis, de candidates et de candidats, de concevoir les bulletins de vote, d'accréditer des observateurs, des représentants des médias et des partis, de régler les différends électoraux, et de fournir toute autre aide pour le scrutin, le dépouillement et la compilation des résultats. Cet appui portera également sur le recensement des lieux d'inscription et des bureaux de vote, l'établissement de rapports sur les élections, les achats et la logistique. Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'inclusion des groupes marginalisés, y compris des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des déplacés et d'autres groupes minoritaires, dans toutes les phases des opérations électorales.

79. Le renforcement des partenariats avec l'IGAD, l'Union africaine, la Troïka (États-Unis d'Amérique, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), l'Union européenne, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes continuera d'être essentiel pour aider de manière coordonnée le

Gouvernement à faire progresser le processus de paix. La MINUSS mettra l'accent sur les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, notamment pour ce qui est de faire appliquer la disposition de l'Accord revitalisé imposant la présence de 35 % de femmes à tous les niveaux de responsabilité et de garantir une participation réelle des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des déplacés à l'élaboration de la Constitution et aux processus électoraux.

80. Les activités de communication stratégique et d'information menées en vue de favoriser l'application de l'Accord revitalisé et les messages communiqués dans ce cadre continueront d'être axés sur la sensibilisation aux questions relatives au processus de paix et à la réconciliation. En outre, tirant parti de sa présence dans tout le pays et de ses nombreux échanges avec les parties prenantes nationales et locales, la Mission continuera de s'employer à renforcer la confiance et à faciliter le rapprochement entre les parties à l'Accord revitalisé et la population afin de maintenir une dynamique positive en faveur de la paix et, mènera à cet effet des activités de sensibilisation, diffusera des informations et offrira ses bons offices.

81. La MINUSS continuera de renforcer les échanges entre les parties prenantes nationales et infranationales au moyen de la promotion de la participation politique et citoyenne, afin d'aider à porter la voix des populations locales au niveau national et ainsi de faire mieux connaître les causes profondes des conflits, l'objectif étant que les autorités nationales prennent des mesures. Par ailleurs, elle organisera des réunions et favorisera les canaux de communication entre les autorités nationales, les administrations des États fédérés et les responsables communautaires, afin de faciliter une compréhension commune des questions et de susciter une réponse collective et coordonnée ; elle encouragera le dialogue et les discussions aux niveaux national et infranational en vue d'instaurer la confiance et de contribuer à la mise en place d'un environnement propice à une communication ouverte ; elle continuera de mettre à la disposition des responsables nationaux et infranationaux des moyens leur permettant de dialoguer avec la société civile, les femmes, les jeunes et les dirigeantes et dirigeants communautaires dans le cadre de ses différents forums des partis politiques. L'organisation de forums de gouvernance réguliers donnera aux responsables politiques l'occasion d'avoir des échanges avec leur électorat et avec des spécialistes internationaux, ce qui contribuera à instaurer la confiance et à favoriser l'élaboration des politiques.

82. Afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et le processus de paix, la Mission s'emploiera à alimenter et à renforcer les capacités dont dispose l'autorité nationale de lutte antimines en matière de coordination et de priorisation des services de détection des mines et de déminage, en mettant en place des activités conjointes de planification et de suivi de ces services, en coorganisant des manifestations et des réunions thématiques, et, en participant à des campagnes collectives de sensibilisation.

83. Bien que l'Accord revitalisé prévoie des dispositions en faveur de l'égalité des genres, le manque de volonté politique dans ce domaine reste le principal obstacle à la nomination de femmes à des fonctions publiques dans le cadre des modalités de partage du pouvoir aux niveaux national et infranational. La Mission continuera de soutenir les femmes qui occupent déjà des postes dans la fonction publique en tant que ministres, gouverneurs, commissaires ou encore membres de corps législatifs locaux ou nationaux, pour les aider à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités et à mettre en valeur leurs qualités de dirigeantes durant la période de transition et au-delà. En particulier, elle fournira une assistance technique et des services consultatifs concernant les processus législatifs relatifs aux lois prioritaires et le renforcement des capacités des institutions nationales et infranationales en matière de prise en compte des questions de genre dans la gouvernance démocratique ainsi que des capacités des

institutions du secteur de la sécurité, et contribuera à porter plus haut la voix des femmes et à mettre en avant la nécessité de rendre des comptes en soutenant des organisations de la société civile dirigées par des femmes. Dans cette perspective, l'une des grandes stratégies de la Mission sera de mettre en commun et d'adopter les meilleures pratiques mondiales pertinentes, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix et promotion du processus de paix, y compris concernant la feuille de route pour une fin pacifique et démocratique de la période de transition prévue par l'Accord revitalisé

4.1.1 Nombre d'institutions de préparation à la transition et de transition prévues dans l'Accord revitalisé qui sont reconstituées, restructurées et opérationnelles (2022/23 : 31 ; 2023/24 : 31 ; 2024/25 : 31)

4.1.2 Nombre de tâches visées dans l'Accord revitalisé et dans la feuille de route qui ont été accomplies (2022/23 : 60 ; 2023/24 : 91 ; 2024/25 : 17)

4.1.3 Nombre d'institutions gouvernementales nationales atteignant le quota de 35 % de femmes (2022/23 : s.o. ; 2023/24 : 4 ; 2024/25 : 6)

Produits

- Collaboration avec le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et appui à ce dernier, en particulier aux Ministères des affaires du Cabinet, des affaires parlementaires, des affaires fédérales, de la justice et des affaires constitutionnelles, et à d'autres institutions gouvernementales, sous la forme de conseils techniques et de la tenue de 2 forums consultatifs visant à favoriser un consensus politique et l'instauration de la paix
- Organisation de 4 activités de collaboration avec le Gouvernement, le Parlement et les institutions et organes de contrôle créés en application de l'Accord revitalisé, ayant pour objet la fourniture de conseils, d'une assistance technique et d'un appui opérationnel afin d'accroître leur capacité à s'acquitter de leurs mandats prioritaires
- Tenue de 2 forums consultatifs destinés aux représentantes et représentants des parties à l'Accord revitalisé, des parties prenantes à l'Accord, y compris de la société civile, visant à fournir des conseils techniques et à faciliter les débats de façon à mieux faire comprendre l'Accord et à susciter une plus grande volonté de le respecter aux niveaux national et infranational
- Organisation de 12 forums réunissant les partis politiques et les principaux acteurs de la société civile aux niveaux national et infranational visant à favoriser l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie politique
- Organisation de 24 ateliers infranationaux visant à renforcer les capacités des femmes relatives aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité au niveau des administrations locales et de 2 forums à l'échelon national afin de favoriser le dialogue et les échanges à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé
- Organisation de 10 ateliers infranationaux et de 1 atelier national sur la participation des femmes à la vie politique, à l'établissement de la constitution, aux élections, et à d'autres processus juridiques, à l'intention des principales parties prenantes et des personnalités influentes des assemblées législatives des États et de l'Assemblée législative nationale provisoire, des partis politiques et des organisations de la société civile, visant à appuyer le renforcement de ces dernières

- Tenue de 5 sessions de formation et de 2 forums consultatifs pour la création et le lancement de mécanismes de justice transitionnelle ainsi que de 10 activités de sensibilisation visant à favoriser l'instauration de conditions propices à la mise en place de processus de justice transitionnelle
- Tenue de 50 dialogues, ateliers et autres manifestations à l'appui de l'autorité nationale de lutte antimines visant à alimenter et à renforcer les capacités existantes en matière de coordination et de priorisation des services de détection des mines et de déminage et d'attribution de 500 tâches
- Organisation de 20 forums de dialogue, visites d'échange, rassemblements publics et autres manifestations visant à soutenir les activités axées sur le rapprochement et le renforcement de la confiance, l'accent étant mis sur l'intégration et la participation des femmes et des jeunes, à l'appui du processus de paix national
- Organisation de 10 forums, dialogues, ateliers et autres manifestations visant à renforcer le rôle que jouent les parties prenantes à l'échelle locale – notamment les acteurs non étatiques, les villages, les campements pastoraux, les associations de chefs et les associations de femmes et de jeunes – dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé
- Organisation de 22 activités de sensibilisation visant à promouvoir la paix et la réconciliation nationale et à célébrer la Journée des Nations Unies et la Journée internationale de la paix, ainsi que de 100 présentations de mandat à divers publics dans tout le Soudan du Sud, y compris à des organisations de la société civile, soit directement auprès des populations dans le cadre d'activités de sensibilisation menées en personne, soit par l'intermédiaire de plateformes en ligne ou de radios, soit en partenariat avec d'autres composantes de la MINUSS ; production de 250 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions dans les médias sociaux, à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse ; diffusion d'émissions radio des séries « Working Together » et « Round Table », axées sur la paix et les élections

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Les institutions créées en application de l'Accord revitalisé pour en suivre et en coordonner la mise en œuvre reçoivent un appui et s'acquittent de leur mandat en veillant à une participation et une représentation adéquates des femmes

4.2.1 La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, y compris de représentantes des Sud-Soudanaises, pour superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé (2022/23 : 6 ; 2023/24 : 12 ; 2024/25 : 8)

4.2.2 La direction du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité se réunit régulièrement, en présence de toutes les parties, pour superviser les travaux des équipes de surveillance et de vérification et veiller à l'efficacité et à l'efficience de la surveillance, de la vérification et de la communication des progrès réalisés dans le respect du cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité (2022/23 : 4 ; 2023/24 : 12 ; 2024/25 : 8)

Produits

- Participation à 8 réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée visant à appuyer le contrôle de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé par la Commission reconstituée
- Organisation de 10 forums de discussion avec le corps diplomatique, de réunions régulières avec les bureaux de liaison de l'IGAD et de l'Union africaine au Soudan du Sud et de réunions hebdomadaires avec l'Union européenne et la Troïka
- Fourniture d'un appui aux activités des équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de

sécurité au moyen de 360 jours de patrouille assurés par des équipes intégrées (30 jours de patrouille par mois pendant 12 mois)

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.3 Les dispositions de l'Accord revitalisé, notamment celles relatives à l'égalité des genres et au quota de femmes, sont intégrées dans la Constitution de transition et la Constitution définitive

4.3.1 Opérationnalisation de la Commission nationale de révision de la Constitution reconstituée ; création et opérationnalisation de la Commission de rédaction de la Constitution, du Sous-comité préparatoire, de la Conférence nationale constituante et de l'Assemblée constituante (2023/24 : 5, 2024/25 : 5)

4.3.2 Application de la loi de 2022 sur le processus d'élaboration de la Constitution et des cadres juridiques applicables aux fins du soutien à la mise en place d'un processus inclusif et participatif axé sur l'élaboration d'une constitution

4.3.3 Augmentation de la participation populaire à la révision de la Constitution, grâce à la participation des principales parties prenantes aux consultations, notamment aux débats sur l'instruction civique et aux campagnes de sensibilisation, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes et les jeunes à ce processus, sur un pied d'égalité

Produits

- Tenue de 4 activités de collaboration avec le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé visant à fournir des conseils, une assistance technique et un appui en vue de la sélection, de l'examen, de l'harmonisation et de l'élaboration de textes de loi essentiels, y compris des dispositions relatives à l'égalité des sexes, conformément à la réforme constitutionnelle et à la réforme législative qui sont proposées dans l'Accord revitalisé
- Tenue de 4 activités de collaboration avec la Commission nationale de révision de la Constitution reconstituée et les nouveaux organes constituants afin de fournir des conseils, une assistance technique et un appui pour l'élaboration du texte de la Constitution définitive
- Organisation de 2 ateliers et de 2 forums visant à faire prévaloir des normes internationalement acceptées et des pratiques exemplaires dans le cadre de la rédaction de la Constitution définitive, auxquels participent des membres de la Commission et des nouveaux organes constituants
- Tenue de 4 ateliers trimestriels visant à renforcer les capacités des spécialistes des médias concernant l'Accord revitalisé, le processus d'élaboration de la Constitution et le rôle des médias dans ce processus au Soudan du Sud
- Organisation de 4 forums de dialogue politique de haut niveau visant à promouvoir un large consensus entre les acteurs clés concernant les questions potentiellement litigieuses, l'objectif étant de mettre en œuvre, comme prescrit par l'Accord revitalisé, un processus efficace, inclusif et participatif, y compris pour les femmes, aux fins de l'établissement d'un accord durable sur la Constitution
- Tenue de 3 forums consultatifs sur le fédéralisme, y compris une conférence nationale sur le fédéralisme, visant à promouvoir un large consensus entre les principaux dirigeants politiques et civiques sur le système de gouvernement fédéral à adopter au Soudan du Sud, comme le prévoit l'Accord revitalisé
- Organisation de 1 conférence publique en partenariat avec la faculté de droit de l'Université de Djouba à l'intention des universitaires, des jeunes et du grand public sur des questions thématiques liées au processus d'élaboration de la Constitution, y compris le fédéralisme et la décentralisation, la structure de la Constitution et l'identité nationale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.4 Les préparatifs des élections et les opérations électorales se déroulent dans le respect des obligations nationales et internationales relatives aux élections

4.4.1 Adoption du cadre juridique et des mesures de sécurité applicables aux élections, compte étant tenu du fait qu'il faut mettre en place des procédures prenant en considération les questions de genre et de la protection des civils et assurer la participation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des populations déplacées sur un pied d'égalité à toutes les phases des opérations électorales (2024/25:10)

4.4.2 Reconstitution du Conseil des partis politiques au niveau national et de la Commission électorale nationale aux niveaux national et infranational dans tous les États (2024/25 : 12)

4.4.3 Nombre d'institutions disposant de capacités renforcées pour une gestion professionnelle, transparente et responsable des élections (2024/25 : 2)

Produits

- Tenue de 10 activités de collaboration avec les partis politiques visant à inciter à participer de manière effective et continue à la vie politique, y compris aux élections et à promouvoir la tolérance et la transparence ainsi que le respect et la défense des libertés fondamentales et de l'espace politique
- Tenue de 10 forums de dialogue aux niveaux national et infranational avec les principaux acteurs politiques, la société civile et les responsables locaux visant à promouvoir la participation de tous et toutes et à accroître la représentation et la participation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, des populations déplacées et d'autres groupes marginalisés aux opérations électorales
- Organisation de 48 sessions de travail et autres initiatives visant à fournir des conseils stratégiques, une assistance technique et un renforcement des capacités afin d'aider les parties prenantes nationales concernées, telles que le Conseil des partis politiques et la Commission électorale nationale à Djouba et au niveau des États, à s'acquitter de leurs mandats électoraux
- Tenue de 8 ateliers de formation aux fonctions de direction à l'intention des agentes électorales, des futures candidates, des médias et des électeurs et électrices, axés sur la participation des femmes aux opérations électorales
- Tenue de 12 réunions de coordination sur l'assistance électorale, avec les milieux diplomatiques, les donateurs et les partenaires régionaux concernés, visant à permettre une réelle cohésion entre les bons offices et l'assistance technique, à favoriser la cohérence des prestations et à éviter les chevauchements
- Tenue de 4 réunions de coordination sur l'assistance électorale avec les institutions et les parties prenantes nationales concernées visant à harmoniser la planification des opérations électorales et à garantir un environnement favorable aux élections
- Élaboration de 10 documents consultatifs visant à fournir des conseils sur l'élaboration de cadres pour des opérations électorales pacifiques, inclusives et responsables
- Tenue de 15 ateliers de formation de formateurs à l'intention de la Police nationale et d'autres forces de l'ordre visant à renforcer leurs capacités en matière de gestion de la sécurité des élections et de maintien de l'ordre public, notamment en ce qui concerne la protection des civils avant, pendant et après les élections, et à promouvoir la prise en compte des questions de genre dans le cadre du maintien de l'ordre et de la participation des femmes aux services de police
- Organisation de 36 manifestations d'éducation civique dans tout le pays dans le cadre de campagnes de sensibilisation menées en présentiel, au moyen de stations de radio ou de plateformes en ligne ou en collaboration avec des partenaires de la MINUSS ; production de 60 supports multimédias, y compris des bulletins d'information numériques et des reportages audiovisuels, des albums photos et des interventions

dans les médias sociaux, à diffuser sur les réseaux de communication du Siège et de la MINUSS ainsi qu'auprès d'organes de presse ; réalisation de 100 programmes d'information axés sur les opérations électorales

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.5 Instauration d'un climat de sécurité pour tous, y compris pour les femmes et les filles, au moyen de l'adoption par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé de réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et de la prise en compte des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration

4.5.1 Amélioration du fonctionnement des institutions du secteur de la sécurité prévues par l'Accord revitalisé et mise en œuvre de réformes essentielles privilégiant la transformation du secteur de la sécurité, compte dûment tenu de la nécessité d'associer pleinement les femmes à ce processus, sur un pied d'égalité, et de faire en sorte que la réforme du secteur de la sécurité tienne compte des questions de genre

4.5.2 Adoption et mise en œuvre des principales réformes en matière de justice et d'état de droit, y compris des réformes judiciaires définies dans l'Accord revitalisé

Produits

- Tenue de 2 activités visant à faciliter les échanges de haut niveau avec les parties prenantes concernées, y compris l'offre de bons offices, de conseils stratégiques et d'une assistance technique, l'objectif étant de faciliter un accord politique sur la transformation du secteur de la sécurité avec la participation et la représentation des femmes, au moyen d'un dialogue suivi mené en étroite coordination avec les partenaires internationaux et régionaux avec le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et les institutions transitoires chargées de la sécurité, notamment en ce qui concerne les dispositions de l'Accord revitalisé relatives à l'égalité des genres
- Tenue de 2 forums visant à faciliter les échanges, à assurer le suivi et l'analyse des institutions transitoires de sécurité établies dans le cadre de l'Accord revitalisé et à établir la formulation des recommandations en vue de l'application des dispositions en suspens relatives à la réforme du secteur de la sécurité à l'appui de la mise en œuvre des mesures de sécurité transitoires
- Organisation de 2 activités de sensibilisation au cadre juridique existant à l'appui de l'action menée au niveau national pour rétablir et réformer le secteur de la justice en tenant compte des questions de genre, notamment les réformes judiciaires définies au chapitre 1 de l'Accord revitalisé
- Tenue de 3 sessions de formation spécialisée, y compris le renforcement des capacités en cours d'emploi, en vue de l'intégration des forces dans les institutions de sécurité, prenant la forme, par exemple, d'une formation en cours d'emploi et d'une formation continue aux attributions de base et aux fonctions propres au personnel pénitentiaire et à la police

Facteurs externes

Les signataires continuent de collaborer avec les institutions et mécanismes prévus dans l'Accord revitalisé et de respecter les délais fixés pour la mise en place de ceux-ci ; le climat politique demeure suffisamment favorable pour que les questions essentielles fassent l'objet de débats au sein d'instances ouvertes à toutes et à tous ; les acteurs militaires et les groupes armés respectent la liberté de circulation du personnel de la MINUSS et des équipes du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, lesquelles disposent des moyens nécessaires pour mener leurs activités de surveillance ; la Commission nationale de révision de la Constitution et les dispositifs nécessaires à la préparation des élections sont mis en place et dotés de ressources adéquates.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 4 (appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix)

Catégorie														Total
I. Personnel fourni par des gouvernements														
Effectif approuvé 2023/24														88
Effectif proposé 2024/25														88
Variation nette														-
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<i>VNU</i>			
	<i>SGA- SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/ P-2</i>	<i>SM</i>	<i>Total partiel</i>	<i>AN</i>	<i>GN</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan international</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>	
II. Personnel civil														
Centre d'opérations conjoint														
Postes approuvés 2023/24	-	-	2	5	1	8	-	-	-	4	-	4	12	
Postes proposés 2024/25	-	-	2	5	1	8	-	-	-	4	-	4	12	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Division des affaires politiques														
Postes approuvés 2023/24	-	1	4	6	2	13	6	1	7	-	1	1	21	
Postes proposés 2024/25	-	1	4	6	2	13	6	1	7	-	1	1	21	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Division des affaires civiles														
Postes approuvés 2023/24	-	-	1	1	-	2	5	1	6	4	-	4	12	
Postes proposés 2024/25	-	-	1	1	-	2	5	1	6	4	-	4	12	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Division de l'information et de la communication														
Postes approuvés 2023/24	-	-	-	-	1	1	-	4	4	1	-	1	6	
Postes proposés 2024/25	-	-	-	-	1	1	-	4	4	1	-	1	6	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Section consultative sur les questions d'état de droit														
Postes approuvés 2023/24	-	1	8	7	2	18	2	-	2	3	-	3	23	
Postes proposés 2024/25	-	1	8	7	2	18	2	-	2	3	-	3	23	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			VNU			Total
	SGA-SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Division des affaires électorales													
Emplois de temporaire approuvés ^a 2023/24	–	1	4	–	1	6	4	1	5	–	–	–	11
Emplois de temporaire proposés ^a 2024/25	–	1	31	8	2	42	4	11	15	10	–	10	67
Variation nette (voir tableau 7)	–	–	27	8	1	36	–	10	10	10	–	10	56
Total partiel (personnel civil)													
Postes approuvés 2023/24	–	2	15	19	6	42	13	6	19	12	1	13	74
Postes proposés 2024/25	–	2	15	19	6	42	13	6	19	12	1	13	74
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^a 2023/24	–	1	4	–	1	6	4	1	5	–	–	–	11
Emplois de temporaire proposés ^a 2024/25	–	1	31	8	2	42	4	11	15	10	–	10	67
Variation nette (voir tableau 7)	–	–	27	8	1	36	–	10	10	10	–	10	56
Effectif approuvé 2023/24	–	3	19	19	7	48	17	7	24	12	1	13	85
Effectif proposé 2024/25	–	3	46	27	8	84	17	17	34	22	1	23	141
Variation nette (voir tableau 7)	–	–	27	8	1	36	–	10	10	10	–	10	56
Total													
Effectif approuvé 2023/24	–	3	19	19	7	48	17	7	24	12	1	13	173
Effectif proposé 2024/25	–	3	46	27	8	84	17	17	34	22	1	23	229
Variation nette (voir tableau 7)	–	–	27	8	1	36	–	10	10	10	–	10	56

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

84. Le tableau 7 récapitule les changements proposés pour la composante 4 (appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix).

Tableau 7

Ressources humaines : Division des affaires électorales

	<i>Nombre/Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Emplois	1	D-1	Administrateur(trice) général(e) chargé(e) des affaires électorales	Reconduction
	1	P-5	Spécialiste hors classe des affaires électorales	Reconduction
	3	P-4	Spécialistes des affaires électorales	Reconduction
	1	SM	Assistant(e) administratif(ve)	Reconduction
	4	AN	Spécialistes des affaires électorales	Reconduction
	1	GN	Assistant(e) administratif(ve)	Reconduction
Total partiel	11			
Éducation civique et éducation de l'électorat/sensibilisation du public/relations extérieures				
Emplois	+1	P-5	Spécialiste hors classe des affaires électorales	Création
	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (éducation civique et éducation de l'électorat)	Création
	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (appui aux parties prenantes)	Création
	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (appui au Conseil des partis politiques)	Création
	+1	P-3	Spécialiste des affaires électorales (conception graphique)	Création
	+1	P-3	Spécialiste des affaires électorales (mésinformation, désinformation et discours haineux)	Création
	+1	P-3	Spécialiste des affaires électorales (appui médiatique)	Création
Total partiel	+7			
Formation et renforcement des capacités				
Emplois	+1	P-5	Spécialiste hors classe des affaires électorales	Création
	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (procédures)	Création
	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (formation)	Création
	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (renforcement des capacités)	Création
	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (questions de genre et d'inclusion)	Création
	+1	P-3	Spécialiste des affaires électorales (liaison)	Création
Total partiel	+6			
Opérations				
Emplois	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (systèmes informatiques)	Création
	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (coordination sur le terrain)	Création
	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (logistique)	Création
	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (sécurité)	Création

	<i>Nombre/Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
	+1	P-3	Spécialiste des affaires électorales (logiciels et gestion des données)	Création
Total partiel	+5			
Règlement des litiges juridiques et électoraux				
Emplois	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (réglementation électorale)	Création
	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (liaison avec le système judiciaire)	Création
	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (règlement des contentieux électoraux)	Création
Total partiel	+3			
Communication de l'information				
Emplois	+1	P-4	Spécialiste des affaires électorales (communications)	Création
	+1	P-3	Spécialiste des affaires électorales (établissement de rapports)	Création
	+1	P-3	Spécialiste des affaires électorales (gestion des ressources, suivi et évaluation)	Création
Total partiel	+3			
Équipe d'appui				
Emplois	+1	P-3	Spécialiste de la gestion de programme	Création
	+1	SM	Assistant(e) administratif(ve)	Création
Total partiel	+2			
Structure de terrain				
Emplois	+10	P-4	Spécialiste des affaires électorales (chef(fe) du bureau électoral)	Création
	+10	GN	Assistant(e) (programmes)	Création
	+10	Volontaires recrutés sur le plan international	Spécialiste des affaires électorales (logistique)	Création
Total partiel	+30			
Total (création)	+56			

Division des affaires électorales

85. La mission d'évaluation des besoins électoraux, menée comme l'avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2567 (2021), a mis en relief les difficultés auxquelles le pays faisait face. Parmi les problèmes recensés, on peut citer le manque de connaissances institutionnelles et d'expérience en matière de gestion des élections étant donné que les élections de 2024 seraient les toutes premières opérations électorales à se tenir au Soudan du Sud, ainsi que l'enjeu considérable que représentaient les résultats des élections, qui pourraient être contestés, la fragilité des conditions de sécurité et du climat politique, les infrastructures limitées et les graves problèmes logistiques existant dans l'ensemble du pays.

86. La tenue d'élections démocratiques, inclusives et crédibles et l'acceptation des résultats du scrutin permettront à la période de transition, qui a été prolongée à plusieurs reprises, de prendre fin de manière pacifique. Cela contribuera de manière essentielle à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Au vu des progrès qui sont faits peu à peu sur le plan politique, telles que la signature de la feuille de route et la cohérence des discours tenus par le Gouvernement sur la préparation des élections, l'apport d'un appui visant à permettre l'instauration de conditions favorables à la tenue d'élections pacifiques, inclusives et crédibles sera d'une importance primordiale pour l'exécution du mandat électoral de la Mission.

87. La Mission continuera de suivre les progrès accomplis dans l'application de l'Accord revitalisé, en particulier les étapes à franchir pour assurer la bonne tenue des élections. Conformément à la résolution 2677 (2023) du Conseil de sécurité, l'appui de la Mission aux opérations électorales au Soudan du Sud se fera selon une approche progressive. Les ressources nécessaires, y compris humaines, prévues dans le budget initial sont axées sur un soutien qui vise à instaurer des conditions propices à l'existence d'un espace civique et politique, des dispositions transitoires de sécurité et un processus inclusif de révision de la Constitution en vue d'une éventuelle transition politique, en particulier au moyen d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités, afin d'appuyer les mécanismes de l'Accord revitalisé. En fonction de la situation qui régnera sur le terrain au début de 2024, les ressources à mobiliser pour appuyer les opérations électorales feront l'objet d'un additif au présent budget pour l'exercice 2024/25.

88. Les élections étant actuellement prévues pour décembre 2024, la Mission cherche à accroître son appui électoral au cours de l'exercice 2024/25, mais de façon progressive. Elle propose de renforcer les moyens dont elle dispose déjà pour : a) favoriser l'instauration d'un climat propice à la tenue des élections en promouvant l'éducation civique et électorale, en partenariat avec des organisations de la société civile, les médias, les partis politiques et l'équipe de pays des Nations Unies ; b) fournir une assistance technique aux parties prenantes aux élections portant sur l'établissement des cadres électoraux et sur les questions relatives aux institutions et aux réformes connexes, notamment la reconstitution de la Commission électorale nationale et du Conseil des partis politiques ; c) apporter un appui aux organes de gestion des élections en matière de planification des opérations électorales, telles que le recrutement et la formation des agents et agents électoraux, l'inscription des électeurs et électrices et l'éducation civique et électorale. La Mission fournira un soutien technique, opérationnel et logistique à la Commission électorale nationale en vue de favoriser sa mise en place en tant qu'institution et préparer les élections. Un appui sera fourni afin de renforcer les institutions et de faciliter la préparation des élections tout au long du processus électoral et dans les domaines transversaux. Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'inclusion des groupes marginalisés, y compris des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des déplacés dans toutes les phases des opérations électorales.

89. À cet égard, il est proposé de reconduire 11 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et d'en créer 46 autres, comme indiqué dans le tableau 7 et exposé aux paragraphes 90 à 96 ci-dessous. Sous la direction de l'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des affaires électorales (D-1), les effectifs renforcés permettront à la Mission de s'acquitter de son mandat électoral et de fournir l'assistance électorale nécessaire, notamment grâce à la mise en place et à la gestion d'une équipe d'assistance électorale intégrée et à l'apport d'un appui au processus de paix axé sur la sensibilisation du public aux questions électorales, la conduite de campagnes de mobilisation, l'offre de bons offices et l'apport d'une assistance et de conseils techniques, comme cela a été recommandé par la mission d'évaluation des besoins.

Éducation civique et éducation de l'électorat/sensibilisation du public/rerelations extérieures

90. Le pilier Éducation civique et éducation de l'électorat/sensibilisation du public/rerelations extérieures sera constitué de sept spécialistes des affaires électorales, comme indiqué dans le tableau 7 ci-dessus. Sous la direction d'un(e) spécialiste hors classe des affaires électorales, il sera chargé de conseiller la Commission électorale nationale, le Conseil des partis politiques et d'autres parties prenantes sur la planification et la supervision de la mise en œuvre de stratégies et de campagnes d'éducation de l'électorat et de sensibilisation du public afin d'informer les diverses populations du Soudan du Sud et de répondre aux problèmes particuliers liés au renforcement de la confiance, aux violences électorales, à la diffusion de messages spécialement conçus pour certaines régions et aux violences électorales fondées sur le genre. Compte tenu du contexte du Soudan du Sud, l'éducation des électeurs nécessitera des efforts considérables et du temps pour l'élaboration et la distribution du matériel pédagogique : il faudra en effet tenir compte des sensibilités locales et des difficultés liées au faible taux d'alphabétisme de la population. Outre le (la) spécialiste hors classe des affaires électorales, l'effectif proposé comprend :

a) un(e) spécialiste des affaires électorales (éducation civique et éducation de l'électorat) qui conseillera la Commission électorale nationale et les parties prenantes électorales qui participent aux activités d'éducation civique et d'éducation de l'électorat, telles que les organisations de la société civile et les organisations d'inspiration religieuse, sur l'élaboration de stratégies éducatives, de messages et de structures pour la tenue d'élections pacifiques et inclusives, en mettant l'accent sur la pleine participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap à tous les aspects du processus ;

b) un(e) spécialiste des affaires électorales (appui aux parties prenantes) qui conseillera la Commission électorale nationale sur la gestion, la coordination et l'établissement de bonnes relations avec les parties prenantes aux élections telles que les partis politiques, la société civile, les médias, l'électorat, les observateurs(trices), les organismes de sécurité, les institutions gouvernementales compétentes, les fournisseurs d'assistance électorale, les donateurs, les partenaires régionaux et internationaux et le public. On s'attend à ce que de nombreuses parties prenantes (nationales, régionales et internationales) participent au processus électoral, ce qui nécessitera une collaboration et une coordination multiformes ;

c) un(e) spécialiste des affaires électorales (appui au Conseil des partis politiques) qui conseillera les interlocuteurs nationaux sur la mise en place de structures et de plateformes solides et l'élaboration de procédures pertinentes, y compris des codes de conduite et des procédures d'accréditation, afin de créer un climat propice à la participation effective des partis politiques au processus électoral. Le ou la spécialiste s'emploiera à instaurer la confiance entre les principaux acteurs politiques, à resserrer les liens avec les acteurs politiques et à faciliter le dialogue et la coopération politique autour des questions électorales cruciales afin de prévenir le désengagement et le recours à la violence. Il ou elle jouera également un rôle essentiel dans la promotion des meilleures pratiques en matière d'égalité des genres et d'inclusion des jeunes dans les structures des partis politiques et de transparence du financement des partis ;

d) un(e) spécialiste des affaires électorales (conception graphique) qui fournira un appui technique et des conseils à la Commission électorale nationale en vue de définir et de créer des supports graphiques attrayants tels que des publicités, des supports reposant sur la stratégie d'image retenue, de matériel d'exposition et de promotion, ainsi que la mise en page des sites Web et des magazines. Le ou la titulaire veillera à ce que le matériel et les concepts électoraux soient conçus et produits dans

des formats conviviaux afin de communiquer efficacement des idées qui inspirent, informent et captivent un large éventail de parties prenantes aux élections ;

e) une(e) spécialiste des affaires électorales (mésinformation, désinformation et discours haineux) qui aidera la Commission électorale nationale et d'autres parties prenantes à déceler et surveiller les cas de mésinformation, de désinformation, de discours haineux ou discriminatoire et à y remédier, ainsi qu'à trouver les moyens d'en prévenir et d'en atténuer les effets. En outre, le ou la titulaire du poste aidera la Commission à élaborer des règlements, des procédures et des outils, y compris un plan d'action visant à contrer les méfaits des propos discriminatoires, des discours haineux, de la désinformation et de la mésinformation, en mettant l'accent sur la protection des groupes vulnérables ciblés, tels que les personnes déplacées, les réfugiés et les femmes.

f) un(e) spécialiste des affaires électorales (appui médiatique) qui conseillera la Commission électorale nationale sur les activités relatives aux médias et à la communication, y compris l'élaboration d'une stratégie en matière de médias et de communication pour la Commission. Le ou la titulaire aidera la Commission à mettre au point des procédures internes, à gérer les relations avec les médias et à diffuser des informations au moyen de communiqués de presse, de conférences de presse, de mécanismes de retour d'information, d'un centre d'appels, de stations de radio, de la presse écrite, de supports audiovisuels, de plateformes numériques et de médias sociaux. Il ou elle contribuera également au développement du site Web, à l'élaboration d'un plan de suivi des médias et d'une stratégie de communication sur les risques.

Formation et renforcement des capacités

91. Le pilier Formation et renforcement des capacités sera constituée de six spécialistes des affaires électorales, comme indiqué dans le tableau 7 ci-dessus. Sous la direction d'un(e) spécialiste hors classe des affaires électorales, il sera chargé de la planification et de la coordination, et conseillera les membres de la Commission électorale nationale reconstituée. Étant donné que la Commission ne disposera que d'une capacité technique minimale au niveau national et d'aucune capacité dans les États et les circonscriptions, il sera essentiel de mettre en place un programme complet de renforcement des capacités pour les nouveaux membres de la Commission lors de sa reconstitution et lors de la phase préparatoire de l'inscription sur les listes électorales et des élections. Le pilier dirigera également l'action visant à planifier l'inscription sur les listes électorales et la formation de 20 000 agents au maximum qui s'occuperont des inscriptions et seront présents dans les bureaux de vote et qu'il faudra recruter, former et encadrer tout au long du processus. Cela viendra s'ajouter à la formation du personnel essentiel de la Commission électorale nationale au niveau national et étatique. Outre le (la) spécialiste hors classe des affaires électorales, l'effectif proposé comprend :

a) un(e) spécialiste des affaires électorales (procédures) qui fournira une assistance technique et des conseils sur l'élaboration et la rédaction de procédures, manuels et autres documents nécessaires à la formation : il s'agira de faire en sorte que le cadre juridique électoral soit utilisé efficacement grâce à l'établissement d'un *modus operandi* normalisé qui garantisse la légalité des procédures appliquées. En outre, le ou la titulaire aidera la Commission électorale nationale et le Conseil des partis politiques à élaborer des manuels et du matériel de formation adaptés qui traduisent efficacement les procédures et les prescriptions juridiques en un contenu de formation compréhensible et encouragent la participation de groupes marginalisés tels que les femmes, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées ;

b) un(e) spécialiste des affaires électorales (formation) et un(e) spécialiste des affaires électorales (renforcement des capacités) qui aideront la Commission électorale nationale et le Conseil des partis politiques à élaborer des programmes de formation et une formation en cascade pour toutes les phases des opérations électorales, et conseilleront les membres de la Commission électorale nationale nouvellement constituée sur l'exécution de ces programmes. Les titulaires dirigeront également l'action qui sera menée pour planifier l'inscription sur les listes électorales et la formation des milliers de spécialistes pour chaque scrutin. Ils fourniront également un appui technique et des conseils à la Commission électorale nationale sur le renforcement des institutions ;

c) un(e) spécialiste des affaires électorales (questions de genre et d'inclusion) qui fournira un appui technique et des conseils pour la conception et la mise en œuvre de procédures et de programmes électoraux visant à favoriser la participation et l'intégration des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés au processus électoral. Le ou la titulaire suivra l'effet des normes et processus nationaux et internationaux sur la participation de ces groupes et conseillera la Commission électorale nationale sur les mesures correctrices à prendre pour promouvoir des processus électoraux inclusifs et appuyer le renforcement de la coordination des initiatives concernant l'égalité des genres, les jeunes et les personnes handicapées, auxquelles participent différentes parties prenantes aux élections ;

d) un(e) spécialiste des affaires électorales (liaison) qui assurera la liaison avec la Commission électorale nationale dans les États et lui fournira un appui technique et des conseils en ce qui concerne la planification et la coordination de toutes les activités de formation et de renforcement des capacités électorales dans les États et les zones administratives, en vue de créer un environnement favorable. Le ou la titulaire veillera à la cohérence des démarches et à la diffusion des enseignements à retenir de la mise en œuvre des activités d'appui électoral. Il ou elle suivra également les activités de renforcement des capacités menées sur le terrain à l'intention des parties prenantes aux élections, y compris les organisations de la société civile et les éducatrices ou éducateurs civiques, afin de veiller à ce que les personnes qui participent à ces activités reçoivent des informations exactes et cohérentes et d'éviter les doubles emplois.

Opérations

92. Sous la direction de l'actuel(le) spécialiste des affaires électorales, l'effectif proposé comprend :

a) un(e) spécialiste des affaires électorales (systèmes informatiques) qui conseillera la Commission électorale nationale sur l'élaboration d'une stratégie en matière de technologies de l'information et la création d'une politique d'information et de communication afin de gérer efficacement les risques informatiques conformément aux objectifs stratégiques de la Commission. Le ou la titulaire aidera ses interlocuteurs nationaux à préparer et à organiser les activités liées à la cybersécurité conformément aux meilleures pratiques, y compris en procédant à l'évaluation des forces, au suivi des vulnérabilités, à la rationalisation de la gestion de la cybersécurité et à l'atténuation des risques. Il ou elle les conseillera dans les domaines de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre afin de renforcer la résilience de l'environnement informatique ;

b) un(e) spécialiste des affaires électorales (coordination sur le terrain) qui conseillera la Commission électorale nationale sur la création et la coordination des nouveaux bureaux qu'elle ouvrira dans tout le pays aux fins des préparatifs à mener pour les inscriptions sur les listes électorales et de la planification des opérations électorales. Le (la) titulaire formulera, à l'intention de la Commission électorale

nationale, des avis sur l'établissement de ses structures de terrain, la coordination et la gestion de ses travaux au quotidien, et la mise en place d'une stratégie de communication et de diffusion de l'information efficace, rationnelle et rapide, ainsi que sur la préparation, puis, à terme, la coordination d'opérations électorales dans des milliers de bureaux d'inscription sur les listes électorales et de bureaux de vote. Il ou elle fournira un appui technique et des conseils à la Commission électorale nationale en ce qui concerne la planification, la coordination et l'exécution de toutes les activités électorales sur le terrain et la création d'un environnement et d'un espace civique porteurs. Il ou elle veillera à ce que toutes les opérations électorales sur le terrain, telles que la distribution de supports d'éducation civique, soient menées efficacement en répondant rapidement aux besoins en matière d'orientations générales, de logistique et autres ;

c) un(e) spécialiste des affaires électorales (logistique) qui sera chargé(e) de la planification et de la préparation de l'aspect logistique des opérations électorales, facteur qui entrera pour beaucoup dans le bon déroulement des premières élections au Soudan du Sud. Le ou la titulaire travaillera avec toutes les composantes de la Mission, en particulier la force, la police des Nations Unies et la Division de l'appui à la mission, ainsi qu'avec l'administration sud-soudanaise pour établir un plan logistique et opérationnel complet adapté aux difficultés particulières qui se posent dans le pays. Il importe que le ou la titulaire soit déployée(e) dès les premiers stades du processus afin d'aider la Commission électorale nationale, le Gouvernement et d'autres parties prenantes aux élections à planifier, préparer et mettre en place une structure logistique qui permette de surmonter les obstacles logistiques propres au Soudan du Sud, tels que les inondations prolongées et l'insuffisance des infrastructures ;

d) un(e) spécialiste des affaires électorales (sécurité) qui fournira des conseils et un appui techniques à la Commission électorale nationale en ce qui concerne la coordination avec les forces de sécurité, procédera à une évaluation de la sécurité des sites électoraux, veillera à ce que les sites électoraux soient bien sécurisés, mettra en place des mécanismes de coordination des alertes rapides et veillera à ce que le matériel électoral puisse être stocké, distribué et récupéré en toute sécurité. La complexité des problèmes politiques et sécuritaires que connaît le Soudan du Sud exige la mise en place d'un mécanisme de sécurité robuste, efficace et efficient pour protéger les opérations électorales et les parties prenantes. Le maintien d'un climat de sûreté et de sécurité est essentiel pour garantir la crédibilité des élections et la confiance publique dans le processus électoral de manière générale ;

e) un(e) spécialiste des affaires électorales (logiciels et gestion des données) qui fournira un appui technique et des conseils à la Commission électorale nationale et à d'autres institutions et interlocuteurs nationaux sur la mise au point de systèmes sur mesure qui faciliteront le traitement des données de millions de points de données recueillies dans le cadre de divers aspects de leur travail, telles que les opérations électorales menées dans tout le pays ou les conditions encadrant l'inscription des membres des partis politiques. Le titulaire conseillera la Commission électorale nationale sur les spécifications et les besoins relatifs aux logiciels, aux systèmes et aux bases de données sur mesure, l'élaboration de spécifications logicielles permettant de répondre à ces besoins, et la conception de bases de données et de systèmes informatiques permettant d'appuyer les opérations électorales.

Règlement des litiges juridiques et électoraux

93. L'effectif proposé comprend :

a) un(e) spécialiste des affaires électorales (réglementation électorale) qui fournira une assistance technique et des conseils sur la conceptualisation, l'examen,

la rédaction et l'application des textes de droit dérivé devant être promulgués par les grands organes participant à la mise en œuvre du processus électoral. En outre, le ou la titulaire aidera la Commission électorale nationale et le Conseil des partis politiques à élaborer un cadre réglementaire administratif interne. Le ou la titulaire donnera des conseils juridiques ad hoc, diffusera des données d'expérience à des fins de comparaison et favorisera la transparence en communiquant des informations aux partis politiques, aux candidates et candidats, aux observateurs et observatrices, à l'électorat, aux organisations de la société civile et aux autres groupes concernés de la société afin de faire mieux comprendre les règles électorales ;

b) un(e) spécialiste des affaires électorales (liaison avec le système judiciaire) qui appuiera le pouvoir judiciaire dans le processus de règlement des différends électoraux. Ce soutien serait principalement axé sur la présidence de la Cour suprême, la Cour suprême, la Cour d'appel et le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles. Le ou la titulaire fournira des conseils et un appui techniques en vue de l'élaboration des lois, règlements et directives générales applicables dans tous les domaines du contentieux électoral, ainsi que dans le domaine des enquêtes, des poursuites et des jugements en cas de fraude électorale ou d'infractions pénales connexes. Il ou elle dirigera les échanges avec les parties prenantes nationales du système judiciaire, y compris au niveau opérationnel, sur les questions électorales et assurera l'essentiel de la liaison avec la Section de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité afin de tirer parti des relations, des connaissances institutionnelles et des compétences techniques du système judiciaire et du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, tout en veillant à ce que ces échanges s'intègrent à ceux auxquels procède la MINUSS sur les questions plus générales relatives à l'état de droit et à la justice ;

c) un(e) spécialiste des affaires électorales (règlement des contentieux électoraux) qui donnera des conseils sur la planification, la coordination et l'appui aux membres de la Commission électorale nationale et du Conseil des partis politiques, aux ministères concernés, à la présidence de la Cour suprême, à l'Assemblée législative nationale provisoire, aux organes constitutionnels et à d'autres interlocuteurs compétents dans le domaine des questions constitutionnelles et juridiques et du règlement des contentieux électoraux. Le ou la titulaire facilitera le règlement pacifique des différends en fournissant des conseils et un appui sur l'application d'une procédure efficace de règlement des différends électoraux conforme au cadre juridique.

Communication de l'information

94. L'effectif proposé comprend :

a) un(e) spécialiste des affaires électorales (communications) qui fournira des conseils et un appui techniques à la Commission électorale nationale afin de l'aider à formuler et à concevoir un plan et une stratégie de communication, à élaborer et à mettre en œuvre un plan de communication sur les risques, à créer un contenu ciblé ainsi qu'à établir et à distribuer des messages clés et du matériel de communication. Le ou la titulaire aidera la Commission à concevoir, établir et tenir à jour le site Web de la Commission et à en élaborer le contenu ; collaborera avec ses interlocuteurs pour garantir la transparence du processus électoral ; apportera son concours à ses interlocuteurs en ce qui concerne l'élaboration des stratégies visant à améliorer la collaboration avec les médias afin de renforcer la confiance publique dans la Commission et le processus électoral ; aidera ses interlocuteurs à mettre au point des stratégies de lutte contre la désinformation électorale, notamment sur les médias sociaux et d'autres plateformes en ligne ; en collaboration avec d'autres sections de la Commission, il ou elle organisera, planifiera et mettra en œuvre des

programmes de formation aux médias ainsi que des ateliers et des séminaires sur les médias ;

b) un(e) spécialiste des affaires électorales (établissement de rapports) qui établira et compilera des rapports intégrés (y compris des rapports quotidiens et hebdomadaires) sur tous les aspects du processus électoral et politique, y compris les faits nouveaux importants survenus dans le pays et la région, pour examen et diffusion éventuelle au sein de la Mission et au Siège. Le ou la titulaire effectuera des recherches et rédigera des rapports spéciaux et des télégrammes chiffrés relatifs aux questions opérationnelles, en veillant à ce que tous les rapports soient présentés en temps voulu et de façon régulière et à ce que leur qualité soit contrôlée ;

c) un(e) spécialiste des affaires électorales (gestion des ressources, suivi et évaluation) qui conseillera et appuiera la Commission électorale nationale en ce qui concerne les questions budgétaires, financières, administratives et humaines, y compris la planification stratégique et opérationnelle et la budgétisation des élections. Le ou la titulaire aidera la Commission à suivre et à superviser la gestion financière de toutes les activités, aidera le personnel de la Commission à acquérir les connaissances voulues pour établir les rapports financiers d'étape et des rapports trimestriels aux donateurs et veillera à la bonne tenue de toutes les pièces justificatives.

Équipe d'appui

95. L'effectif proposé comprend un(e) spécialiste de la gestion de programme (P-3) et un(e) assistant(e) administratif(ve) (Service mobile). Les titulaires contribueront aux activités de la Division des affaires électorales dans les domaines administratif, financier et logistique et dans les domaines du recrutement, des transports et de la coordination des réunions. L'équipe d'assistance électorale des Nations Unies sera présente dans plusieurs endroits (ses membres pourront travailler dans pas moins de 25 sites répartis sur tout le territoire du Soudan du Sud). Ses membres seront notamment déployés dans les locaux de la Commission électorale nationale, et il est également prévu qu'ils se rendent fréquemment sur le terrain et effectuent des visites sur les sites électoraux dans tout le pays afin d'évaluer, d'appuyer et de surveiller diverses activités électorales. L'équipe d'assistance électorale organisera et appuiera directement un grand nombre de manifestations de sensibilisation, d'ateliers et d'activités de mobilisation à l'intention de divers groupes cibles dans l'ensemble du Soudan du Sud, et mènera de nombreuses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique électorale destinés à ses interlocuteurs nationaux. En outre, la fourniture de l'assistance électorale nécessitera le recrutement, dans de très brefs délais, d'un grand nombre d'experts électoraux, y compris de nombreux consultants engagés pour de courtes durées et qui apporteront leur concours dans des domaines de spécialité précis. Tous ces éléments exigeront une coordination permanente ainsi que des ressources humaines et un appui financier et administratif.

Structure de terrain

96. Pendant la phase I, la Mission commencera à mettre en place des capacités d'appui électoral dans chacun des 10 États du Soudan du Sud. À cet égard, il est proposé de créer 10 emplois de spécialiste des affaires électorales (P-4) pour diriger les équipes électorales dans chaque État du Soudan du Sud. Les chefs des équipes seront chacun secondés par un(e) assistant(e) aux programmes (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un(e) spécialiste des affaires électorales (logistique) (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) qui fourniront des conseils techniques et un appui à leurs interlocuteurs au niveau des États pour l'élaboration, la coordination et l'exécution de plans logistiques propres à

chaque État, y compris des plans de transport du matériel électoral aux fins de l'inscription sur les listes électorales et d'autres opérations électorales. À cet égard, il est également proposé de créer 10 emplois d'assistant(e) aux programmes (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 10 emplois de spécialiste des affaires électorales (logistique) (Volontaire des Nations Unies).

Changement de nom de la Section consultative sur les questions d'état de droit

97. La Section consultative sur les questions d'état de droit a été rétablie en 2017, après l'interruption de tous les travaux liés à l'état de droit en 2014 en raison de la guerre civile qui avait éclaté l'année précédente. Pendant la période intérimaire, seul le Groupe de l'administration pénitentiaire a poursuivi les activités relatives à l'état de droit au sein de la MINUSS, en gérant les centres de détention se trouvant dans des sites de protection des civils. La Section est actuellement composée d'une équipe chargée des affaires judiciaires et pénitentiaires, d'une équipe s'occupant de la réforme judiciaire et du contrôle et d'une équipe s'occupant de la réforme du secteur de la sécurité. Afin de refléter fidèlement l'étendue des responsabilités de la Section, notamment les programmes de transformation du secteur de la sécurité et de lutte contre la violence de proximité, qui vont au-delà d'un rôle consultatif, il est proposé de changer son nom en Section de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité.

Composante 5 : appui

98. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficience. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil et au personnel de police dans tous les sites où la MINUSS mène des activités. Cet appui portera sur tous les domaines : opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; services technologiques ; services de santé ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres.

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2022/23 : 90 %, 2023/24 : \geq 90 %, 2024/25 : \geq 90 %)

5.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2022/23 : 7,3 %, 2023/24 : 7,5 %, 2024/25 : 4,7 %)

5.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2022/23 : 29,4 %, 2023/24 : 37 %, 2024/25 : 37 %)

5.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2022/23 : 61, 2023/24 : \leq 70, 2024/25 : \leq 70)

5.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2022/23 : 262, 2023/24 : ≤120, 2024/25 : ≤120)

5.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2022/23 : 75, 2023/24 : 100, 2024/25 : 75)

5.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2022/23 : 94,8 %, 2023/24 : ≥ 95 %, 2024/25 : ≥95 %)

5.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2022/23 : 95,0 %, 2023/24 : 100 %, 2024/25 : 100 %)

5.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel (2022/23 : 2 000, 2023/24 : ≥ 1 800, 2024/25 : ≥ 1 800)

5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2022/23 : 1,8 %, 2023/24 : ≤ 20 %, 2024/25 : ≤ 20 %)

5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2022/23 : 100 %, 2023/24 : 100 %, 2024/25 : 100 %)

5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2022/23 : 98,5 %, 2023/24 : ≥ 95 %, 2024/25 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit non encore appliquées ayant été acceptées par la direction

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 25 appareils (11 avions et 14 hélicoptères)
- Fourniture de 19 140 heures de vol (15 240 par des prestataires privés et 3 900 par des prestataires militaires) pour tous les services (transport de passagers, fret, opérations de patrouille et d'observation, missions de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)

- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 25 appareils, ainsi que pour 45 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 281 235 700 dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 2 917 civils, notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation dans 21 sites et mise en place de 6 bases d'opérations supplémentaires dans 10 États
- Exécution de 9 grands projets de construction et de travaux de rénovation et d'aménagement, y compris l'entretien d'environ 2 190 km d'itinéraires de ravitaillement de la Mission et d'environ 65 km de routes à l'intérieur des camps, de 13 aérodromes et de 19 aires de poser d'hélicoptères, ainsi que de 5 hôpitaux de niveau II
- Exploitation et entretien de 317 groupes électrogènes de l'ONU et de 2 centrales solaires

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 51,8 millions de litres de carburant (31,6 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements, 4,9 millions pour les transports terrestres, 15,1 millions pour les opérations aériennes et 0,2 million pour les opérations maritimes ou fluviales) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 16 sites

Services technologiques

- Fourniture de 8 205 radios et de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 31 stations de radio FM et de 7 studios de production
- Fourniture de 4 764 ordinateurs et de 633 imprimantes pour un effectif moyen de 5 646 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 118 appareils et 150 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 46 réseaux locaux et 43 réseaux étendus, dans 43 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 644 329 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 6 000 cartes

Services de santé

- Exploitation et entretien des installations médicales de l'ONU (9 dispensaires de niveaux I et 2 de niveau I+) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents [31 dispensaires de niveau I et équipes médicales de l'avant, 7 dispensaires de niveau I desservant les unités de police constituées et 5 hôpitaux de niveau II (y compris 1 établissement de niveau II+ à Djouba)], et reconduction du régime des engagements avec 7 hôpitaux (3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 4 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi)
- Reconduction des modalités relatives aux opérations d'évacuation sanitaire, y compris par voie aérienne, vers 5 hôpitaux de niveau II dans la zone de la Mission (Bor, Bentiu, Djouba, Malakal et Wau) et 7 hôpitaux hors de la zone de la Mission (3 hôpitaux de niveau III en Ouganda et 4 hôpitaux d'infrastructure au Kenya)

- Exploitation et gestion de 7 centres fixes et 4 centres mobiles de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Organisation d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles et non transmissibles au moyen de cours d'initiation et de séances de sensibilisation

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 183,8 millions de dollars ; réception, gestion et distribution de 25 000 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la Mission ; dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 444,5 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 19 101 militaires, policiers et membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 35 unités militaires et unités de police constituées
- Appui au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 16 624 militaires et policiers et 50 membres du personnel fourni par des gouvernements

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 915 véhicules appartenant à l'ONU (993 véhicules légers, 354 véhicules à usage spécial, 19 ambulances, 47 véhicules blindés et 502 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages), de 3 830 véhicules appartenant aux contingents et de 13 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 à l'ensemble du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies se trouvant dans la zone de la Mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, y compris des logements de tous les membres du personnel recruté sur le plan international
- Organisation de 2 000 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission et de stages d'initiation aux questions de sécurité, de formations de base à la prévention des incendies et d'exercices d'évacuation en cas d'incendie pour les nouveaux membres du personnel

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires
- Mise en œuvre d'un programme d'aide aux victimes de manière coordonnée à l'échelle du système donnant la priorité aux droits et à la dignité des victimes

Tableau 8
Ressources humaines : composante 5 (appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national				VNU			Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission													
Postes approuvés (2023/24)	–	1	4	6	6	17	1	4	5	2	–	2	24
Postes proposés (2024/25)	–	1	4	6	6	17	1	4	5	2	–	2	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service de la gestion des opérations et des ressources													
Postes approuvés (2023/24)	–	1	19	10	56	86	14	88	102	31	1	32	220
Postes proposés (2024/25)	–	1	19	11	57	88	14	88	102	31	1	32	222
Variation nette (voir tableau 9)	–	–	–	1	1	2	–	–	–	–	–	–	2
Gestion de la chaîne d'approvisionnement													
Postes approuvés (2023/24)	–	1	18	29	100	148	15	320	335	101	–	101	584
Postes proposés (2024/25)	–	1	18	29	103	151	15	322	337	101	–	101	589
Variation nette (voir tableau 9)	–	–	–	–	3	3	–	2	2	–	–	–	5
Pilier Services (comprend la Section des technologies)													
Postes approuvés (2023/24)	–	1	20	28	130	179	21	461	482	172	1	173	834
Postes proposés (2024/25)	–	1	20	28	130	179	21	467	488	175	1	176	843
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	6	6	3	–	3	9
Emplois de temporaire approuvés ^a (2023/24)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^a (2024/25)	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–	1
Total partiel [Pilier Services (comprend la Section des technologies)]													
Postes approuvés (2023/24)	–	1	20	28	130	179	21	461	482	172	1	173	834
Postes proposés (2024/25)	–	1	20	28	130	179	21	468	489	175	1	176	844
Variation nette (voir tableau 9)	–	–	–	–	–	–	–	7	7	3	–	3	10

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national				VNU			Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel		
Section de la sécurité et de la sûreté														
Postes approuvés (2023/24)	-	-	2	39	152	193	-	125	125	-	-	-	318	
Postes proposés (2024/25)	-	-	2	39	152	193	-	125	125	-	-	-	318	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emplois de temporaire approuvés ^a (2023/24)	-	-	-	-	8	8	-	-	-	-	-	-	8	
Emplois de temporaire proposés ^a (2024/25)	-	-	-	-	8	8	-	-	-	-	-	-	8	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel (Section de la sécurité et de la sûreté)														
Postes approuvés (2023/24)	-	-	2	39	160	201	-	125	125	-	-	-	326	
Postes proposés (2024/25)	-	-	2	39	160	201	-	125	125	-	-	-	326	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel (personnel civil)														
Postes approuvés (2023/24)	-	4	63	112	444	623	51	998	1 049	306	2	308	1 980	
Postes proposés (2024/25)	-	4	63	113	448	628	51	1 006	1 057	309	2	311	1 996	
Variation nette	-	-	-	1	4	5	-	8	8	3	-	3	16	
Emplois de temporaire approuvés ^a (2023/24)	-	-	-	-	8	8	-	-	-	-	-	-	8	
Emplois de temporaire proposés ^a (2024/25)	-	-	-	-	8	8	-	1	1	-	-	-	9	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	1	
Total														
Effectif approuvé (2023/24)	-	4	63	112	452	631	51	998	1 049	306	2	308	1 988	
Effectif proposé (2024/25)	-	4	63	113	456	636	51	1 007	1 058	309	2	311	2 005	
Variation nette (voir tableau 9)	-	-	-	1	4	5	-	9	9	3	-	3	17	

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

99. Le tableau 9 récapitule les changements proposés pour la composante 5 (appui).

Tableau 9
Ressources humaines : appui à la Mission

	<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre/ Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Section de la sécurité et de la sûreté					
Emplois	Section de la sécurité et de la sûreté	8	SM	Agent(e) de sécurité	Reconduction
Service de la gestion des opérations et des ressources					
Postes	Centre d'appui à la mission/Groupe de la planification	+1	P-3	Logisticien(ne)	Création
	Centre d'appui à la mission/Groupe du matériel appartenant aux contingents	+1	SM	Spécialiste du matériel appartenant aux contingents	Création
Total partiel	(voir tableau 8)	+2			
Gestion de la chaîne d'approvisionnement					
Postes	Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services	+1	SM	Spécialiste de la planification des acquisitions	Création
	Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services	+2	SM	Assistant(e) (planification des acquisitions)	Création
	Section de la gestion des entrepôts et des stocks	+1	GN	Assistant(e) (rations)	Création
	Section de la gestion des entrepôts et des stocks	+1	GN	Assistant(e) (carburants)	Création
Total partiel	(voir tableau 8)	+5			
Pilier Services (comprend la Section des technologies)					
Postes	Section du génie	+1	GN	Assistant(e) ingénierie	Création
	Section du génie	+1	GN	Assistant(e) (eau et assainissement)	Création
	Section des services de santé	+4	GN	Conducteur(trice) ambulancier(ère)	Création
Emplois	Section du génie	+1	VNUI	Administrateur(trice) de projets d'ingénierie	Création
	Section du génie	+1	VNUI	Ingénieur(e) (eau et assainissement)	Création
	Groupe de la gestion des hébergements	+1	VNUI	Spécialiste de la gestion des installations	Création
	Groupe de la gestion des hébergements	+1	GN	Assistant(e) (gestion des installations)	Création
Total partiel	(voir tableau 8)	+10			
Total (création)	(voir tableau 8)	+17			

Section de la sécurité et de la sûreté

100. Le tableau d'effectifs approuvé de la Section de la sécurité et de la sûreté comprend huit emplois d'agent(e) de sécurité (Service mobile), financés à la rubrique

Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les emplois d'agent(e) de sécurité font toujours partie intégrante de la Section. Les titulaires de ces emplois exécutent plusieurs tâches liées à la sûreté et à la sécurité du personnel. Les agent(e)s de sécurité continueront à exercer des fonctions essentielles, notamment en fournissant des services de garde, en effectuant des patrouilles de sécurité, en procédant à des évaluations des risques de sécurité, en gérant le contrôle des accès, en menant des interventions d'urgence et de relèvement et en effectuant des enquêtes spéciales, des procédures d'habilitation et d'autres activités liées à la sécurité.

101. Les conditions de sécurité au Soudan du Sud restent instables, malgré quelques progrès sur le plan politique, et devraient s'aggraver pendant la période précédant les élections. C'est pour cela que l'on renforce actuellement la sécurité dans l'enceinte de la Mission et que l'on réévalue tous les locaux. Des cabines de garde supplémentaires sont en train d'être installées aux endroits vulnérables et un système de gestion des patrouilles est en train d'être mis en place. On apporte actuellement plusieurs améliorations à la sécurité physique.

102. Il est donc proposé de reconduire huit emplois de temporaires d'agent(e) de sécurité (Service mobile) financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Ces emplois permettront à la Mission de conserver des agents de sécurité expérimentés afin de continuer à garantir la sécurité et la sûreté de son personnel et de ses moyens.

Service de la gestion des opérations et des ressources (Centre d'appui à la mission)

103. Le Centre d'appui à la mission est chargé des activités de planification, de coordination, de suivi et de communication de l'information concernant toutes les fonctions de soutien logistique, de manière à garantir une utilisation efficace des ressources et, partant, à permettre à la MINUSS de s'acquitter de son mandat. Il lui incombe également de veiller à ce que les informations, de plus en plus nombreuses, demandées au sujet du personnel militaire et du personnel de police, ainsi que du matériel appartenant aux contingents, soient communiquées. Le Groupe de la planification fait office de centre de liaison et assure la coordination avec diverses entités de la Mission aux fins de la planification des interventions d'urgence, de l'élaboration de plans de soutien logistique et de l'examen de l'état des besoins par unité, en consultation avec la force de la Mission. Le Groupe fait également office de centre de liaison en ce qui concerne la planification, la coordination et la préparation de l'appui logistique aux opérations électorales, facteur qui entrera pour beaucoup dans le bon déroulement des élections à venir au Soudan du Sud. Le Groupe du matériel appartenant aux contingents du Centre est chargé du déploiement du matériel appartenant aux contingents et des vérifications trimestrielles. Il assure en outre le secrétariat du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord.

104. Compte tenu du déploiement proposé de personnel en tenue supplémentaire, qui vise à renforcer les capacités de la Mission à s'acquitter de son mandat élargi en matière de protection des civils, et de la création proposée de six bases d'opérations, la MINUSS cherche à renforcer les capacités du Centre d'appui à la mission, en particulier la capacité du Groupe de la planification et du Groupe du matériel appartenant aux contingents à faire face à l'augmentation attendue de leur charge de travail.

105. Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste de logisticien(ne) et un poste de spécialiste du matériel appartenant aux contingents afin de permettre à la Mission de fournir un soutien logistique adéquat au personnel en tenue, de procéder en temps utile à l'inspection et à la vérification physique du matériel appartenant aux

contingents et de veiller au respect des dispositions des mémorandums d'accord conclus avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services

106. Le Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services est responsable de la planification, de l'élaboration, de la gestion et de l'exécution des processus d'achat et de demande de fourniture de divers services et produits de base. Le travail du Groupe est essentiel pour garantir l'exactitude des données utilisées dans la planification des achats et l'établissement du budget.

107. Le lancement de l'outil Umoja de planification de la chaîne d'approvisionnement a considérablement augmenté la complexité et le volume des tâches confiées au Groupe des achats et des demandes de fournitures de biens et services. Bien que cet outil représente un investissement stratégique visant à améliorer la planification des achats de la Mission, il engendre des responsabilités supplémentaires, notamment en matière d'analyse des données et de coordination, que la Mission n'est pas en mesure d'assumer efficacement dans le cadre de ses effectifs actuels, qui sont nettement inférieurs à ceux de missions de taille similaire¹. Pour tirer pleinement parti de cette technologie de pointe, la Mission a besoin d'un nombre suffisant de professionnels disposant des compétences nécessaires pour exploiter l'outil efficacement.

108. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la planification des acquisitions et deux postes d'assistant(e) (planification des acquisitions) afin de permettre à la Mission de rationaliser les flux de travail, de réduire les retards et de veiller à ce que toutes les tâches liées à la planification et à l'exécution des achats soient traitées avec rapidité et précision. La création de ces postes permettrait également de faire correspondre les effectifs du Groupe avec les effectifs approuvés pour des missions de maintien de la paix similaires et donnerait au Groupe les moyens de tirer pleinement parti de l'outil de planification de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de l'exécution des tâches qui lui ont été confiées.

Section de la gestion des entrepôts et des stocks

109. La Section de la gestion des entrepôts et des stocks gère de nombreux produits de base, notamment le carburant, les rations, les fournitures et les pièces de rechange pour le génie, les soins médicaux, les communications et l'informatique et les transports. Elle soutient le personnel militaire et civil et le personnel de police de la Mission en assurant la livraison efficace de marchandises et de fournitures en temps voulu, ainsi que leur élimination ultérieure conformément à la politique de gestion du matériel. Elle est en outre chargée de surveiller la consommation de carburant afin d'éviter les fraudes. Compte tenu du déploiement proposé de personnel en tenue supplémentaire, qui devrait entraîner une augmentation de la charge de travail liée à la gestion du carburant et des rations, la Mission cherche à renforcer ses capacités en matière de gestion des rations à Bentiu et de gestion des carburants à Malakal.

110. Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste d'assistant(e) (rations) et un poste d'assistant(e) (carburants) à Bentiu et à Malakal, respectivement, compte tenu des besoins évalués dans ces deux sites. Les titulaires de ces postes veilleront à ce que la gestion des commandes de rations, la vérification quotidienne, ainsi que le

¹ Des missions de maintien de la paix de taille comparable, à savoir la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, comptent 19 et 17 membres du personnel, respectivement, contre 8 pour la MINUSS.

soutien logistique relatif à la livraison de carburants continuent d'être assurés en temps utile après le déploiement de personnel en tenue supplémentaire. Cette proposition va dans le sens des mesures que la Mission prend pour recruter du personnel sur le plan national, le cas échéant, et elle est également conforme à la recommandation du Comité consultatif visant à ce qu'il soit fait davantage appel à du personnel recruté sur le plan national.

Pilier Services

Section du génie

111. La Section du génie fournit des services généraux d'ingénierie et des services sur le terrain. Les services généraux sont axés sur la planification, la conception, la construction et l'entretien des logements et des infrastructures physiques, l'exploitation des équipements de services collectifs et la fourniture de services de protection contre les incendies et de protection de l'environnement. Les services sur le terrain sont spécifiquement axés sur la préparation opérationnelle des aéroports, des ports et des voies d'approvisionnement principales et secondaires.

112. Compte tenu du déploiement de personnel en tenue supplémentaire, il faudra construire des logements supplémentaires et mettre en place six nouvelles bases d'opérations. Une fois les nouveaux logements construits et les nouvelles bases établies, la charge de travail liée à l'entretien devrait augmenter, notamment en ce qui concerne l'eau et l'assainissement. La Mission cherche donc à renforcer la Section du génie en la dotant de compétences techniques spécialisées dans : a) la conception, la gestion et le suivi de projets relatifs à la mise en place, à l'entretien et à l'exploitation d'installations supplémentaires dans l'ensemble de la Mission ; b) la gestion de l'eau et de l'assainissement, de manière à atténuer les risques majeurs et les dangers environnementaux qui peuvent apparaître lors de la construction et de la gestion des camps, en vue d'appuyer le déploiement de personnel en tenue supplémentaire et de veiller à ce que l'ensemble du personnel dispose d'eau potable et d'installations sanitaires adéquates dans les camps.

113. Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste d'assistant(e) ingénierie, un poste d'assistant(e) (eau et assainissement), un emploi d'ingénieur(e) (eau et assainissement) (Volontaire des Nations Unies) et un emploi d'administrateur(trice) de projets d'ingénierie (Volontaire des Nations Unies). La création de postes soumis à recrutement national à la Section du génie apportera des compétences locales précieuses en matière de gestion de projets, de maîtrise des principes d'ingénierie et des pratiques de construction, ainsi que de connaissances en matière de réglementations et de normes locales.

Groupe de la gestion des hébergements

114. Le Groupe de la gestion des hébergements s'occupe des hébergements fournis par la Mission au personnel recruté sur le plan international, à la police des Nations Unies, aux officiers d'état-major, aux observateurs militaires, au personnel fourni par des gouvernements et aux Volontaires des Nations Unies. Il gère également six camps de transit militaires d'une capacité de 1 800 lits et des locaux occupés par des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans 12 sites de la MINUSS. Le Groupe est chargé du suivi de l'occupation des hébergements et de la gestion et du suivi des retenues pour logements subventionnés appliquées à plus de 2 600 personnes occupant plus de 3 000 logements. Le déploiement proposé de personnel en tenue et de personnel électoral supplémentaire devrait se traduire par une augmentation de la charge de travail du Groupe.

115. À cet égard, il est proposé de créer un emploi de spécialiste de la gestion des installations (Volontaire des Nations Unies) et un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'assistant(e) (gestion des installations) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section des services de santé

116. La Section des services de santé a pour mandat de fournir une gamme complète de services de santé au personnel de la Mission. Elle est chargée de favoriser le bien-être physique, mental et émotionnel des membres du personnel en fournissant des services de santé de qualité. Elle assure l'approvisionnement en temps voulu et en quantité suffisante des installations médicales de la Mission en médicaments, vaccins, consommables et produits sanguins, et assure la planification des évacuations médicales pour l'ensemble du personnel de la MINUSS à l'intérieur et à l'extérieur de la Mission.

117. Lorsqu'il a audité la Mission en 2021, le Bureau des services de contrôle interne a constaté que la Section des services de santé manquait de personnel médical, notamment de conducteurs ambulanciers à Bentiu, Rumbek et Wau, où le personnel médical a dû conduire des ambulances, ce qui l'a éloigné de ses tâches habituelles. La Mission cherche à renforcer les capacités de la Section de sorte que tous les dispensaires de niveau I disposent de conducteurs ambulanciers spécialisés. Des ambulances ont été mises à la disposition des dispensaires de niveau I à Aweil, Bentiu, Rumbek et Wau, mais ces localités ne disposent pas encore de conducteurs ambulanciers. Il est donc proposé de créer quatre postes de conducteur(trice) ambulancier(ière) pour donner suite à l'observation d'audit et veiller à ce que les effectifs des services de santé soient conformes aux exigences minimales.

Section de la gestion du matériel et des stocks

118. La création de la Section de la gestion du matériel et des stocks a été approuvée dans le cadre de l'adoption par la Mission du modèle SCOR en ce qui concernait le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. La Section englobe les fonctions suivantes : achats et demandes de fourniture de biens et services, gestion des actifs et contrôle du matériel, et contrôle de la conformité. Il lui incombe essentiellement d'assurer une planification précise et en temps voulu de la demande et une utilisation optimale des ressources. La Section supervise la mise en œuvre du plan de gestion des demandes et des acquisitions de biens et services dont la valeur se chiffre à 360 millions de dollars par an. Afin de mieux rendre compte de l'étendue actuelle des fonctions qu'assume la Section, il est proposé de la renommer « Section de la gestion du matériel et des acquisitions ».

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2022/23	Montant alloué 2023/24	Dépenses prévues 2024/25	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	8 595,5	6 878,6	7 920,6	1 042,0	15,1
Contingents	441 089,6	455 527,8	513 910,7	58 382,9	12,8
Police des Nations Unies	28 368,0	22 338,2	24 150,7	1 812,5	8,1
Unités de police constituées	26 207,0	27 149,5	35 732,1	8 582,6	31,6
Total partiel	504 260,1	511 894,1	581 714,1	69 820,0	13,6
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	204 654,8	208 800,2	223 827,5	15 027,3	7,2
Administrateurs recrutés sur le plan national	21 293,9	18 945,0	22 135,1	3 190,1	16,8
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	64 509,3	65 497,9	66 973,9	1 476,0	2,3
Volontaires des Nations Unies	25 646,9	25 489,1	29 581,8	4 092,7	16,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 841,2	3 182,3	9 882,5	6 700,2	210,5
Personnel fourni par des gouvernements	1 472,0	1 099,3	1 640,4	541,1	49,2
Total partiel	322 418,1	323 013,8	354 041,2	31 027,4	9,6
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	235,5	594,6	1 188,6	594,0	99,9
Voyages officiels	2 510,9	2 252,6	3 949,8	1 697,2	75,3
Installations et infrastructures	94 660,1	87 377,1	113 619,0	26 241,9	30,0
Transports terrestres	13 664,1	14 346,8	15 277,5	930,7	6,5
Opérations aériennes	97 730,4	120 388,1	113 494,6	(6 893,5)	(5,7)
Opérations maritimes ou fluviales	2 264,8	3 037,4	4 568,9	1 531,5	50,4
Communications et informatique	31 737,6	31 583,4	34 117,4	2 534,0	8,0
Santé	1 654,4	1 653,5	1 735,4	81,9	5,0
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	47 524,7	49 195,1	54 029,2	4 834,1	9,8
Projets à effet rapide	2 997,1	3 500,0	3 500,0	–	–
Total partiel	294 979,6	313 928,6	345 480,4	31 551,8	10,1
Montant brut	1 121 657,8	1 148 836,5	1 281 235,7	132 399,2	11,5
Recettes provenant des contributions du personnel	29 672,2	29 758,4	31 893,9	2 135,5	7,2
Montant net	1 091 985,6	1 119 078,1	1 249 341,8	130 263,7	11,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 121 657,8	1 148 836,5	1 281 235,7	132 399,2	11,5

B. Contributions non budgétisées

119. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	875,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	69 431,2
Total	70 306,2

^a Correspondent aux redevances d'utilisation des fréquences radio.

^b Le montant de ces contributions correspond principalement au coût théorique de la location du terrain, évalué à 58,8 millions de dollars.

C. Gains d'efficience

120. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Opérations aériennes	7 001,4	Remplacement d'un hélicoptère MI-8 par un aéronef léger de transport de passagers à voilure fixe moins coûteux
Installations et infrastructures	152,6	Intégration du système de production d'électricité appartenant aux contingents au réseau électrique appartenant aux Nations Unies, ce qui permettrait de réduire la consommation de carburant d'environ 133 300 litres durant l'exercice
Fournitures, services et matériel divers	812,7	Restructuration du personnel, entraînant la suppression de cinq postes et la rationalisation du nombre d'équipes intégrées et polyvalentes chargées du déminage et de la dépollution de routes, ce qui entraînerait une réduction nette des services contractuels, dans le cadre du dispositif actuel de prestation de services de l'UNOPS
Total	7 966,7	

D. Taux de vacance

121. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2022/23</i>	<i>Taux budgétisé 2023/24</i>	<i>Projection 2024/25</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	11,2	10,3	5,0
Contingents	19,5	19,0	12,7
Police des Nations Unies	15,0	5,0	4,6
Unités de police constituées	33,7	33,7	17,3
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	7,3	7,5	4,7
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	3,6	2,4	5,8
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,3	2,0	2,6
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	12,8	13,2	6,3
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	25,0	25,0	–
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	20,0	25,0	–
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	50,0	50,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	50,0	50,0
Personnel fourni par des gouvernements	58,0	59,1	43,2

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

122. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux enregistrés par la Mission à ce jour et sur la situation concernant le déploiement de personnel en tenue et le recrutement de personnel civil. Ils ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2023, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2023, ainsi que des prévisions relatives au déploiement des contingents et des unités de police constituées. Cette méthode est conforme aux orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2024/25 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et aux emplois qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

123. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2024/25, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (contrats de location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 165 934 000 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	96 752,2	5 390,5	102 142,7
Soutien logistique autonome	59 486,7	4 304,6	63 791,3
Total	156 238,9	9 695,1	165 934,0

Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	3,1	1 ^{er} octobre 2021	31 janvier 2021
Logistique et état des routes	2,8	1 ^{er} octobre 2021	31 janvier 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,0	1 ^{er} octobre 2021	31 janvier 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 4,0		

124. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2023, conformément au calendrier des versements trimestriels.

F. Formation

125. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2024/25 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	31,4
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	654,9
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	895,3
Total	1 581,6

126. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2024/25, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2022/23</i>	<i>Nombre prévu 2023/24</i>	<i>Nombre proposé 2024/25</i>	<i>Nombre effectif 2022/23</i>	<i>Nombre prévu 2023/24</i>	<i>Nombre proposé 2024/25</i>	<i>Nombre effectif 2022/23</i>	<i>Nombre prévu 2023/24</i>	<i>Nombre proposé 2024/25</i>
Formation interne	880	716	1 088	685	444	747	7 021	1 837	2 686
Formation externe ^a	58	34	73	9	7	18	15	4	6
Total	938	750	1 161	694	451	765	7 036	1 841	2 692

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

127. Le programme de formation proposé tient compte des priorités de la Mission pour l'exercice 2024/25, qui sont notamment de renforcer les capacités des membres du personnel recruté sur le plan national, de mettre en place un programme de certification obligatoire des membres du personnel et de renforcer les capacités opérationnelles et techniques du personnel de la Mission dans les domaines suivants : direction, gestion et organisation, administration, gestion budgétaire et financière, opérations aériennes, communications, gestion de la chaîne d'approvisionnement et du matériel, services techniques, transports terrestres, droits humains et affaires politiques et civiles. De plus, une formation initiale obligatoire continuera d'être dispensée à tout le personnel civil et à tous les agents en tenue, y compris les conseillers pour les questions de police, le personnel de liaison militaire et les officiers d'état-major. Le plus grand nombre de participants s'explique par la disponibilité de cours en ligne, qui permettent d'accueillir davantage de participants à un coût raisonnable.

G. Voyages officiels à des fins autres que la formation

128. Les dépenses prévues au titre des voyages officiels à des fins autres que la formation pour l'exercice 2024/25 sont estimées à 3 294 900 dollars et se répartissent comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de voyages-personnes prévus</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage du budget total 2023/24</i>	<i>Pourcentage du budget total 2024/25</i>
Voyages dans la zone de la Mission	7 810	2 074,5	0,2	0,2
Voyages en dehors de la zone de la Mission	223	1 220,4	0,1	0,1
Total	8 033	3 294,9		

129. Les ressources proposées au titre des voyages officiels à des fins autres que la formation permettraient de financer des voyages afin d'appuyer l'exécution des tâches prioritaires relevant du mandat de la Mission. Les principaux domaines prioritaires pour l'exercice 2024/25 comprennent notamment un soutien aux opérations électorales ; des consultations avec les organes délibérants et les États Membres concernant le processus politique au Soudan du Sud ; un dialogue et des activités de sensibilisation pour ce qui est de favoriser des progrès dans le processus de paix ; la mise en œuvre du mandat élargi en matière de protection des civils. Les ressources proposées permettraient également de financer des voyages afin de

participer à des réunions et conférences annuelles, notamment à une conférence sur la sécurité aérienne, et de mener des visites préalables au déploiement dans des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

H. Activités relatives aux programmes

130. Les dépenses prévues au titre des activités relatives aux programmes pour l'exercice 2024/25 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée correspondante</i>
Services de détection des mines et de déminage	27 345,6	1.2, 1.3, 2.1, 3.1, 3.2
État de droit et réforme du secteur de la sécurité	1 215,0	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.2, 4.3, 4.4, 4.5
Promotion et protection des droits humains	831,0	1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.3
Projets de stabilisation des communautés	115,0	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 3.1
Consolidation de la paix	907,0	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 4.1, 4.2, 4.3
Renforcement de la confiance dans les institutions chargées de la sécurité	1 104,9	1.1, 1.2, 1.3, 1.4
Lutte contre la violence de proximité	340,0	1.1, 1.2, 1.3, 1.4
Femmes et paix et sécurité	262,2	1.2, 4.3
Soutien aux mécanismes nationaux, notamment assistance électorale	605,8	1.3, 2.1, 4.4
Total	32 726,5	

Note : Dépenses totales pour l'exercice 2022/23 : 32 411 200 dollars. Montant total approuvé pour l'exercice 2023/24 : 33 053 900 dollars. Étant donné que des catégories standard sont employées dans l'ensemble des missions à compter de l'exercice 2024/25, seul les montants totaux sont indiqués dans le présent rapport à des fins de comparaison.

131. On trouvera des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes dans les rubriques consacrées aux produits correspondants des cadres de budgétisation axée sur les résultats. Les ressources proposées permettront à la Mission de mettre en œuvre durant l'exercice les activités décrites ci-après :

a) **Services de détection des mines et de déminage.** La MINUSS axera son action sur : i) le relevé et l'élimination des engins explosifs dans les zones où ils constituent une menace pour les civils ; ii) l'éducation des civils, du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire au danger des engins explosifs ; iii) le contrôle et le déminage des aires de pose d'hélicoptère et des bandes d'atterrissage, ainsi que l'escorte des convois et la vérification des itinéraires ; iv) la fourniture de cartes ou d'autres informations ciblées sur les dangers explosifs ; v) le maintien ou le renforcement des capacités existantes de l'autorité nationale de lutte antimines au moyen de forums, de dialogues, d'ateliers et d'autres activités ;

b) **État de droit et réforme du secteur de la sécurité.** La MINUSS : i) soutiendra la transformation du secteur de la sécurité afin de renforcer l'état de droit et de réformer le secteur de la justice, sous toutes leurs composantes ; ii) soutiendra la mise en place du cadre juridique et des mesures de sécurité applicables aux élections et à la réforme législative et constitutionnelle qu'il est proposé de mener dans l'Accord revitalisé ; iii) favorisera l'application du principe de responsabilité et un meilleur accès à la justice ; iv) soutiendra des réformes visant

à protéger les droits au logement, à la terre et à la propriété ; v) renforcera les capacités techniques et le cadre juridique régissant la justice militaire et concourra à amener les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits à répondre de leurs actes ; vi) renforcera les compétences des forces de l'ordre en matière de protection des rassemblements de civils et celles relatives aux normes internationalement reconnues dans le domaine du maintien de la sécurité durant les élections ; vii) renforcera la compréhension des principes du maintien de la paix, des droits humains et de la protection des civils par les Forces unifiées nécessaires et améliorera la coopération entre l'armée du Soudan du Sud et la Mission ;

c) **Promotion et protection des droits humains.** La MINUSS : i) fournira un appui technique et logistique aux organisations de la société civile et aux organisations non gouvernementales de défense des droits humains ; ii) fournira un appui technique aux parties prenantes nationales et infranationales afin de contribuer à l'instauration des conditions propices à l'espace civique et politique ; iii) fournira une assistance technique aux acteurs gouvernementaux, notamment à l'armée et à la Commission des droits humains du Soudan du Sud ; iv) mènera des activités de sensibilisation aux droits humains, à la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la violence à l'égard des femmes et des enfants ; v) entreprendra des activités de sensibilisation auprès des forces organisées et d'autres parties au conflit afin de prévenir et de combattre les violences sexuelles commises en période de conflit ; vi) concourra au renforcement des capacités et de la prise de conscience des forces de sécurité du Gouvernement et de l'opposition afin de leur donner les moyens de mettre fin aux violations des droits de l'enfant et de les prévenir ;

d) **Projets de stabilisation des communautés.** La MINUSS renforcera les capacités des parties prenantes locales de prendre en compte les risques de sécurité climatique sous l'angle des questions de genre dans leurs activités et dans les dialogues et accords intercommunautaires et intracommunautaires ;

e) **Consolidation de la paix.** La MINUSS : i) apportera son soutien à la remise en état et au rétablissement des services de base et à l'amélioration de l'accès aux moyens de subsistance ; ii) soutiendra l'ouverture de l'espace politique ; iii) favorisera une action et un soutien coordonnés et cohérents de la communauté internationale à l'application de l'Accord revitalisé ; iv) sensibilisera le public et promouvra la participation citoyenne à l'élaboration d'une constitution définitive ; v) concourra au renforcement des capacités et à la formation des médias ; vi) mènera des activités de sensibilisation au processus de paix au niveau infranational ;

f) **Renforcement de la confiance dans les institutions chargées de la sécurité.** La MINUSS : i) apportera son soutien aux parties prenantes locales pour ce qui est de faire face aux conflits communautaires locaux et de les gérer, tels que les conflits motivés par l'accès aux ressources, les conflits liés à la migration du bétail et les conflits entre les populations déplacées ; ii) entreprendra des activités à l'appui de la réconciliation et de la cohésion sociale afin de promouvoir l'harmonie intercommunautaire ; iii) entreprendra des activités pour soutenir le processus de paix national au niveau infranational en élargissant l'espace politique et au moyen d'un dialogue au niveau national, de l'instruction civique et de la promotion d'une identité commune ; iv) soutiendra le rétablissement et la promotion de la confiance de la population dans la police de l'État hôte ; v) organisera des ateliers, des séminaires et des programmes de sensibilisation pour instaurer ou renforcer la confiance entre la Police nationale sud-soudanaise et la population locale en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de police de proximité ;

g) **Lutte contre la violence de proximité.** La MINUSS : i) organisera une formation aux compétences pratiques, fournira d'autres formes d'aide à la subsistance et organisera des ateliers de gestion des conflits pour les membres des communautés,

y compris les femmes ex-combattantes et les femmes associées à des groupes armés ; ii) fournira une aide à la transition aux ex-combattants ; iii) fournira un soutien au désarmement volontaire ; iv) organisera une formation à l'intention des membres des communautés pour soutenir la prévention de la criminalité et la lutte contre la violence au sein de la collectivité et renforcera les mécanismes communautaires d'atténuation et de règlement des différends ; v) organisera avec les autorités gouvernementales des ateliers de sensibilisation sur la lutte contre la violence de proximité tenant compte des questions de genre ;

h) **Femmes et paix et sécurité.** La MINUSS : i) mènera des consultations avec les parties prenantes nationales et infranationales afin de créer et de rendre opérationnelles des équipes spéciales chargées de la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre ; ii) mènera des campagnes dans les médias pour mettre en valeur le rôle des femmes dans le secteur de la sécurité ; iii) organisera des ateliers de renforcement des capacités sur les cadres juridiques internationaux et nationaux pertinents ; iv) assumera un rôle moteur, mènera des activités de sensibilisation et engagera des dialogues en matière d'espace civique et politique et de participation électorale ; v) organisera des ateliers de renforcement des capacités pour les femmes sur les compétences en matière d'encadrement ; vi) entreprendra le renforcement des capacités au niveau local aux fins du dialogue politique et de l'engagement civique et de l'élaboration d'une constitution ;

i) **Soutien aux mécanismes nationaux, notamment assistance électorale.** La MINUSS : i) fournira des conseils et une assistance technique à la Commission électorale nationale reconstituée et à d'autres autorités compétentes sur des questions électorales clés et mènera des activités de renforcement des capacités ; ii) organisera des tables rondes, des ateliers et des forums avec les parties prenantes nationales aux élections, les femmes en particulier, sur la participation aux opérations électorales ; iii) facilitera la contribution des parties prenantes à l'élaboration de la réglementation électorale ; iv) concourra au renforcement des capacités et fournira des conseils en matière de règlement des litiges électoraux ; v) soutiendra l'examen et la rédaction de la législation secondaire relative aux opérations électorales ; vi) mènera des campagnes d'éducation civique et électorale.

I. Projets à effet rapide

132. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2024/25, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2022/23 (montant effectif)	2 997,1	60
2023/24 (montant approuvé)	3 500,0	70
2024/25 (montant proposé)	3 500,0	70

133. Durant l'exercice 2024/25, il est prévu de mener 70 projets à effet rapide pour renforcer encore la confiance dans la Mission, son mandat et les processus de paix. La Mission concentrera son action sur des projets visant à développer et à renforcer les capacités, en particulier au niveau local, pour permettre aux Sud-Soudanais de participer pleinement, véritablement et sur un pied d'égalité au processus de paix et à l'application de l'Accord revitalisé. Les projets seront également axés sur l'élargissement de l'espace civique, la participation aux processus politiques et

électorales et les processus de paix et de réconciliation initiés au niveau local. Dans le cadre des projets, la Mission apportera son soutien aux autorités locales pour qu'elles renforcent leurs capacités de fournir des services publics de base dans les domaines administratif et social qui favorisent des moyens de subsistance durables et pacifiques ; de restaurer et de reconstruire des entités garantes de l'état de droit et des institutions de défense des droits humains, afin de favoriser le renforcement et l'intégration de l'appareil judiciaire et des mécanismes d'application du principe de responsabilité ; d'améliorer les infrastructures essentielles, afin de renforcer la résilience des populations et d'élargir l'environnement protecteur aux fins de la mise en œuvre de solutions durables contre le déplacement.

III. Analyse des variations²

134. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	1 042,0	15,1 %

• Paramètres budgétaires : modification des taux

135. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), en raison de : i) l'application d'un taux de vacance moins élevé que dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (5,0 % contre 10,3 %) ; ii) l'application d'une indemnité journalière de subsistance (missions) « après 30 jours » (logement partagé et sommaire) plus élevée que celle appliquée dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 ; b) l'augmentation des frais de voyage liés à l'affectation, à la relève et au rapatriement en raison de l'application d'un taux de vacance moins élevé, comme décrit ci-dessus, et d'un prix moyen plus élevé par billet aller-retour compte tenu de la structure des dépenses et de la situation actuelle du marché.

	<i>Variation</i>	
Contingents	58 382,9	12,8 %

• Mandat : modification de la portée du mandat

136. L'augmentation des ressources demandées dans toutes les sous-catégories de contingents s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance moins élevé (12,7 %) que celui retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (19 %), étant donné qu'il est prévu de déployer des contingents supplémentaires afin de permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat élargi en matière de protection des civils et conformément aux recommandations formulées dans l'étude sur les capacités militaires et policières.

137. L'augmentation s'explique également par :

a) l'augmentation des frais de voyage liés à l'affectation, à la relève et au rapatriement en raison de : i) l'application d'un taux horaire moyen plus élevé que celui utilisé dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 du fait de la dernière

² Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars. Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

modification en date apportée au contrat relatif aux vols affrétés ; ii) l'application d'un prix moyen plus élevé par billet aller-retour pour les officiers d'état-major que celui retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24, étant donné les taux actuels du marché ;

b) la hausse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), en raison de l'application d'un taux journalier plus élevé, tel que décrit au paragraphe 135 ci-dessus ;

c) la hausse des dépenses au titre des rations compte tenu des frais de mise en route prévus, sachant que le contrat actuel concernant les rations arrivera à expiration pendant l'exercice 2024/25, compensée en partie par l'application d'un plafond journalier moyen par personne moins élevé dans le calcul des coûts alimentaires et par la diminution des crédits prévus pour les boîtes de rations de combat d'urgence, compte tenu des dépenses engagées par le passé, par rapport aux estimations retenues dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 ;

d) la hausse des dépenses au titre du fret pour : i) le rapatriement prévu des véhicules appartenant aux contingents de six unités, conformément aux dispositions des mémorandums d'accord conclus avec les pays fournisseurs de contingents ; ii) le déploiement d'un bâtiment de débarquement de chars pour accroître la mobilité de la Mission sur le Nil.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	1 812,5	8,1 %

• Paramètres budgétaires : modification des taux

138. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), en raison de l'application d'un taux de vacance moins élevé que dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (4,6 % contre 5 %) et de l'application d'un taux journalier plus élevé, tel que décrit au paragraphe 135 ci-dessus.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	8 582,6	31,6 %

• Mandat : modification de la portée du mandat

139. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance moins élevé (17,3 %) que celui retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (33,7 %), étant donné qu'il est prévu de déployer des membres du personnel en tenue supplémentaires, tel que décrit au paragraphe 136, ce qui se traduit par des dépenses plus élevées pour : i) le remboursement standard du coût des unités de police constituées ; ii) les frais de voyage liés au déploiement, à la relève et au rapatriement ; b) le déploiement du matériel appartenant aux contingents et le soutien logistique autonome pour les unités de police constituées supplémentaires ; c) le fret aux fins du déploiement du matériel appartenant aux contingents. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par l'application d'un plafond journalier moyen par personne moins élevé et par la diminution des crédits prévus pour les boîtes de ration de combat d'urgence par rapport aux estimations retenues dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	15 027,3	7,2 %

• **Paramètres budgétaires : modification du taux de vacance**

140. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance moins élevé que celui retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (4,7 % contre 7,5 %) ; b) l'application d'un coefficient d'ajustement plus élevé que celui retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 ; c) l'application d'un taux plus élevé pour les dépenses communes de personnel par rapport à celui retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24, fondée sur les tendances constatées en matière de dépenses ; d) la création proposée de six nouveaux postes, dont un poste de la classe D-1, un poste de la classe P-3 et quatre postes d'agents du Service mobile.

	<i>Variation</i>	
Administrateurs recrutés sur le plan national	3 190,1	16,8 %

• **Paramètres budgétaires : modification des taux**

141. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, sur la base du tableau d'effectifs, d'une classe ou d'un échelon moyens plus élevés que ceux retenus dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 ; b) l'application d'un taux de vacance de 5,8 % dans le calcul des coûts salariaux de cinq postes qui avaient été approuvés dans le budget pour l'exercice 2023/24 et auxquels avait été appliqué un taux de vacance de 50,0 %. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par l'application d'un taux de vacance plus élevé que celui retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (5,8 % contre 2,4 %).

	<i>Variation</i>	
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 476,0	2,3 %

• **Paramètres budgétaires : modification des taux**

142. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'application, à compter du 1^{er} janvier 2024, d'une prime de danger plus élevée pour le personnel recruté sur le plan local.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	4 092,7	16,1 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

143. L'augmentation des ressources demandées est essentiellement imputable aux 14 emplois de Volontaire des Nations Unies qu'il est proposé de créer (13 soumis à recrutement international et 1 à recrutement national) ; à l'application d'un taux de vacance moins élevé que celui retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (6,3 % contre 13,2 %) ; à l'application de taux mensuels plus élevés pour les indemnité de subsistance des Volontaires et les droits à prestations visant à améliorer le bien-être.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 700,2	210,5 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

144. L'augmentation des ressources demandées est essentiellement imputable : a) aux 47 emplois qu'il est proposé de créer (2 P-5, 25 P-4, 8 P-3, 1 SM et 11 GN) ;

b) l'application d'un coefficient d'ajustement plus élevé que celui retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 ; c) l'application d'un taux plus élevé pour les dépenses communes de personnel par rapport au taux retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24, fondée sur les tendances constatées en matière de dépenses ; d) la non-application d'un taux de vacance aux emplois existants étant donné que tous les emplois sont actuellement occupés, par rapport au taux de 25,0 % retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	541,1	49,2 %

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

145. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance moins élevé (43,2 %, contre 59,1 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24) compte tenu du taux actuel d'occupation des postes ; b) l'application à l'indemnité de subsistance (missions) d'un taux journalier plus élevé, tel que décrit au paragraphe 135 ci-dessus.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	594,0	99,9 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

146. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il est proposé de recruter un plus grand nombre de consultants par rapport au nombre de consultants retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 afin de soutenir le processus électoral au moyen du recrutement de consultants dotés de compétences spécialisées, qui ne sont pas normalement disponibles parmi les spécialistes des affaires électorales de la Mission et qui peuvent apporter les compétences particulières nécessaires à l'établissement d'un environnement favorable par l'éducation des électeurs, l'instruction civique et l'élargissement de l'espace civique, ainsi qu'une assistance technique aux préparatifs électoraux.

	<i>Variation</i>	
Voyage officiel	1 697,2	75,3 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

147. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le plus grand nombre de voyages qu'il est prévu d'effectuer, par rapport au nombre de voyages retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24, pour appuyer l'exécution du mandat de la Mission, comme suit : a) à l'appui de la phase I du processus électoral et aux fins de la promotion du dialogue et des activités de sensibilisation liées au processus politique et au processus de paix ; b) aux fins de la participation à des conférences sur l'aviation portant sur la sécurité et l'évaluation de la performance afin de garantir que la Mission respecte les dernières lignes directrices en date en matière de sécurité aérienne ; c) aux fins des visites préalables au déploiement dans les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police afin de garantir l'intégrité du matériel appartenant aux contingents, conformément au mandat élargi en matière de protection des civils ; d) aux fins des évaluations environnementales relatives aux certifications obligatoires dans les domaines d'importance critique pour l'exécution du mandat ; e) aux fins de missions d'escorte d'évacuations sanitaires en prévision d'un environnement instable durant la période électorale.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	26 241,9	30,0 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

148. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il est prévu de déployer un plus grand nombre de membres du personnel civil et du personnel en tenue pour appuyer le mandat élargi de la Mission en matière de protection des civils et d'assistance électorale, ce qui se traduit par : a) une plus grande consommation de carburant pour les groupes électrogènes, estimée à 31,6 millions de litres contre 28,5 millions de litres prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 ; b) l'achat de diverses installations préfabriquées pour : i) la création de logements et de bureaux pour le personnel supplémentaire ; ii) six nouvelles bases d'opérations qu'il est proposé de créer pour accroître la présence de la Mission ; c) l'achat de matériel tel que des fours, des réfrigérateurs et des machines à laver aux fins du remplacement du matériel usagé afin de veiller au bien-être du personnel dans les bureaux et les logements locaux ; d) l'achat de matériaux de construction supplémentaires pour les travaux de protection contre les crues ainsi que pour la création des bases d'opérations ; e) l'achat de groupes électrogènes supplémentaires ; f) l'achat de stations d'épuration et de fosses septiques.

149. Les autres augmentations de ressources demandées tiennent à : a) des coûts plus élevés que prévu pour les projets de construction en raison de : i) la mise en œuvre de projets pluriannuels après actualisation des coûts ; ii) la restauration proposée de l'espace de stockage des munitions pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité liées au stockage des munitions ; iii) la construction de réserves d'eau surélevées sur les terrains d'aviation, les aéroports et les principales zones d'atterrissage afin d'assurer l'approvisionnement en eau à une pression adéquate en cas d'incendie ; b) l'achat : i) de matériel supplémentaire aux fins de la gestion des déchets, notamment des incinérateurs à usage industriel, de manière à réduire le volume des déchets solides envoyés dans les décharges publiques ; ii) de déchiqueteuses pour le traitement des déchets de bois générés par l'ébranchage des arbres ; iii) d'incinérateurs et de presses à paqueter aux fins de la compression des déchets solides afin de faciliter la manutention et le transport des matières recyclables vers les usines de traitement, autant d'éléments qui amélioreront la gestion des déchets de la Mission ; c) l'achat de pompes supplémentaires pour la gestion des crues afin d'atténuer les effets néfastes des fortes pluies.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	930,7	6,5 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

150. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il est estimé que la consommation de carburant pour les véhicules sera plus élevée (4,9 millions de litres) que celle retenue dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (3,2 millions de litres), aux fins de l'appui au mandat élargi de la Mission en matière de protection des civils et d'assistance électorale. Elle est compensée en partie par des coûts de location de véhicules moins élevés en raison du nombre inférieur de véhicules tout-terrain (15) par rapport à celui retenu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (60), étant donné que les véhicules tout-terrain supplémentaires font désormais partie du matériel appartenant aux contingents et figurent dans ce poste budgétaire. Les 15 véhicules restants continueront d'être utilisés en attendant le déploiement des véhicules tout-terrain appartenant aux contingents.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(6 893,5)	(5,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

151. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le remplacement de quatre hélicoptères par des aéronefs à voilure fixe moins onéreux, étant donné la hausse continue des coûts de location et d'exploitation des hélicoptères, ce qui se traduit par une consommation moins élevée estimée à 15,1 millions de litres de carburant aviation contre 21,4 millions de litres retenus dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24, et par une diminution nette des coûts de location et d'exploitation.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	1 531,5	50,4 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

152. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'achat de conteneurs maritimes supplémentaires pour l'expédition d'installations préfabriquées et autre matériel pour la création de logements et de bureaux pour les membres du personnel en tenue supplémentaires et le personnel d'assistance électorale et pour celle de six nouvelles bases d'opération.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	2 534,0	8,0 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

153. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par les membres du personnel en tenue et du personnel civil supplémentaires qu'il est prévu de déployer pour soutenir le mandat élargi de la Mission en matière de protection des civils et d'assistance électorale, ce qui se traduit par : a) l'achat d'ordinateurs, de radios portatives, de téléphones portables, d'appareils satellitaires portables et d'imprimantes supplémentaires ; b) le recrutement de vacataires supplémentaires dans le domaine informatique, étant donné l'augmentation de la charge de travail pour ce qui est de fournir des services d'appui en matière d'informatique ; c) la part plus élevée de la Mission dans le coût des services d'appui centralisés, notamment les services de maintenance et d'appui ainsi que les logiciels, licences et redevances, étant donné qu'il est proposé d'augmenter le nombre des membres du personnel.

154. Les autres augmentations de ressources demandées tiennent à : a) le remplacement des pylônes de télécommunications autonomes dans les zones de mission afin de maintenir la fiabilité des services de communication ; b) les abonnements à Virtual Machine Ware, Adobe Creative Cloud et aux logiciels de téléphonie par Internet, qui arriveront à échéance au cours de l'exercice 2024/25 et qu'il est proposé de renouveler.

	<i>Variation</i>	
Santé	81,9	5,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

155. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le recrutement d'un(e) vacataire chargé(e) de fournir des services de conseil et de soutien psychosocial à distance aux membres du personnel.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	4 834,1	9,8 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

156. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des frais de transport aux fins de : a) l'achat d'engins de chantier, de mobilier, de véhicules et autre matériel pour la création, dont l'ameublement, de logements pour les membres supplémentaires du personnel en tenue et du personnel civil aux fins de l'appui au mandat élargi de la Mission en matière de protection des civils et d'assistance électorale ; b) la mise en œuvre d'activités relatives aux programmes supplémentaires pour l'assistance électorale, y compris l'instruction civique et l'éducation des électeurs, l'assistance et les conseils techniques et juridiques, ainsi que le soutien à l'ouverture de l'espace civique et politique et celui au processus d'élaboration de la constitution.

157. Elle est compensée en partie par la diminution des ressources demandées pour les services de détection des mines et de déminage, qui s'explique par : a) la restructuration du personnel, qui s'est traduite par la suppression de cinq postes ; b) la rationalisation du nombre d'équipes intégrées et polyvalentes chargées du déminage et de la dépollution de routes, qui se traduit par une réduction nette des services contractuels.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

158. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSS portent sur les points suivants :

a) ouverture de crédits de 1 281 235 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 106 769 642 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 77/292 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17).</p>	<p>Au 31 décembre 2023, 11 des 14 recommandations (79 %) du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2021/22 et 20 des 40 recommandations (50 %) du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ont été appliquées et classées. La Mission a également demandé le classement de 7 autres recommandations, qui sont en attente d'examen par le BSCI.</p> <p>La Mission veille à un suivi régulier pour garantir le classement en temps voulu des recommandations restantes, notamment celui des 10 nouvelles recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2022/23, qui doivent être appliquées en 2024.</p>
<p>Demande que les futurs projets de budget soient établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, et comprennent des indicateurs standard (par. 27).</p>	<p>Le ratio d'appui à la Mission (nombre de membres du personnel d'appui et de sécurité de la Mission pour 1 000 membres du personnel de la Mission) pour l'exercice 2023/24 est de 91,5, en hausse par rapport au ratio de l'exercice 2018/19 (91,0).</p> <p>La Mission continuera à prendre en compte la modulation des ressources de sa composante Appui dans ses futurs rapports budgétaires.</p>
<p>Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il convient (par. 34).</p>	<p>La Mission continuera d'examiner ses besoins en personnel à la lumière de ses priorités et s'efforcera dans toute la mesure possible de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national. On trouvera des informations détaillées dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires.</p> <p>Actuellement, la Mission continue de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national en lui proposant un grand nombre de possibilités de formation, afin que les fonctionnaires concernés puissent exercer et remplir leurs fonctions de manière satisfaisante, et en leur donnant, le cas échéant, la possibilité de gravir les échelons hiérarchiques.</p>

Demande aux missions de prendre des mesures pour que les bases opérationnelles temporaires utilisées pendant plus de 30 jours répondent aux normes et de veiller tout particulièrement à assurer le bien-être, la sûreté, la sécurité et l'efficacité du personnel, en s'attachant à bien gérer les ressources et en tenant compte des besoins opérationnels (par. 52).

Prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les missions aient la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elles rendent compte de l'emploi qu'elles en font, conformément aux directives et compte tenu du contexte dans lequel elles évoluent, et le prie d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité et la transparence en faisant figurer, dans ses prochains projets de budget et dans les rapports sur l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur les activités des missions relatives aux programmes, y compris les dépenses et le montant proposé par catégorie pour les « autres » activités relatives aux programmes et des renseignements sur la façon dont ces activités ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation, sur la mise en place par les missions des contrôles voulus, sur les partenariats noués avec les gouvernements hôtes, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales pour mener les activités relatives aux programmes et sur l'impact de ces partenariats, selon qu'il conviendra (par. 81).

Une proposition de transformation d'un emploi de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international en emploi de Volontaire soumis à recrutement national figure dans le présent rapport. Pour soutenir le mandat élargi de la Mission, la création de postes et d'emplois soumis à recrutement national a été privilégiée lorsque cela était possible. À cet égard, 20 postes et emplois soumis à recrutement national, dont 19 d'agent(e) des services généraux et 1 de Volontaire des Nations Unies, figurent dans le budget.

La Mission dispose actuellement de deux bases opérationnelles temporaires qui sont utilisées depuis plus de 30 jours.

Elle fournit, pour ces bases opérationnelles temporaires, des blocs sanitaires et des cuisines, des abris préfabriqués, notamment des conteneurs rapidement extensibles et des tentes équipées de climatiseurs et posées sur des sols durs, des installations de traitement de l'eau et des infrastructures Informatique et communications de base sur le terrain. La mise à disposition de ces installations se fait en s'attachant à bien gérer les ressources et en tenant compte des besoins opérationnels.

Les activités de fond et autres activités relatives aux programmes que mène la Mission sont directement en rapport avec son mandat et ses priorités stratégiques énoncées dans la vision stratégique, notamment l'application de l'Accord revitalisé, la contribution à un environnement sûr et sécurisé propice aux améliorations politiques, la mobilisation des populations locales, la promotion de la coexistence pacifique, l'appui aux institutions garantes de l'état de droit et la promotion de la transparence et de l'accès à la justice.

Les résultats concrets des activités relatives aux programmes sont reflétés dans les produits du cadre de budgétisation axée sur les résultats et sont liés aux réalisations escomptées. Chaque avant-projet détaillé, y compris la justification des liens à établir pour appuyer l'exécution du mandat, est élaboré par la section concernée de la Mission et examiné par les bureaux respectifs des responsables des composantes. L'impact prévu des activités est également précisé. Les activités relatives aux programmes mises en œuvre et les dépenses engagées à ce titre font l'objet d'un suivi et de rapports trimestriels et donnent lieu à des examens, des analyses, des audits et des évaluations internes et externes, conformément aux orientations de la Mission concernant ces activités.

Rappelle les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère que les projets à effet rapide concourent notablement à l'instauration et au renforcement de la confiance dans les missions, considère également qu'il importe que des évaluations des besoins et de l'impact des projets à effet rapide soient menées régulièrement, comme elle l'a demandé dans la résolution 61/276, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur les évaluations réalisées et le prie également de renforcer l'impact de ces projets (par. 82).

On trouvera dans la section II.H du présent rapport des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes qui seront menées durant l'exercice 2024/25, y compris la façon dont la Mission s'associe à d'autres entités pour mettre en œuvre ces activités.

La Mission procède régulièrement à des évaluations internes en examinant les rapports descriptifs finals et en organisant des groupes de consultation avec les bénéficiaires. L'évaluation la plus récente des projets à effet rapide menés par la Mission durant l'exercice 2021/22 a abouti aux conclusions suivantes :

- a) Les projets ont directement profité à quelque 50 000 personnes, qui ont fait part de leur perception positive et de leur satisfaction dans le cadre de différents forums. Ils ont répondu aux besoins immédiats de la population civile et encouragé les processus participatifs par l'intermédiaire des comités de subvention du développement local afin de renforcer la confiance dans la Mission et dans son mandat de soutien aux processus de paix ;
- b) Il importe de continuer à renforcer la confiance au moyen de projets à effet rapide en vue des élections prévues en décembre 2024 ;
- c) L'impact des projets a été renforcé, notamment en priorisant des projets conformes au mandat de la Mission, tels que les 21 projets (42 %) soutenant les institutions garantes de l'état de droit qui ont renforcé la protection des civils.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(A/77/767/Add.11 et résolution 77/292 B de l'Assemblée générale)

Le Comité consultatif prend note des orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24. Néanmoins, il faut continuer de veiller à ce que les taux de vacance proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, des informations actualisées devraient être fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et une justification claire devrait être

Les taux de vacance ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2023, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2023. Cette méthode vise à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2024/25 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Le complément d'information fourni à l'Assemblée générale

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

systématiquement donnée dans les projets de budget et documents connexes, de même que des prévisions de recrutement réalistes et la liste des postes qui pourraient devenir vacants, dans la mesure du possible (par. 27).

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter une évaluation détaillée de l'utilisation des véhicules tout-terrain, de leur utilité quant à l'accomplissement par la Mission de son mandat et, le cas échéant, des gains d'efficacité correspondants (par. 35).

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées au sujet de l'appui que la MINUSS apporté à la FISNUA seront communiquées dans le prochain projet de budget [par. 41 b)].

Le Comité consultatif prend note des efforts faits par la Mission pour réduire son empreinte écologique et compte que des informations détaillées sur la mise en œuvre de projets visant à gagner en efficacité énergétique, y compris leurs incidences sur la consommation de carburant, les coûts attendus et les gains d'efficacité, continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget (par. 43).

comprend des informations actualisées sur le déploiement du personnel militaire, policier et civil.

Des informations détaillées sur l'efficacité de l'utilisation des véhicules tout-terrain ont été incluses dans le budget de la MINUSS pour l'exercice 2023/24 en réponse au programme pilote de la Mission sur l'utilisation des véhicules tout-terrain.

Des informations sur le soutien apporté à la FISNUA figurent à la section I.C du présent rapport.

Des informations sur la mise en œuvre de projets visant à gagner en efficacité énergétique figurent au paragraphe 28 du présent rapport. Des informations détaillées seront fournies dans le complément d'information.

L'intégration du système de production d'électricité appartenant aux contingents au réseau électrique appartenant aux Nations Unies permettra de réduire la consommation de carburant d'environ 133 300 litres durant l'exercice.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international(e) en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national un poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan international qui avait été approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

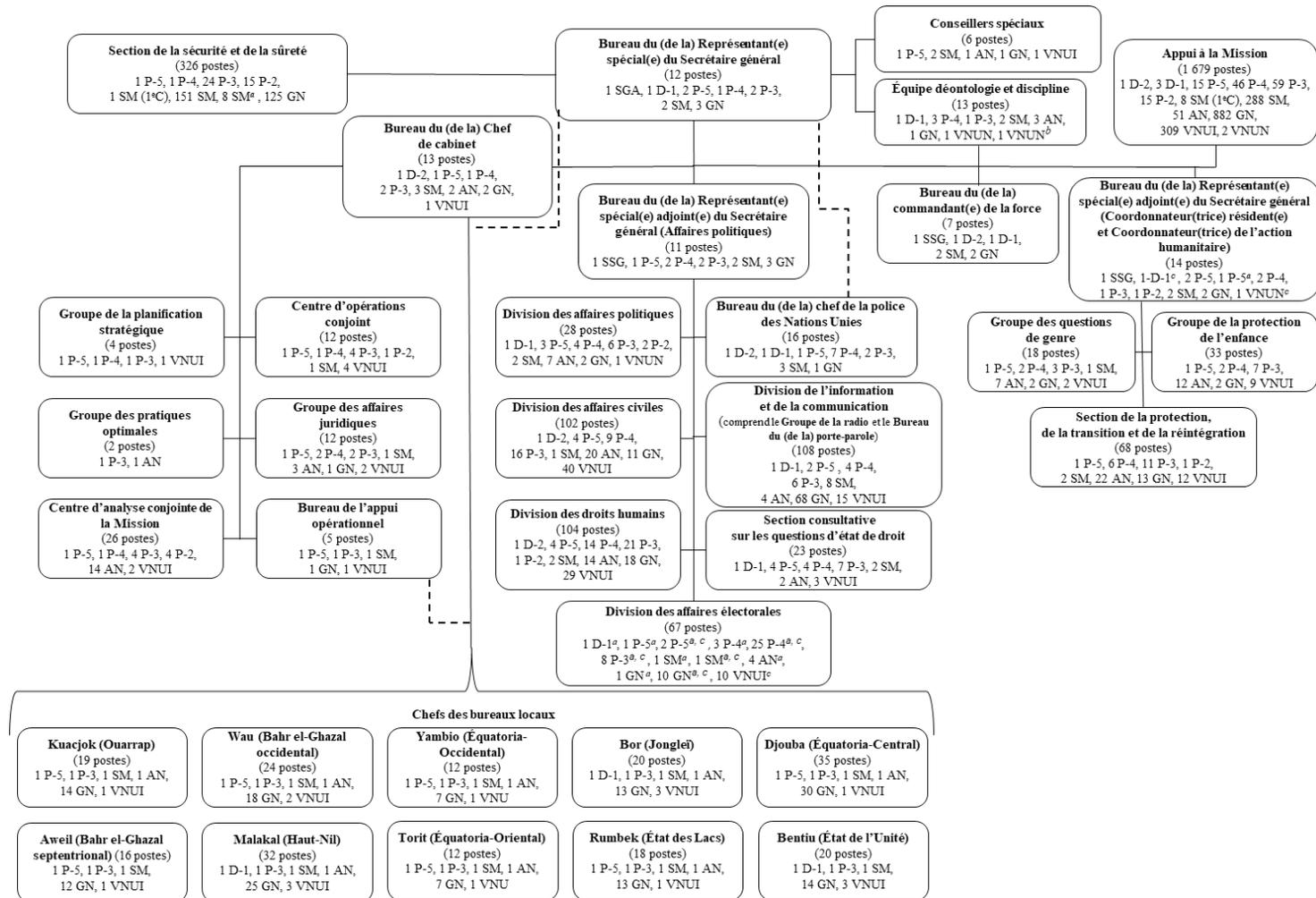
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

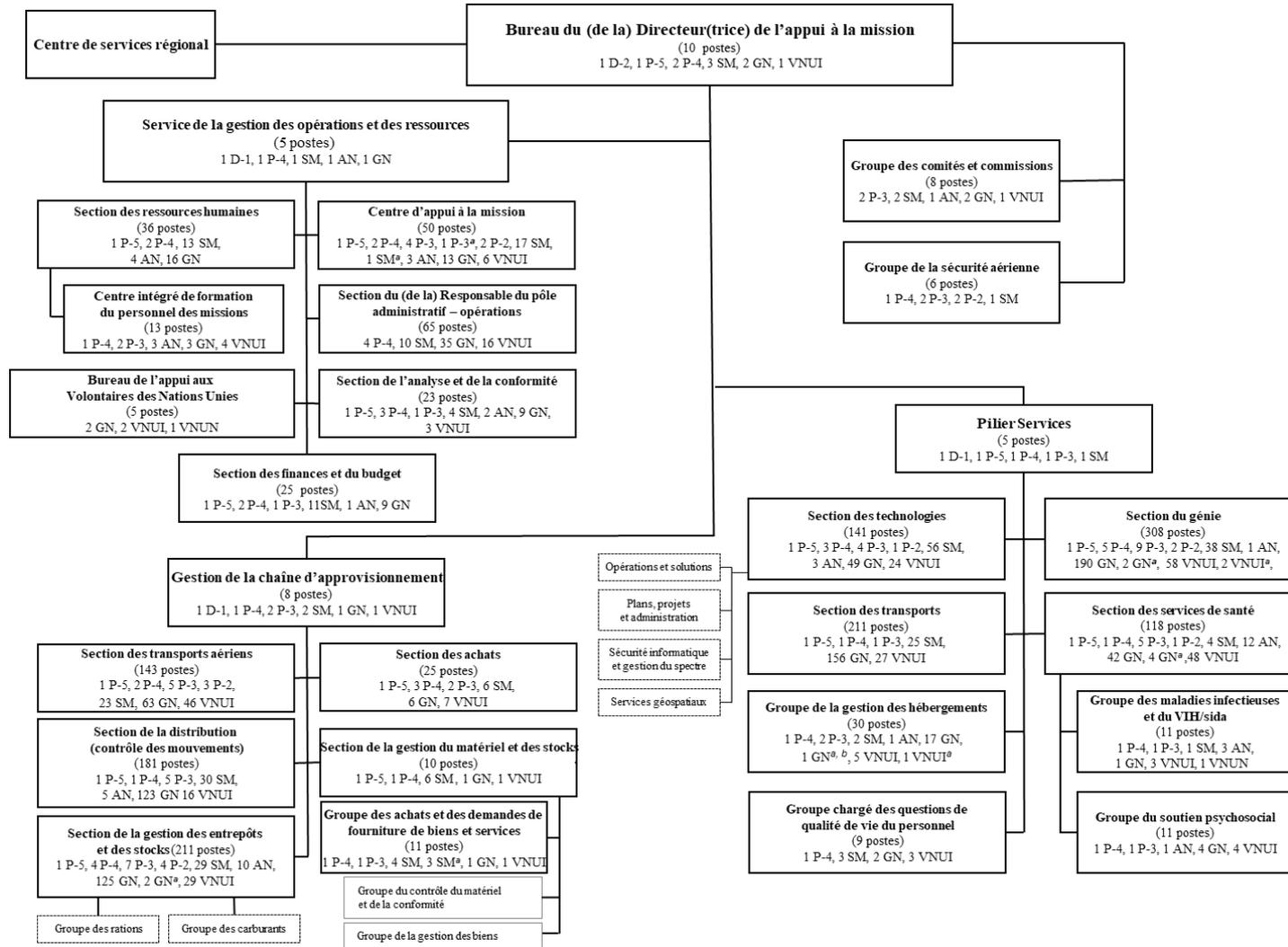
Annexe II

Organigrammes

A. Services opérationnels

^a Financé(s) à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).^b Transformation.^c Création.

B. Appui à la Mission



Abréviations : (1°C) : (1^{re} classe) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) des service mobiles ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNUI = volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international ; VNUN = volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan national.

^a Création.

^b Financé(s) au moyen des fonds réservés au personnel temporaire (autres que pour les réunions).

